



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BO

LE BULLETIN OFFICIEL
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

**Bulletin officiel n° 22
du 3 juin 2021**

Sommaire

Enseignements primaire et secondaire

Baccalauréat général et technologique

Modalités d'organisation de l'examen du baccalauréat général et technologique de la session 2022, pour l'année scolaire 2020-2021, dans le contexte de l'épidémie de Covid-19 : modification
note de service du 2-6-2021 (NOR : MENE2116952N)

Certificat d'aptitude professionnelle

Création de la spécialité couvreur et modalités de délivrance
arrêté du 30-3-2021 - JO du 15-5-2021 (NOR : MENE2110385A)

Certificat d'aptitude professionnelle

Création de la spécialité constructeur de routes et d'aménagements urbains et modalités de délivrance
arrêté du 30-3-2021 - JO du 15-5-2021 (NOR : MENE2110388A)

Certificat d'aptitude professionnelle

Création de la spécialité interventions en maintenance technique des bâtiments et modalités de délivrance
arrêté du 30-3-2021 - JO du 15-5-2021 (NOR : MENE2110391A)

Certificat d'aptitude professionnelle

Création de la spécialité maçon et modalités de délivrance
arrêté du 30-3-2021 - JO du 15-5-2021 (NOR : MENE2110392A)

Certificat d'aptitude professionnelle

Création de la spécialité métallier et modalités de délivrance
arrêté du 30-3-2021 - JO du 15-5-2021 (NOR : MENE2110394A)

Formation continue des enseignants

Modules de formation d'initiative nationale dans le domaine de l'École inclusive - année scolaire 2021-2022
circulaire du 20-5-2021 (NOR : MENE2113476C)

Sports

Projets de performance fédéraux

Campagne de validation pour la période 2022-2024
instruction du 17-5-2021 (NOR : SPOV2114921J)

Mouvement du personnel

Conseils, comités, commissions

Résultats de l'élection des représentants des lycéens au Conseil supérieur de l'éducation
décision du 28-4-2021 (NOR : MENJ2115186S)

Informations générales

Services rendus à la cause de la jeunesse, des sports et de la vie associative

Récipiendaires à qui une lettre de félicitations est décernée - contingent 2021
liste (NOR : SPOB2114208K)

Enseignements primaire et secondaire

Baccalauréat général et technologique

Modalités d'organisation de l'examen du baccalauréat général et technologique de la session 2022, pour l'année scolaire 2020-2021, dans le contexte de l'épidémie de Covid-19 : modification

NOR : MENE2116952N

note de service du 2-6-2021

MENJS - DGESCO A2-1

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs ; aux formateurs et formatrices

La note de service du 19 mars 2021 relative aux modalités d'organisation de l'examen du baccalauréat général et technologique de la session 2022, pour l'année scolaire 2020-2021, dans le contexte de l'épidémie de Covid-19 est modifiée comme suit :

1. À la partie intitulée « I. Les épreuves anticipées de français », le deuxième paragraphe, rédigé comme suit :
« L'épreuve écrite de français est maintenue le 17 juin 2021 après-midi. »
est remplacé par le paragraphe rédigé comme suit :
« L'épreuve écrite de français est maintenue le 17 juin 2021 après-midi, avec des aménagements. Pour la voie générale, seront proposées deux séries de trois sujets de dissertation, chaque sujet de dissertation étant en rapport avec l'une des œuvres inscrites au programme limitatif et son parcours associé, et deux commentaires sur deux objets d'étude distincts. Pour la voie technologique, seront proposés deux commentaires et deux contractions de texte, chacune suivie d'un essai. »
2. À la partie intitulée « I. Les épreuves anticipées de français », après le paragraphe, rédigé comme suit :
« L'épreuve orale de français est maintenue avec une convocation académique des candidats au mois de juin 2021. Afin de tenir compte des conditions particulières de préparation pendant l'année scolaire 2020-2021 et de manière exceptionnelle, les candidats au baccalauréat général présenteront dans leur descriptif d'activités 14 textes (au lieu de 20 textes initialement prévus) et les candidats au baccalauréat technologique en présenteront 7 (au lieu de 13 initialement prévus), conformément à la note de service du 9 février 2021 modifiant la note de service du 23 juillet 2020 relative aux épreuves anticipées obligatoires et épreuve orale de contrôle de français à compter de la session 2021. »
est inséré un paragraphe rédigé comme suit :
« L'examineur proposera au candidat deux textes relatifs à deux objets d'étude différents parmi lesquels le candidat fera un choix en vue de sa présentation. Sur le descriptif de chaque candidat, seront mentionnés les points du programme qui n'auront pas pu être abordés, notamment les points de grammaire qui n'auraient pas pu être étudiés précisément. S'agissant de la partie de l'épreuve orale dédiée à la présentation de l'œuvre choisie par le candidat, ce dernier pourra disposer de l'ouvrage, qu'il aura apporté avec lui, pendant son entretien avec l'examineur. »

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Édouard Geffray

Enseignements primaire et secondaire

Certificat d'aptitude professionnelle

Création de la spécialité couvreur et modalités de délivrance

NOR : MENE2110385A

arrêté du 30-3-2021 - JO du 15-5-2021

MENJS - DGESCO A2-3

Vu Code de l'éducation, notamment articles D. 337-1 à D. 337-25-1 ; arrêté du 8-11-2012 ; arrêté du 23-6-2014 ; arrêté du 10-5-2017 ; arrêté du 21-11-2018 ; arrêté du 15-1-2019 ; arrêté du 28-11-2019 ; arrêté du 17-6-2020 ; avis du CSE du 30-6-2020 ; avis favorable de la commission professionnelle consultative Construction du 6-10-2020

Article 1 - Il est créé la spécialité couvreur de certificat d'aptitude professionnelle dont la définition et les conditions de délivrance sont fixées par le présent arrêté.

La présentation synthétique du référentiel du diplôme est définie en **annexe I** du présent arrêté.

Article 2 - Le référentiel des activités professionnelles est défini en **annexe II**, le référentiel de compétences est défini en **annexe III** et le lexique est défini en **annexe III bis** du présent arrêté.

Article 2-1 - Les compétences relatives à l'intervention à proximité des réseaux définies en annexe II de l'arrêté du 15 janvier 2019 susvisé complètent les compétences définies en annexes du présent arrêté.

Les compétences définies en annexe II de l'arrêté du 15 janvier 2019 précité sont évaluées au cours des épreuves professionnelles.

Article 3 - Le référentiel d'évaluation est fixé en **annexe IV** du présent arrêté qui comprend les **parties IVa** relative aux unités constitutives du diplôme, **IVb** relative au règlement d'examen et **IVc** relative à la définition des épreuves.

Article 4 - Les horaires applicables sous statut scolaire sont fixés par le tableau annexé à l'arrêté du 21 novembre 2018 susvisé.

La préparation à cette spécialité de certificat d'aptitude professionnelle comporte une période de formation en milieu professionnel de 14 semaines définie en **annexe V** du présent arrêté.

Article 5 - Tout candidat sous statut scolaire ou d'apprenti passe l'ensemble des épreuves au cours de la même session, sauf s'il bénéficie de dispenses d'épreuves, de conservation de notes ou s'il est autorisé à répartir ses épreuves sur plusieurs sessions.

Tout candidat sous un autre statut, ou sous statut scolaire ou d'apprenti s'il a obtenu une dérogation individuelle, peut demander à passer l'ensemble de ses épreuves au cours de la même session ou à les répartir sur plusieurs sessions, conformément aux dispositions des articles D. 337-9 et D. 337-10 du Code de l'éducation. Il précise son choix au moment de son inscription. Dans le cas où il demande à répartir les épreuves sur plusieurs sessions, il précise les épreuves qu'il souhaite présenter à la session pour laquelle il s'inscrit. Lors de son inscription, tout candidat précise s'il souhaite se présenter à l'épreuve facultative.

En outre, lors de la confirmation d'inscription, les candidats doivent fournir une attestation de formation relative à l'utilisation des échafaudages de pied, conformément à la réglementation R. 408 de la Caisse nationale d'assurance maladie et des travailleurs salariés (CNAMT), annexes 3 et 5.

En l'absence de cette attestation, les candidats ne seront pas admis à se présenter à l'examen.

Article 6 - Les correspondances entre les épreuves de l'examen organisé conformément à l'arrêté du 21 août 2002 modifié, portant création du certificat d'aptitude professionnelle de couvreur et les épreuves de l'examen organisé conformément aux dispositions du présent arrêté sont précisées en **annexe VI** du présent arrêté.

Toute note obtenue aux épreuves de l'examen passé selon les dispositions de l'arrêté du 21 août 2002 modifié précité est, à la demande du candidat et pour sa durée de validité, reportée sur l'unité correspondante de l'examen organisé selon les dispositions du présent arrêté.

Article 7 - La première session d'examen de la spécialité couvreur de certificat d'aptitude professionnelle

organisée conformément aux dispositions du présent arrêté, aura lieu en 2023.

Article 8 - La dernière session d'examen du certificat d'aptitude professionnelle couvreur organisée conformément aux dispositions de l'arrêté du 21 août 2002 modifié précité aura lieu en 2022. À l'issue de cette session, l'arrêté précité est abrogé.

Article 9 - Le directeur général de l'enseignement scolaire et les recteurs d'académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 30 mars 2021

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
La cheffe du service de l'instruction publique et de l'action pédagogique, adjointe au directeur général de l'enseignement scolaire,
Rachel-Marie Pradeilles-Duval

Nota : Le présent arrêté et l'intégralité de ses annexes sont consultables, dans leur version publiée au [Journal officiel de la République française](#) authentifié, ainsi que dans leur version en vigueur sur le [site Légifrance](#).

Enseignements primaire et secondaire

Certificat d'aptitude professionnelle

Création de la spécialité constructeur de routes et d'aménagements urbains et modalités de délivrance

NOR : MENE2110388A

arrêté du 30-3-2021 - JO du 15-5-2021

MENJS - DGESCO A2-3

Vu Code de l'éducation, notamment articles D. 337-1 à D. 337-25-1 ; arrêté du 23-6-2014 ; arrêté du 10-5-2017 ; arrêté du 21-11-2018 ; arrêté du 15-1-2019 ; arrêté du 28-11-2019 ; arrêté du 17-6-2020 ; avis du CSE du 30-6-2020 ; avis favorable de la commission professionnelle consultative Construction du 6-10-2020

Article 1 - Il est créé la spécialité constructeur de routes et d'aménagements urbains de certificat d'aptitude professionnelle dont la définition et les conditions de délivrance sont fixées par le présent arrêté. La présentation synthétique du référentiel du diplôme est définie en **annexe I** du présent arrêté.

Article 2 - Le référentiel des activités professionnelles est défini en **annexe II**, le référentiel de compétences est défini en **annexe III** et le lexique est défini en **annexe III bis** du présent arrêté.

Article 2-1 - Les compétences relatives à l'intervention à proximité des réseaux définies en annexe II de l'arrêté du 15 janvier 2019 susvisé complètent les compétences définies en annexes du présent arrêté. Les compétences définies en annexe II de l'arrêté du 15 janvier 2019 précité sont évaluées au cours des épreuves professionnelles.

Article 3 - Le référentiel d'évaluation est fixé en **annexe IV** du présent arrêté qui comprend les **parties IVa** relative aux unités constitutives du diplôme, **IVb** relative au règlement d'examen et **IVc** relative à la définition des épreuves.

Article 4 - Les horaires applicables sous statut scolaire sont fixés par le tableau annexé à l'arrêté du 21 novembre 2018 susvisé.

La préparation à cette spécialité de certificat d'aptitude professionnelle comporte une période de formation en milieu professionnel de 14 semaines définie en **annexe V** du présent arrêté.

Article 5 - Tout candidat sous statut scolaire ou d'apprenti passe l'ensemble des épreuves au cours de la même session, sauf s'il bénéficie de dispenses d'épreuves, de conservation de notes ou s'il est autorisé à répartir ses épreuves sur plusieurs sessions.

Tout candidat sous un autre statut, ou sous statut scolaire ou d'apprenti s'il a obtenu une dérogation individuelle, peut demander à passer l'ensemble de ses épreuves au cours de la même session ou à les répartir sur plusieurs sessions, conformément aux dispositions des articles D. 337-9 et D. 337-10 du Code de l'éducation. Il précise son choix au moment de son inscription. Dans le cas où il demande à répartir les épreuves sur plusieurs sessions, il précise les épreuves qu'il souhaite présenter à la session pour laquelle il s'inscrit. Lors de son inscription, tout candidat précise s'il souhaite se présenter à l'épreuve facultative.

Article 6 - Les correspondances entre les épreuves de l'examen organisé conformément à l'arrêté du 25 octobre 2002 modifié portant création du CAP constructeur de routes, et les épreuves de l'examen organisé conformément aux dispositions du présent arrêté sont précisées en **annexe VI** du présent arrêté. Toute note obtenue aux épreuves de l'examen passé selon les dispositions de l'arrêté du 25 octobre 2002 modifié précité est, à la demande du candidat et pour sa durée de validité, reportée sur l'unité correspondante de l'examen organisé selon les dispositions du présent arrêté.

Article 7 - La première session d'examen de la spécialité constructeur de routes et d'aménagements urbains de certificat d'aptitude professionnelle organisée conformément aux dispositions du présent arrêté, aura lieu en 2023.

Article 8 - La dernière session d'examen du certificat d'aptitude professionnelle constructeur de routes

organisée conformément aux dispositions de l'arrêté du 25 octobre 2002 modifié précité aura lieu en 2022. À l'issue de cette session, l'arrêté précité est abrogé.

Article 9 - Le directeur général de l'enseignement scolaire et les recteurs d'académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 30 mars 2021

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
La cheffe du service de l'instruction publique et de l'action pédagogique, adjointe au directeur général de l'enseignement scolaire,
Rachel-Marie Pradeilles-Duval

Nota : Le présent arrêté et l'intégralité de ses annexes sont consultables, dans leur version publiée au [Journal officiel de la République française](#) authentifié, ainsi que dans leur version en vigueur sur le [site Légifrance](#).

Enseignements primaire et secondaire

Certificat d'aptitude professionnelle

Création de la spécialité interventions en maintenance technique des bâtiments et modalités de délivrance

NOR : MENE2110391A

arrêté du 30-3-2021 - JO du 15-5-2021

MENJS - DGESCO A2-3

Vu Code de l'éducation, notamment articles D. 337-1 à D. 337-25-1 ; arrêté du 8-11-2012 ; arrêté du 23-6-2014 ; arrêté du 10-5-2017 ; arrêté du 21-11-2018 ; arrêté du 15-1-2019 ; arrêté du 28-11-2019 ; arrêté du 17-6-2020 ; avis du CSE du 30-6-2020 ; avis favorable de la commission professionnelle consultative Construction du 6-10-2020

Article 1 - Il est créé la spécialité interventions en maintenance technique des bâtiments de certificat d'aptitude professionnelle dont la définition et les conditions de délivrance sont fixées par le présent arrêté. La présentation synthétique du référentiel du diplôme est définie en **annexe I** du présent arrêté.

Article 2 - Le référentiel des activités professionnelles est défini en **annexe II**, le référentiel de compétences est défini en **annexe III** et le lexique est défini en **annexe III bis** du présent arrêté.

Article 2-1 - Les compétences relatives à l'intervention à proximité des réseaux définies en annexe II de l'arrêté du 15 janvier 2019 susvisé complètent les compétences définies en annexes du présent arrêté. Les compétences définies en **annexe II** de l'arrêté du 15 janvier 2019 précité sont évaluées au cours des épreuves professionnelles.

Article 3 - Le référentiel d'évaluation est fixé en **annexe IV** du présent arrêté qui comprend les parties **IVa** relative aux unités constitutives du diplôme, **IVb** relative au règlement d'examen et **IVc** relative à la définition des épreuves.

Article 4 - Les horaires applicables sous statut scolaire sont fixés par le tableau annexé à l'arrêté du 21 novembre 2018 susvisé.

La préparation à cette spécialité de certificat d'aptitude professionnelle comporte une période de formation en milieu professionnel de 14 semaines définie en **annexe V** du présent arrêté.

Article 5 - Tout candidat sous statut scolaire ou d'apprenti passe l'ensemble des épreuves au cours de la même session, sauf s'il bénéficie de dispenses d'épreuves, de conservation de notes ou s'il est autorisé à répartir ses épreuves sur plusieurs sessions.

Tout candidat sous un autre statut, ou sous statut scolaire ou d'apprenti s'il a obtenu une dérogation individuelle, peut demander à passer l'ensemble de ses épreuves au cours de la même session ou à les répartir sur plusieurs sessions, conformément aux dispositions des articles D. 337-9 et D. 337-10 du Code de l'éducation. Il précise son choix au moment de son inscription. Dans le cas où il demande à répartir les épreuves sur plusieurs sessions, il précise les épreuves qu'il souhaite présenter à la session pour laquelle il s'inscrit.

Lors de son inscription, tout candidat précise s'il souhaite se présenter à l'épreuve facultative.

En outre, lors de la confirmation d'inscription, les candidats doivent fournir une attestation de formation relative à l'utilisation des échafaudages de pied, conformément à la réglementation R. 408 de la Caisse nationale d'assurance maladie et des travailleurs salariés (CNAMT), annexe 5.

En l'absence de cette attestation, les candidats ne seront pas admis à se présenter à l'examen.

Article 6 - Les correspondances entre les épreuves de l'examen organisé conformément à l'arrêté du 6 juin 1990 modifié portant création du certificat d'aptitude professionnelle maintenance des bâtiments de collectivités et les épreuves de l'examen organisé conformément aux dispositions du présent arrêté sont précisées en **annexe VI** du présent arrêté.

Toute note obtenue aux épreuves de l'examen passé selon les dispositions de l'arrêté du 6 juin 1990 précité est, à la demande du candidat et pour sa durée de validité, reportée sur l'unité correspondante de l'examen organisé selon les dispositions du présent arrêté.

Article 7 - La première session d'examen de la spécialité interventions en maintenance technique des bâtiments de certificat d'aptitude professionnelle organisée conformément aux dispositions du présent arrêté, aura lieu en 2023.

Article 8 - La dernière session d'examen du certificat d'aptitude professionnelle maintenance des bâtiments de collectivités organisée conformément aux dispositions de l'arrêté du 6 juin 1990 précité aura lieu en 2022. À l'issue de cette session, l'arrêté précité est abrogé.

Article 9 - Le directeur général de l'enseignement scolaire et les recteurs d'académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 30 mars 2021

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
La cheffe du service de l'instruction publique et de l'action pédagogique, adjointe au directeur général de l'enseignement scolaire,
Rachel-Marie Pradeilles-Duval

Nota : Le présent arrêté et l'intégralité de ses annexes sont consultables, dans leur version publiée au [Journal officiel de la République française](#) authentifié, ainsi que dans leur version en vigueur sur le [site Légifrance](#).

Enseignements primaire et secondaire

Certificat d'aptitude professionnelle

Création de la spécialité maçon et modalités de délivrance

NOR : MENE2110392A

arrêté du 30-3-2021 - JO du 15-5-2021

MENJS - DGESCO A2-3

Vu Code de l'éducation, notamment articles D. 337-1 à D. 337-25-1 ; arrêté du 8-11-2012 ; arrêté du 23-6-2014 ; arrêté du 10-5-2017 ; arrêté du 21-11-2018 ; arrêté du 15-1-2019 ; arrêté du 28-11-2019 ; arrêté du 17-6-2020 ; avis du CSE du 30-6-2020 ; avis favorable de la commission professionnelle consultative Construction du 6-10-2020

Article 1 - Il est créé la spécialité maçon de certificat d'aptitude professionnelle dont la définition et les conditions de délivrance sont fixées par le présent arrêté.

La présentation synthétique du référentiel du diplôme est définie en **annexe I** du présent arrêté.

Article 2 - Le référentiel des activités professionnelles est défini en **annexe II**, le référentiel de compétences est défini en **annexe III** et le lexique est défini en **annexe III bis** du présent arrêté.

Article 2-1 - Les compétences relatives à l'intervention à proximité des réseaux définies en annexe II de l'arrêté du 15 janvier 2019 susvisé complètent les compétences définies en annexes du présent arrêté.

Les compétences définies en annexe II de l'arrêté du 15 janvier 2019 précité sont évaluées au cours des épreuves professionnelles.

Article 3 - Le référentiel d'évaluation est fixé en **annexe IV** du présent arrêté qui comprend les parties **IVa** relative aux unités constitutives du diplôme, **IVb** relative au règlement d'examen et **IVc** relative à la définition des épreuves.

Article 4 - Les horaires applicables sous statut scolaire sont fixés par le tableau annexé à l'arrêté du 21 novembre 2018 susvisé.

La préparation à cette spécialité de certificat d'aptitude professionnelle comporte une période de formation en milieu professionnel de 14 semaines définie en **annexe V** du présent arrêté.

Article 5 - Tout candidat sous statut scolaire ou d'apprenti passe l'ensemble des épreuves au cours de la même session, sauf s'il bénéficie de dispenses d'épreuves, de conservation de notes ou s'il est autorisé à répartir ses épreuves sur plusieurs sessions.

Tout candidat sous un autre statut, ou sous statut scolaire ou d'apprenti s'il a obtenu une dérogation individuelle, peut demander à passer l'ensemble de ses épreuves au cours de la même session ou à les répartir sur plusieurs sessions, conformément aux dispositions des articles D. 337-9 et D. 337-10 du Code de l'éducation. Il précise son choix au moment de son inscription. Dans le cas où il demande à répartir les épreuves sur plusieurs sessions, il précise les épreuves qu'il souhaite présenter à la session pour laquelle il s'inscrit. Lors de son inscription, tout candidat précise s'il souhaite se présenter à l'épreuve facultative.

En outre, lors de la confirmation d'inscription, les candidats doivent fournir une attestation de formation relative à l'utilisation des échafaudages de pied, conformément à la réglementation R. 408 de la Caisse nationale d'assurance maladie et des travailleurs salariés (CNAMT), annexes 3 et 5.

En l'absence de cette attestation, les candidats ne seront pas admis à se présenter à l'examen.

Article 6 - Les correspondances entre les épreuves de l'examen organisé conformément à l'arrêté du 21 août 2002 modifié portant création du certificat d'aptitude professionnelle de maçon et les épreuves de l'examen organisé conformément aux dispositions du présent arrêté sont précisées en **annexe VI** du présent arrêté.

Toute note obtenue aux épreuves de l'examen passé selon les dispositions de l'arrêté du 21 août 2002 modifié précité est, à la demande du candidat et pour sa durée de validité, reportée sur l'unité correspondante de l'examen organisé selon les dispositions du présent arrêté.

Article 7 - La première session d'examen de la spécialité maçon de certificat d'aptitude professionnelle

organisée conformément aux dispositions du présent arrêté, aura lieu en 2023.

Article 8 - La dernière session d'examen du certificat d'aptitude professionnelle maçon organisée conformément aux dispositions de l'arrêté du 21 août 2002 modifié précité aura lieu en 2022. À l'issue de cette session, l'arrêté précité est abrogé.

Article 9 - Le directeur général de l'enseignement scolaire et les recteurs d'académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 30 mars 2021

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
La cheffe du service de l'instruction publique et de l'action pédagogique, adjointe au directeur général de l'enseignement scolaire,
Rachel-Marie Pradeilles-Duval

Nota : Le présent arrêté et l'intégralité de ses annexes sont consultables, dans leur version publiée au [Journal officiel de la République française](#) authentifié, ainsi que dans leur version en vigueur sur le [site Légifrance](#).

Enseignements primaire et secondaire

Certificat d'aptitude professionnelle

Création de la spécialité métallier et modalités de délivrance

NOR : MENE2110394A

arrêté du 30-3-2021 - JO du 15-5-2021

MENJS - DGESCO A2-3

Vu Code de l'éducation, notamment articles D. 337-1 à D. 337-25-1 ; arrêté du 8-11-2012 ; arrêté du 23-6-2014 ; arrêté du 10-5-2017 ; arrêté du 21-11-2018 ; arrêté du 15-1-2019 ; arrêté du 28-11-2019 ; arrêté du 17-6-2020 ; avis du CSE du 30-6-2020 ; avis favorable de la commission professionnelle consultative Construction du 6-10-2020

Article 1 - Il est créé la spécialité métallier de certificat d'aptitude professionnelle dont la définition et les conditions de délivrance sont fixées par le présent arrêté.

La présentation synthétique du référentiel du diplôme est définie en **annexe I** du présent arrêté.

Article 2 - Le référentiel des activités professionnelles est défini en **annexe II**, le référentiel de compétences est défini en **annexe III** et le lexique est défini en **annexe III bis** du présent arrêté.

Article 2-1 - Les compétences relatives à l'intervention à proximité des réseaux définies en annexe II de l'arrêté du 15 janvier 2019 susvisé complètent les compétences définies en annexes du présent arrêté.

Les compétences définies en annexe II de l'arrêté du 15 janvier 2019 précité sont évaluées au cours des épreuves professionnelles.

Article 3 - Le référentiel d'évaluation est fixé en **annexe IV** du présent arrêté qui comprend les parties **IVa** relative aux unités constitutives du diplôme, **IVb** relative au règlement d'examen et **IVc** relative à la définition des épreuves.

Article 4 - Les horaires applicables sous statut scolaire sont fixés par le tableau annexé à l'arrêté du 21 novembre 2018 susvisé.

La préparation à cette spécialité de certificat d'aptitude professionnelle comporte une période de formation en milieu professionnel de 14 semaines définie en **annexe V** du présent arrêté.

Article 5 - Tout candidat sous statut scolaire ou d'apprenti passe l'ensemble des épreuves au cours de la même session, sauf s'il bénéficie de dispenses d'épreuves, de conservation de notes ou s'il est autorisé à répartir ses épreuves sur plusieurs sessions.

Tout candidat sous un autre statut, ou sous statut scolaire ou d'apprenti s'il a obtenu une dérogation individuelle, peut demander à passer l'ensemble de ses épreuves au cours de la même session ou à les répartir sur plusieurs sessions, conformément aux dispositions des articles D. 337-9 et D. 337-10 du Code de l'éducation. Il précise son choix au moment de son inscription. Dans le cas où il demande à répartir les épreuves sur plusieurs sessions, il précise les épreuves qu'il souhaite présenter à la session pour laquelle il s'inscrit. Lors de son inscription, tout candidat précise s'il souhaite se présenter à l'épreuve facultative.

En outre, lors de la confirmation d'inscription, les candidats doivent fournir une attestation de formation relative à l'utilisation des échafaudages de pied, conformément à la réglementation R. 408 de la Caisse nationale d'assurance maladie et des travailleurs salariés (CNAMT), annexe 5.

En l'absence de cette attestation, les candidats ne seront pas admis à se présenter à l'examen.

Article 6 - Les correspondances entre les épreuves de l'examen organisé conformément à l'arrêté du 1er août 2002 modifié portant création du certificat d'aptitude professionnelle de serrurier-métallier et les épreuves de l'examen organisé conformément aux dispositions du présent arrêté sont précisées en **annexe VI** du présent arrêté.

Toute note obtenue aux épreuves de l'examen passé selon les dispositions de l'arrêté du 1er août 2002 modifié précité est, à la demande du candidat et pour sa durée de validité, reportée sur l'unité correspondante de l'examen organisé selon les dispositions du présent arrêté.

Article 7 - La première session d'examen de la spécialité métallier de certificat d'aptitude professionnelle

organisée conformément aux dispositions du présent arrêté, aura lieu en 2023.

Article 8 - La dernière session d'examen du certificat d'aptitude professionnelle serrurier métallier organisée conformément aux dispositions de l'arrêté du 1er août 2002 modifié précité aura lieu en 2022. À l'issue de cette session, l'arrêté précité est abrogé.

Article 9 - Le directeur général de l'enseignement scolaire et les recteurs d'académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 30 mars 2021

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
La cheffe du service de l'instruction publique et de l'action pédagogique, adjointe au directeur général de l'enseignement scolaire,
Rachel-Marie Pradeilles-Duval

Nota : Le présent arrêté et l'intégralité de ses annexes sont consultables, dans leur version publiée au [Journal officiel de la République française](#) authentifié, ainsi que dans leur version en vigueur sur le [site Légifrance](#).

Enseignements primaire et secondaire

Formation continue des enseignants

Modules de formation d'initiative nationale dans le domaine de l'École inclusive - année scolaire 2021-2022

NOR : MENE2113476C

circulaire du 20-5-2021

MENJS - DGESCO A1-3

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-directeurs et directrices académiques des services de l'éducation nationale

Références : décret n° 2017-169 du 10-2-2017 modifié ; arrêté du 10-2-2017 modifié ; circulaire du 12-2-2021

En application de l'article 7 du décret n° 2017-169 du 10 février 2017 modifié relatif à la certification d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (Cappei) et à la formation professionnelle spécialisée, des modules de formation d'initiative nationale (MIN) sont organisés au niveau académique, interacadémique ou national.

1. Le dispositif réglementaire

Le dispositif de formation mis en place par les textes réglementaires s'articule autour de deux types de modules de formation d'initiative nationale.

a. Les modules de formation d'initiative nationale organisés pour compléter le parcours de formation pour les enseignants titulaires du Cappei

Ces modules de formation sont organisés pour les enseignants qui ont suivi la formation et ont obtenu le Cappei. Ces enseignants ont, de droit, accès aux modules de formation d'initiative nationale pour une durée totale de 100 heures pendant les cinq années qui suivent l'obtention de leur certification. Ils peuvent faire valoir leur candidature au maximum à deux modules pour un total de 50 heures par an sous réserve d'exercer sur un poste spécialisé. Dans le cadre du calendrier arrêté par le recteur d'académie, l'accès à ce ou ces modules s'effectue l'année où le candidat en fait la demande.

b. Les modules de formation d'initiative nationale organisés dans le cadre de la formation continue

Ces modules de formation sont organisés à l'intention :

- des enseignants spécialisés qui souhaitent accroître leurs compétences ou se présenter à l'exercice de nouvelles fonctions. Ces enseignants peuvent solliciter leur participation à un ou plusieurs modules d'approfondissement ou de professionnalisation dans l'emploi, ou à un ou plusieurs modules de formation d'initiative nationale. La participation à ces modules fait l'objet d'une attestation professionnelle précisant les formations suivies ;
- des enseignants non spécialisés et autres personnels de la communauté éducative pour leur permettre de développer leurs compétences pour la scolarisation d'élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie.

Pour l'année 2021-2022, trois grands axes ont été retenus :

- prendre en compte les besoins éducatifs particuliers de l'élève ;
- fluidifier le parcours de l'élève ;
- professionnaliser les enseignants.

La liste de l'ensemble des modules de formation retenus répartis par thème figure en annexe 1.

2. Recueil et remontée des candidatures

Les recteurs d'académie et les directeurs académiques des services de l'éducation nationale sont chargés de désigner les candidats retenus pour suivre les formations.

Les candidatures seront regroupées au niveau académique par le responsable académique de la formation continue des enseignants pour être transmises à l'administration centrale selon la procédure indiquée ci-dessous :

a. Transmission des candidatures

Les candidatures seront transmises à la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco) dans le fichier Excel joint en annexe 2 :

« ANNEXE 2 candidatures_MIN_ASH2021_XXX.xls ».

Les instructions détaillées de renseignement du fichier figurent dans l'onglet « Instructions ». Une fois renseigné, le fichier Excel sera renommé en remplaçant les lettres XXX par le numéro du département (exemple : « ANNEXE 2 candidatures_MIN_ASH2020_001.xls » pour le département de l'Ain) et envoyé avant le 18 juin 2021 à l'adresse fonctionnelle suivante : dgesco-ecole-inclusive@education.gouv.fr

b. Validation des candidatures

La seconde étape sera la validation des candidatures par l'administration centrale. Pour respecter le nombre de places prévu par chaque organisateur pour les modules proposés, la validation se fera à partir des critères suivants : droit d'accès pour les titulaires du Cappei, ancienneté générale de service ; nombre d'heures de MIN ASH suivies lors des deux dernières années.

La liste récapitulative nationale validée sera ensuite communiquée par la direction générale de l'enseignement scolaire aux services académiques et départementaux.

c. Inscription dans Gaia

Pour la troisième étape, les services académiques et départementaux procéderont à partir de la liste nationale validée, à l'inscription dans l'application Gaia de leurs candidats, afin de pouvoir établir les ordres de mission nécessaires.

Les frais de transport et d'hébergement seront imputés, le cas échéant, sur les crédits du programme 141 pour les personnels du second degré ou sur les crédits du programme 140 pour les personnels du premier degré.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Édouard Geffray

Annexe 1

➔ Liste des modules de formation d'initiative nationale ASH 2021-2022

Annexe 2

➔ Instructions pour l'inscription de candidats aux stages MIN École inclusive pour l'année 2021-2022

Annexe 1 – Liste des modules de formation d'initiative nationale ASH – année scolaire 2021-2022

THÈME : PRENDRE EN COMPTE LES BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS DES ÉLÈVES

Identifiant : 21NDGS6001			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Pilotage de l'EPLE inclusif	26 heures (1 semaine)	du 17 au 21 janvier 2022	25
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Personnels de direction (Principaux, proviseurs, directeurs d'établissements spécialisés), adjoints, directeurs délégués aux formations professionnelles.	INSHEA 58/60 Avenue des Landes 92150 Suresnes ou, le cas échéant, dans un établissement scolaire de Suresnes.	INSHEA	
Objectifs : Objectif principal : mettre en place une démarche inclusive au sein d'un EPLE. Concevoir un pilotage d'établissement favorisant l'accessibilité pédagogique et la réussite de tous les élèves. Sous-objectifs : - Comprendre les fondements et les enjeux d'une éducation inclusive. Situer la France dans une approche européenne et internationale. - Appréhender l'actualité juridique liée à l'éducation inclusive. - S'approprier les textes, les instances, les outils, les démarches pour réussir l'accueil, le suivi et l'accompagnement des élèves en situation de handicap ou/et à besoins éducatifs particuliers. - Positionner l'équipe de direction dans une démarche de pilotage et d'impulsion (dispositifs, structures, conseil pédagogique, conseil école-collège, bassins). - Accompagner l'évolution de l'offre médico-sociale coordonnée aux établissements scolaires (unités d'enseignement externalisées, Pôles de Compétences et de Prestations Externalisées, SESSAD, etc.). - S'impliquer dans la mise en œuvre des PIAL (pôles inclusifs d'accompagnement localisé). - Faciliter le partenariat entre tous les acteurs de l'éducation inclusive (enseignants, professionnels du sanitaire et du médico-social, familles, etc.). - Fédérer et accompagner les enseignants dans une démarche pédagogique inclusive en s'appuyant sur le projet de l'établissement. - Appréhender la question de l'aménagement des examens.			
Contenus de formation :		Intervenants	
Cours, TD, vidéos, Powerpoint, etc.		Formateurs de l'INSHEA, intervenants extérieurs (chefs d'établissements, inspecteurs), partenaires associatifs.	

Identifiant : 21NDGS6002				
Titre		Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Pratiquer la démarche scientifique avec des élèves à besoins éducatifs particuliers.		25heures (1 semaine)	du 30 mai au 03 juin 2022	20
Public concerné		Lieu de stage		Opérateur principal
Enseignants du premier degré.		INSHEA 58/60 Avenue des Landes 92150 Suresnes.		INSHEA
Objectifs : Identifier les besoins éducatifs particuliers des élèves en sciences et proposer des réponses pédagogiques adaptées. Comprendre les enjeux d'une appropriation de la démarche scientifique pour les élèves à BEP. Connaître une diversité d'adaptations permettant aux élèves d'accéder à l'observation, à l'expérimentation, à la documentation, au compte rendu et au débat scientifiques, dans le cadre d'une démarche d'investigation.				
Contenus de formation			Intervenants	
Etude de situations d'élèves et analyse de leurs besoins			Formateurs de l'INSHEA.	

éducatifs particuliers en situation d'apprentissage scientifique. Elaboration et analyse de situations d'apprentissage mettant en œuvre la démarche d'investigation, notamment dans le domaine du vivant. Elaboration et analyse d'adaptations à mettre en œuvre dans les activités de manipulation, d'observation, de lecture documentaire, de raisonnement, de rédaction de compte rendu, de débat. Présentation et recherche de ressources documentaires. Visites de musées scientifiques.	
--	--

Identifiant : 21NDGS6003			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
L'éducation artistique et culturelle avec des élèves handicapés : Apprendre l'art, apprendre par l'art	25 heures (1 semaine)	Du 16 mai 2022 au 22 mai 2022	30 maximum
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants du premier ou du second degré.	INSHEA 58/60 Avenue des Landes 92150 Suresnes.	INSHEA	
Objectifs : Connaître le cadre réglementaire actuel de l'éducation artistique et culturelle, en lien avec la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC). Savoir identifier les enjeux spécifiques de l'éducation artistique et culturelle pour des élèves handicapés. Connaître des outils et des démarches pédagogiques adaptées. Savoir identifier et mettre en œuvre des partenariats utiles. Expérimenter et partager des outils et des démarches dans différents champs artistiques (arts visuels, écriture créative, théâtre, musique, arts du numérique et multimédia...).			
Contenus de formation :		Intervenants	
Etude du cadre réglementaire actuel de l'éducation artistique et culturelle. Analyse des besoins particuliers d'élèves handicapés dans différents domaines artistiques. Présentation d'actions et de projets culturels et artistiques menés avec différents types de publics en Unité d'Enseignement et en milieu ordinaire (ULIS, classes d'inclusion...) Expérimentations d'outils et démarches dans divers champs artistiques (arts visuels, écriture créative, théâtre, musique, arts du numérique et multimédia...).		Formateurs de l'INSHEA, un professeur de musique en EREA, un professeur enseignant en unité d'enseignement en milieu sanitaire.	

Identifiant : 21NDGS6004			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Participer à l'élaboration d'une démarche d'auto-évaluation des parcours inclusifs des élèves en situation de handicap au sein d'un établissement du second degré (collège, lycée professionnel, EREA).	25 heures (1 semaine)	Du 22 au 26 novembre 2021	20
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants spécialisés du 2 nd degré, Psychologues de l'Education nationale, Chefs d'établissement, Directeurs EREA, Directeurs adjoints chargés de SEGPA, CPE.	INSHEA 58/60 Avenue des Landes 92150 Suresnes.	INSHEA	

Objectifs :

Objectif principal : Aider les communautés éducatives à autoévaluer la dynamique inclusive d'un établissement scolaire accueillant des élèves en situation de handicap relevant de l'enseignement spécialisé ou adapté (ULIS Collège, ULIS Lycée, SEGPA, EREA...).

Concevoir les réponses adaptées aux besoins éducatifs particuliers des élèves et évaluer leur impact dans le cadre d'une démarche participative de co-construction.

Sous-objectifs :

Etre en capacité de mettre en œuvre une démarche auto-évaluative dans le domaine de l'école inclusive avec l'ensemble des acteurs et partenaires concernés.

Contenus de formation	Intervenants
À partir de l'analyse des leviers, obstacles et opportunités propres à la situation de l'établissement, construire une démarche planifiée (Plan>Do>Check>Act) s'appuyant sur le référentiel Qualinclus. Pour chacun des processus choisis concernant usagers, acteurs et partenaires, identifier les actions prioritaires à mettre en œuvre, les indicateurs simples et mesurables permettant d'en apprécier l'impact. Modalités de formation : Présentation de la démarche Qualité (Qualéduc/Qualinclus) et de l'approche processus. Analyse du contexte (leviers, obstacles, opportunités). Mises en situation et construction d'un pré-projet. Apports d'outils méthodologiques.	Formateurs INSHEA, chefs d'établissement et acteurs ayant mis en œuvre la démarche dans leur établissement.

Identifiant : 21NDGS6005

Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Participer à l'évaluation (Check) et au réajustement (Act) des actions mises en œuvre dans le cadre d'une démarche de type Qualinclus au sein d'un établissement du second degré (collège, lycée professionnel, EREA).	25 heures (1 semaine)	Du 13 au 17 décembre 2021	20
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Chefs d'établissement, Directeurs EREA, Directeurs adjoints chargés de SEGPA, Enseignants spécialisés du 2 nd degré (ULIS, SEGPA, EREA), Psychologues de l'Education nationale EDO, CPE, référents handicap concernés par la mise en œuvre effective dans leur établissement de la démarche Qualinclus.	INSHEA 58/60 Avenue des Landes 92150 Suresnes.	INSHEA	

Objectifs :

Aider les communautés éducatives à évaluer / réajuster les actions mises en œuvre dans le cadre de la démarche Qualinclus mise en œuvre au sein d'un établissement inclusif.

Mesurer l'impact des actions déjà mises en œuvre en direction des élèves à besoins éducatifs particuliers et identifier des actions complémentaires.

Sous-objectifs :

Etre en capacité de réajuster, de prolonger et/ou de mettre en cohérence l'ensemble des actions dans le cadre d'une démarche inclusive auto-évaluative en associant l'ensemble des acteurs et partenaires concernés.

Contenus de formation :	Intervenants
Contenus de formation : Analyser l'impact et la cohérence des actions mises en œuvre à partir des indicateurs produits à l'aide du Plan>Do>Check>Act. Pour chacun des processus choisis concernant usagers, acteurs et partenaires, mesurer l'effectivité et l'efficacité des actions mises en œuvre, leur impact sur les élèves / les pratiques / le climat scolaire de l'établissement. Modalités de formation :	Formateurs INSHEA, chefs d'établissement et acteurs ayant mis en œuvre la démarche Qualinclus dans leur établissement.

Analyse du plan d'actions mis en œuvre et des indicateurs identifiés. Déploiement de l'approche processus et lien avec le projet d'établissement. Apports d'outils méthodologiques.	
---	--

Identifiant : 21NDGS6006			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Collège inclusif et SEGPA : stratégies, organisations, argumentaires, modalités pédagogiques, rapport d'expérience.	30 heures	du 11 au 15 octobre 2021 (du lundi 9h au vendredi 15h)	25
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Principaux et principaux adjoints, directeurs adjoints chargés de SEGPA, PE spécialisés, PLP, PLC, Conseillers pédagogiques.	INSHEA 58/60 Avenue des Landes 92150 Suresnes.	INSHEA	
Objectifs : Objectif principal : Faciliter, pour tous les acteurs du second degré, la construction et la mise en place d'une organisation inclusive au collège en faveur des élèves de SEGPA et des autres élèves en difficulté scolaire. Sous-objectifs : Clarifier les concepts et enjeux de l'inclusion, de l'égalité des chances et de l'équité scolaire. Permettre l'élaboration d'un programme d'actions dans les établissements. Donner les éléments techniques et organisationnels nécessaires à la mise en place de fonctionnements inclusifs pour les élèves de SEGPA. Faire des participants des personnes ressources au sein de l'établissement et du réseau d'établissements.			
Contenus de formation		Intervenants	
En complément d'apports réflexifs sur l'inclusion, l'égalité des chances et l'équité scolaire, le module de formation propose des éléments permettant de faciliter le travail des chefs d'établissements et des directeurs adjoints chargés de SEGPA (en matière d'emploi du temps, de DHG et de pilotage), des enseignants (au travers d'apports sur la mission de personne ressource : les leviers, la légitimation des actions).		Formateurs de l'INSHEA, Intervenants extérieurs.	

Identifiant : 21NDGS6007			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Enseigner à l'hôpital	50 heures (2 x 1 semaine)	du lundi 3 au vendredi 7 janvier 2022 et du 9 au 13 mai 2022.	30
Public concerné	Lieu de stage		Opérateur principal
Enseignants du premier ou du second degré.	INSHEA 58/60 Avenue des Landes 92150 Suresnes.		INSHEA
Objectifs : Connaître les missions de l'enseignant à l'hôpital. Savoir identifier et répondre aux besoins éducatifs des élèves hospitalisés en raison d'une maladie somatique invalidante. Connaître les différents modes d'exercice à l'hôpital : travail avec un petit groupe d'élèves de niveaux hétérogènes (de la maternelle au lycée), travail en individuel au chevet. Savoir travailler en partenariat au sein d'une équipe pluri-professionnelle.			
Contenus de formation :		Intervenants	
Modalités d'hospitalisation selon les répercussions des troubles (séjours de courte ou de longue durée, séjours itératifs : différentes structures hospitalières).		Formateurs de l'INSHEA, enseignants à l'hôpital, psychologue scolaire.	

Présentation du site Tous à l'école. Cadre réglementaire de la scolarisation en milieu sanitaire. Coordination d'une unité d'enseignement. Aspects psychologiques liés aux maladies somatiques invalidantes et à l'hospitalisation chez les enfants et les adolescents. La confrontation à la mort pour l'élève et pour l'enseignant. Projets pédagogiques à l'hôpital. Enseigner en situation duelle (notamment au chevet). Enseigner une discipline à un groupe d'élèves multiniveaux (1 ^{er} et 2 nd degrés). Accessibilité et didactiques à l'hôpital (français, mathématiques, arts plastiques, Musique, Histoire/Géographie/Education morale et civique). Les liens hôpital/ APADHE (accompagnement pédagogique à domicile, à l'hôpital ou à l'école). Ressources numériques. Analyses de pratiques professionnelles.	
--	--

Identifiant : 21NDGS6008

Titre		Durée	Dates	Nombre de participants prévus
– Grande Difficulté Scolaire (GDS)		25 heures	Du lundi 31/01 au jeudi 03/02/2022.	25
Public concerné		Lieu de stage		Opérateur principal
Enseignants premier et second degré.		Département de l'éducation inclusive INSPÉ d'Aquitaine Antenne de la Gironde 49, rue de l'École Normale - B.P. 219 33 021 Bordeaux Cedex.		INSPÉ d'Aquitaine Antenne de la Gironde 49, rue de l'École Normale - B.P. 219 33 021 Bordeaux Cedex
Objectifs : Proposer une formation prenant en compte la grande difficulté scolaire dans l'exercice du métier d'enseignant.				
Contenus de formation			Intervenants	
Définir les besoins de formation des stagiaires : Positionnement initial. Définir la notion de besoins éducatifs particuliers. Définir la pédagogie différenciée : les aménagements et les adaptations pédagogiques. Définir la construction des parcours de formation : des pistes d'actions, des pratiques professionnelles dans la classe et hors de la classe (dispositifs, ressources, coéducation, partenariats...) Analyses des pratiques : contextes, cas, parcours de formation d'élèves. Retour sur les positionnements professionnels et bilan de la formation.			Formateurs de l'INSPE.	

Identifiant : 21NDGS6009

Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Enseigner à des élèves en grande difficulté scolaire en relation avec les attentes de l'école	25 heures	du lundi 2 mai 2022 14h, au vendredi 6 mai 2022, 12h (mercredi inclus)	25
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	

Personnels d'éducation et d'enseignement souhaitant approfondir ses connaissances et ses compétences.	DAFPEN, 533 avenue Abbé Paul Parguel, 34000 Montpellier.	DAFPEN Montpellier
Objectifs : Approfondir les connaissances touchant la grande difficulté scolaire et les réponses pédagogiques adaptées qui permettent de la prévenir ou de la réduire.		
Contenus de formation : Approfondir la connaissance des obstacles didactiques. Identifier les besoins pour construire des réponses pédagogiques, éducatives et didactiques adaptées aux besoins de l'enfant/de l'adolescent. Mettre en œuvre une pédagogie adaptée, différenciée. Définir une démarche d'investigation des apprentissages. Approfondir ses connaissances dans le domaine de l'école inclusive. Elaborer un parcours individuel des élèves. Connaître l'ensemble des modalités de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers (structures, plans d'accompagnement). Coopération avec les familles et les partenaires.		Intervenants Professionnel de la santé, inspecteurs et conseillers pédagogiques ASH, Principaux des collèges, Enseignants spécialisés.

Identifiant : 21NDGS6010			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers de l'élève au service de l'accessibilité pédagogique pour tous.	25 heures	du lundi 15/11 à 14h au vendredi 19/11/21 à 12h.	30
Public concerné	Lieu de stage		Opérateur principal
Enseignants premier degré /AESH.	DSDEN Charleville.		DSDEN 08 Charleville/académie de Reims
Objectifs : Comprendre, analyser et répondre aux besoins éducatifs particuliers pour une plus grande accessibilité pédagogique.			
Contenus de formation		Intervenants	
Approche historique, internationale et institutionnelle de la notion d'éducation Inclusive. Identification et compréhension des besoins spécifiques. Identification des réponses possibles. Connaissance des partenaires et dispositifs innovants pouvant aider à la construction de réponses. Intégration des réponses possibles à la pratique de classe au bénéfice de tous les élèves. Etude de situations. Elaboration de séances inclusives grâce à l'accessibilité pédagogique.		IEN ASH/ enseignants spécialisés/intervenants extérieurs/ chercheur.	

Identifiant : 21NDGS6011			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
De la petite enfance vers la maternelle ; entrée dans les apprentissages (besoins individuels et collectifs, handicap)	50 heures (2 x 1 semaine)	du lundi 4 au vendredi 8 octobre 2021 et du lundi 16 mai au vendredi 20 mai 2022.	20
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Professeurs des écoles, enseignants du premier degré spécialisés ou non,	Formation à distance.	INSHEA	

psychologue de l'Éducation nationale, IEN et IEN-ASH, professionnels, enseignants référents en poste et enseignants envisageant de devenir enseignant référent.		
Objectifs : Approfondir les connaissances relatives aux compétences des jeunes enfants. Apporter aux enseignants des éléments de connaissance à propos des enfants ayant un développement atypique. Objectif principal : Comprendre le rôle des processus cognitifs et socio-émotionnels impliqués dans les apprentissages scolaires fondamentaux et dans le développement de l'enfant d'âge préscolaire, d'âge scolaire avec et sans trouble. Sous-objectifs : Comprendre les différences de trajectoires développementales et apprendre à repérer les difficultés scolaires liées à un trouble du développement. Permettre aux professionnels de l'éducation nationale de mieux comprendre les troubles et leurs conséquences sur les apprentissages.		
Contenus de formation :	Intervenants	
Choix des supports utilisés en formation : Cadre législatif et institutionnel, les textes de référence. Informations scientifiques, retours d'expériences. Présentation d'outils de repérage, apports pédagogiques. Bibliographie actualisée.	Formateurs de l'INSHEA, enseignants et enseignants chercheurs extérieurs.	

Identifiant : 21NDGS6012			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Besoins des enfants et adolescents sourds avec troubles associés : analyse et réponses associées	30 heures (1 semaine)	Du lundi 13 au vendredi 17 juin 2022	20
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Professionnels spécialisés ou non (enseignants, AESH, éducateurs, orthophonistes).	Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA), 58-60, Avenue des Landes, 92150 – Suresnes.	INSHEA, en partenariat avec le Centre National de Ressources Handicap Rare Robert Laplane.	
Objectifs : Développer les compétences pour créer des situations d'apprentissage adaptées à des élèves sourds avec déficiences associées. Objectifs spécifiques : Acquérir des connaissances sur le handicap rare. Repérer et comprendre des déficiences associées : troubles sensoriels, neurosensoriels, neuro-moteurs et cognitifs. Connaître les incidences de l'imbrication des troubles sur le développement du langage et des apprentissages. Apprendre à mettre en œuvre des actions pédagogiques différenciées et adaptées.			
Contenus de formation		Intervenants	
Apports théoriques. Vignettes cliniques. Ateliers pratiques. Analyse de situations.		Equipe pluridisciplinaire de formateurs du Centre National de Ressources pour les handicaps rares Robert Laplane (15h), Equipe pédagogique de l'INS HEA (10h).	

Identifiant : 21NDGS6013			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus

Apprendre à apprendre	50 heures (2 x 25 heures) : 1ère semaine en présentiel et 2ème semaine en distanciel.	1 ^{ère} semaine : du lundi 4 au vendredi 10 octobre 2021, en présentiel 2 ^{ème} semaine : du lundi 21 au vendredi 25 mars 2022, en distanciel	20 maximum
Public concerné	Lieu de stage		Opérateur principal
Enseignants (spécialisés et non spécialisés), conseillers pédagogiques, IEN.	Formation hybride , INSHEA, 58-60 avenue des Landes, 92150 Suresnes.		INSHEA
Objectifs : S'approprier la thématique « apprendre à apprendre » désormais inscrite dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, faisant partie des recommandations du Parlement européen et des axes de travail prioritaires du Conseil scientifique de l'Éducation nationale.			
Contenus de formation :		Intervenants	
Fondamentaux sur la métacognition, l'autorégulation, la clarté cognitive ainsi que les facteurs d'ordre motivationnel et affectif liés aux apprentissages scolaires. L'intérêt de l'entretien d'explicitation et de l'entretien d'auto-confrontation dans les pratiques professionnelles. Analyse réflexive sur les pratiques professionnelles.		Formateurs INSHEA et intervenants extérieurs.	

Identifiant : 21NDGS6014				
Titre		Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Recherche et besoins éducatifs particuliers ; recherche et école inclusive.		25 heures (1 semaine)	du 16 au 21 mai 2022	50
Public concerné		Lieu de stage		Opérateur principal
Enseignants du 1 ^{er} et du 2 nd degré, enseignants spécialisés, enseignants référents.		INSHEA 58/60 Avenue des Landes 92150 Suresnes.		INSHEA
Objectifs : Faire découvrir aux participants un panorama de la recherche scientifique sur les apprentissages, la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers et l'école inclusive. Objectif principal : présenter des travaux universitaires de différentes disciplines portant sur les caractéristiques des publics scolaires dits « à besoins particuliers », les conditions de leurs apprentissages en milieu inclusif, les facteurs éducatifs, pédagogiques, institutionnels, organisationnels intervenant dans les dispositifs et parcours qui leur sont proposés. Sous-objectifs : montrer comment ces recherches peuvent irriguer les pratiques pédagogiques et nourrir la réflexion des équipes éducatives.				
Contenus de formation			Intervenants	
L'évaluation inclusive à la lumière de l'analyse didactique et du fonctionnement cognitif. Partenariat (entre professionnels, parents-professionnels). Recherches sur les élèves avec un TSA (demandes d'aide ; outils numériques). Recherches sur les demandes d'aide des élèves avec déficience visuelle. Observation de situations pédagogiques pour des élèves avec polyhandicap. Développement et situation de handicap. Recherches sur la parentalité en cas de maladie ou de handicap de l'enfant. Ethique et déontologie. Choix des supports utilisés en formation : conférences présentant des recherches, agrémentées le cas échéant de vidéos.			Formateurs de l'INSHEA, enseignants-chercheurs.	

Modalités de formation : conférences en amphi prévoyant plusieurs moments de discussion avec le groupe. De façon à favoriser les échanges, chaque participant disposera dès le premier jour d'un badge avec son nom, sa fonction et son établissement. Un tableau récapitulatif avec les noms de chacun est disposé dès le 1^{er} jour dans l'amphi afin de favoriser les échanges entre professionnels.	
--	--

Identifiant : 21NDGS6015			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Accompagnement pédagogique, scolarisation des jeunes polyhandicapés	50 heures (2 x 1 semaine)	du lundi 27 septembre au vendredi 1er octobre 2021 et du lundi 10 au vendredi 14 janvier 2022.	25 participants maximum
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants spécialisés ou non spécialisés, psychologues de l'éducation nationale, enseignants référents (MDPH).	INSHEA 58/60 Avenue des Landes 92150 Suresnes.	INSHEA	
Objectifs : Développer des capacités d'observation et d'analyse concernant les jeunes polyhandicapés en situation d'apprentissage impliquant des jeunes en situation de polyhandicap pour répondre à leurs besoins de manière individualisée et ajustée.			
Contenus de formation :		Intervenants	
Les définitions du polyhandicap ; le cadre de la loi (en particulier la loi du 11 février 2005) et ses enjeux, la scolarisation des enfants en situation de polyhandicap. Les besoins particuliers des élèves en situation de polyhandicap concernant les apprentissages : communication, sensorialité et apprentissages. L'observation et l'évaluation au service de l'accompagnement éducatif et pédagogique des élèves en situation de polyhandicap. L'approche pluridisciplinaire et le travail de collaboration avec les autres professionnels intervenant auprès de l'élève en situation de polyhandicap et avec les parents. Analyse réflexive sur les pratiques professionnelles et partage autour des pratiques professionnelles, mise en réseau.		Formateurs de l'INSHEA, intervenants extérieurs.	

Identifiant : 21NDGS6016			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
La surdit�, ses cons�quences et ses �tayages.	1 semaine mass�e durant les vacances scolaires 2020 ou 2021 2 jours vacances de Toussaint 2020 + 2 jours vacances de f�vrier 2021.	Vacances de Toussaint 2020 : du lundi 19 au mardi 20 octobre 2020 Et vacances de f�vrier 2021 : lundi 8 f�vrier au mardi 9 f�vrier 2021.	20-25 personnes par session
Public concern�	Lieu de stage	Op�rateur principal	

Enseignants, AESH, CPE, enseignants référents (dans une logique pluri-catégorielle).	INJS – 25 cours du général de Gaulle – 33170 Gradignan ou DSDEN 33.	Pôle Langage Oral de l'INJS
Objectifs : Dispenser aux participants un temps de formation sur la déficience sensorielle, leur permettant d'acquérir des conduites adaptées aux enfants déficients auditifs, en termes d'enseignement et de communication.		
Contenus de formation :		Intervenants
La surdité : trouble et déficience - ses degrés, signes cliniques, éléments diagnostics, et outils de compensation. Les conséquences communicationnelles et linguistiques de la surdité. Les outils d'évaluation, les étayages pédagog éducatifs et communicationnels.		Formateurs INJS.

Identifiant : 21NDGS6017			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
De l'analyse des besoins vers la construction de réponses adaptées.	25 heures.	du lundi 16/05/2022 au jeudi 19/05/2022, mercredi inclus.	25
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants premier et second degré.	Département de l'EI INSPÉ d'Aquitaine Antenne de la Gironde 49, rue de l'École Normale - B.P. 219 33 021 Bordeaux Cedex .	INSPÉ d'Aquitaine	
Objectifs : Proposer une formation à l'éducation inclusive qui prend appui sur l'axe : prendre en compte les besoins éducatifs spécifiques.			
Contenus de formation		Intervenants	
Définir les besoins de formation des stagiaires : Positionnement initial. Définir la notion de besoins éducatifs particuliers. Définir les aménagements et les adaptations pédagogiques. Définir une démarche d'évaluation différenciée. Retour sur les positionnements professionnels et bilan de la formation.		Formateurs INSPÉ.	

Identifiant : 21NDGS6018			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Les enjeux éthiques sociétaux et les principes pédagogiques de l'éducation inclusive	25 heures	du lundi 30/05/2022 au jeudi 02/06/2022, mercredi inclus	25
Public concerné	Lieu de stage		Opérateur principal
Enseignants premier et second degré.	Département de l'EI INSPÉ d'Aquitaine Antenne de la Gironde 49, rue de l'École Normale - B.P. 219 33 021 Bordeaux Cedex.		INSPÉ d'Aquitaine
Objectifs : Proposer une formation permettant à l'enseignant de s'approprier le concept et ses enjeux.			
Contenus de formation :		Intervenants	
Contenus pédagogiques proposés : Définir les besoins de formation des stagiaires : Positionnement initial.		Formateurs de l'INSPÉ.	

Définir les principes de l'éducation inclusive. Définir le concept d'accessibilité universelle. Analyses des pratiques : contextes, cas. Retour sur les positionnements professionnels et bilan de la formation.	
---	--

Identifiant : 21NDGS6019				
Titre		Durée	Dates	Nombre de participants prévus
L'inclusion scolaire et les dispositifs d'accompagnement		25 heures	du lundi 04/04/2022 au jeudi 7/04/2022, mercredi inclus.	25
Public concerné		Lieu de stage		Opérateur principal
Enseignants premier et second degré.		Département de l'EI INSPÉ d'Aquitaine Antenne de la Gironde 49, rue de l'École Normale - B.P. 219 33 021 Bordeaux Cedex.		INSPÉ d'Aquitaine
Objectifs : Proposer une formation permettant à l'enseignant de s'approprier les principes et les mises en œuvre de l'inclusion scolaire dans le modèle <i>multitrack approach</i> .				
Contenus de formation			Intervenants	
Contenus pédagogiques proposés : Définir les besoins de formation des stagiaires : Positionnement initial. Définir les principes de droit commun et les textes relatifs aux besoins. Questionner son action à partir d'une contextualisation des mises en œuvre (MPDH/CDAPH/ESS...). Analyses des pratiques : contextes, cas. Retour sur les positionnements professionnels et bilan de la formation.			Enseignants chercheurs INSPÉ.	

Identifiant : 21NDGS6020			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Neurosciences, sciences de l'éducation et pédagogie : quels apports, quelles pratiques pour une école inclusive ?	25 heures	du lundi 10 janvier 2022 au vendredi 14 janvier 2022, mercredi inclus	30
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants spécialisés et non spécialisés du premier et du second degré.	Atelier Canopé 51.	Réseau Canopé, Direction territoriale Grand Est	
Objectifs : Acquérir des connaissances scientifiques sur les neurosciences. Repérer les besoins des élèves pour construire des pratiques inclusives. Accompagner les élèves dans le développement de leurs compétences cognitives et psycho-sociales.			
Contenus de formation :		Intervenants	
Apports des neurosciences pour une pédagogie inclusive : 6h, en présentiel. Outils d'intervention sur les Compétences psychosociales pour les élèves à besoins particuliers et pour tous les élèves. L'approche en autorégulation : un processus prenant en		Formateurs de l'éducation nationale et intervenants extérieurs.	

compte les compétences cognitives et les compétences psychosociales de tous les élèves. Neurosciences et pédagogie : adapter sa pratique aux besoins des élèves. Veille scientifique	
--	--

Identifiant : 21NDGS6021

Identifiant : 21NDGS6021			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
École inclusive et outils numériques au service des apprentissages	25 heures (1 semaine)	du lundi 15 novembre 2021 au vendredi 19 novembre 2021, mercredi inclus	2 groupes de 20
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants du premier et second degré titulaires ou non du CAPPEI, AESH, coordonnateurs ULIS école, collège, lycée, enseignants SEGPA, EREA, UE et UEE, ERUN.	Rectorat de l'académie de Grenoble.	Rectorat de l'académie de Grenoble	
Objectifs : Envisager le numérique comme un levier pour les apprentissages dans une école inclusive. Acquérir des compétences pour favoriser l'utilisation du numérique par les élèves empêchés comme outil d'autonomie et d'accessibilité. Se former à l'utilisation de l'iPad comme outil d'accessibilité aux apprentissages avec des applications natives et/ou gratuites, RGPD compatibles et acceptées aux aménagements d'examens. Actualisation des connaissances sur les outils disponibles et leurs usages.			
Contenus de formation		Intervenants	
Accessibilité à la culture et aux écrits. Quels enjeux ? Comment ? Quels partenaires ? Règles de base, réalisation puis mise à l'épreuve de documents et supports accessibles au plus grand nombre. Les outils numériques au service de l'autonomie en classe et lors des examens. Création et usage de capsules vidéo adaptées accessibles au plus grand nombre d'élèves. Usages de la synthèse vocale et de la reconnaissance vocale. IPad : présentation d'applications et manipulation. Des exemples de progression pédagogique au rythme de l'élève à l'aide du numérique.		Formateurs éducation nationale et intervenants extérieurs.	

THÈME : ÉCOLE INCLUSIVE ET ACCESSIBILITÉ DES APPRENTISSAGES POUR TOUS LES ÉLÈVES

Identifiant : 21NDGS6022

Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Engagement, motivation et mieux-être à l'école.	50 heures 2 semaines	Du lundi 7 au vendredi 11 mars 2022, et du lundi 06 au vendredi 10 juin 2022 (lundi au vendredi, mercredi inclus)	20 personnes maximum
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Professionnels de l'enseignement (enseignants non spécialisés ou spécialisés, AESH, Psy EN, conseillers pédagogiques et personnes ressources EN ...).	Formation à distance.	INSHEA	

Objectifs :

Mettre en œuvre des stratégies de soutien de l'engagement et de la motivation pour maximiser les apprentissages et le bien-être à l'école.

Mettre en œuvre des stratégies de soutien au comportement positif.

Tenir compte des apports croisés des sciences cognitives et comportementales dans une perspective d'accessibilité universelle pour tous les élèves (dont et pas uniquement les élèves en situation de handicap).

Prendre en compte les connaissances actuelles pour mettre en œuvre en classe les stratégies pédagogiques et gestes professionnels favorables à l'autorégulation, à l'engagement actif et au sentiment de compétence des élèves.

Contenus de formation :	Intervenants
Actualisation des connaissances sur : Les apports des différents courants actuels dans la mise en œuvre de stratégies favorables à la motivation des élèves, à leur engagement actif dans les activités d'apprentissage, à la métacognition, à l'autorégulation, au soutien au comportement positif. Les fonctions exécutives et leur incidence sur les apprentissages en contexte scolaire. Les différents modèles actuels visant à favoriser une école inclusive pour tous (ex. réponse à l'intervention, accessibilité universelle, enseignements dits efficaces et enseignement explicite ...). Présentation d'outils et temps de travail et d'échanges autour de situations concrètes.	Professionnels de l'INSHEA et professionnels extérieurs.

THÈME : TROUBLES DES FONCTIONS COGNITIVES ET BESOINS ÉDUCATIFS DES ÉLÈVES

Identifiant : 21NDGS6023			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
L'approche cognitive au service de l'Ecole et des élèves à besoins éducatifs particuliers	25 heures (1 semaine)	13 au 17 juin 2022	20 personnes maximum
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants spécialisés (ULIS, UE), personnels RASED, enseignants de classes ordinaires accueillant des élèves présentant des troubles ou des difficultés, IEN et IEN-ASH, conseillers pédagogiques, enseignants référents.	Formation à distance.	INSHEA	
Objectifs : Identifier et répondre aux défis de l'école inclusive. Acquérir des connaissances sur le développement et le fonctionnement du cerveau (plasticité cérébrale, fonctions exécutives, mémoires...).			
Prise en compte des notions abordées dans la pratique de classe : analyse de la tâche, métacognition, enseignement explicite.			
L'informatique au service de l'enseignant.			
Contenus de formation		Intervenants	
Apports de connaissances sur les sciences cognitives et neurosciences. Analyse de travaux en sociologie ; un regard complémentaire sur les problématiques de l'école. Ateliers pratiques. Présentations de logiciels.		Formateurs de l'INSHEA, enseignants ayant une pratique de l'utilisation de la vidéo, soit pour une analyse de sa pratique, soit avec les élèves.	

Identifiant : 21NDGS6024

Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Scolarisation des élèves présentant des troubles des fonctions cognitives ou mentales en lycée professionnel bénéficiant du dispositif ULIS : du parcours de formation à l'insertion professionnelle	50 heures (2 x 1 semaine)	du lundi 20 au vendredi 24 septembre 2021 et du lundi 5 au vendredi 9 avril 2022	25
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Coordonnateurs d'ULIS, enseignants titulaires du CAPPEI - enseignants du 2nd degré, conseillers principaux d'éducation, chef des travaux, psychologues EN.	Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA), 58-60, Avenue des Landes, 92150 – Suresnes.	INSHEA	

Objectifs :

Accompagner la formation qualifiante et diplômante des élèves handicapés scolarisés en lycée professionnel par l'organisation d'environnements, capacités, et identifier les enjeux de l'insertion professionnelle.

Objectifs spécifiques :

Cerner les problématiques particulières des jeunes présentant des troubles des fonctions cognitives ou mentales et leurs répercussions sur l'élaboration de leur parcours de formation au LP.

Approfondir la réflexion sur la construction du parcours de formation au lycée en vue de l'insertion professionnelle de ces jeunes et les éléments en jeu dans une transition psychosociale.

Identifier l'apport des dispositifs déployés dans leur accompagnement au lycée, et notamment repérer les réponses adaptées que peut apporter l'ULIS.

Réfléchir au processus d'évaluation et de certification (utilisation d'un référentiel professionnel de CAP pour personnaliser les parcours).

Connaître et travailler avec les différents acteurs et partenaires concernés par la formation et l'insertion professionnelle de ces jeunes.

Explorer les diverses perspectives d'accès vers l'emploi.

Contenus de formation :	Intervenants
La politique actuelle de scolarisation et de formation professionnelle des adolescents présentant des troubles des fonctions cognitives ou mentales, l'organisation et le fonctionnement des ULIS, le rôle du coordonnateur de l'ULIS. Le repérage des besoins particuliers, l'évaluation des compétences de ces adolescents handicapés en tant qu'élèves de LP et confrontés à l'élaboration de leur projet professionnel. Accompagner le jeune dans l'élaboration d'un projet professionnel réaliste, repérer ses souhaits, ses possibilités et limitations, développer son employabilité en relation avec les perspectives qu'offrent les milieux professionnels. La co-élaboration d'approches professionnelles pour organiser, élaborer et accompagner des parcours de formation vers l'insertion professionnelle. Les dispositifs de formation et d'insertion, le repérage et le travail avec les partenaires, la coopération avec les familles. La sortie du lycée professionnel et la poursuite de formation (apprentissage ou autre voie), passerelles vers l'emploi et l'insertion professionnelle.	Formateurs INSHEA et intervenants extérieurs.

Identifiant : 21NDGS6025

Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Se saisir des apports de la recherche en sciences cognitives pour améliorer l'accessibilité aux savoirs des élèves à besoins éducatifs particuliers	50 heures (2 x 1 semaine)	Du lundi 13 au vendredi 17 décembre 2021 et du lundi 4 avril au	25

		vendredi 8 avril 2022	
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants du 1er et du 2nd degré spécialisés ou non spécialisés, conseillers pédagogiques, formateurs.	INSPÉ de Grenoble, 30 avenue Marcelin Berthelot, 38100 Grenoble.	INSPÉ de Grenoble, 30 avenue Marcelin Berthelot, 38100 Grenoble	
Objectifs : Approfondir (pour les enseignants/formateurs spécialisés) ou développer (pour les Enseignants/formateurs non spécialisés) des connaissances issues de la recherche en sciences. Cognitives et relatives aux processus d'apprentissage ainsi qu'à leurs troubles (mémoire, attention, langage...). S'approprier les apports de la recherche en sciences cognitives pour mieux répondre aux besoins des élèves et/ou diffuser des pratiques fondées sur ces apports en tant que personne ressource. Comprendre ce qu'est une méthode scientifique et les différentes démarches de recherche.			
Contenus de formation		Intervenants	
Cette formation proposera des contenus issus de la recherche en sciences cognitives sur les mécanismes directement impliqués dans les apprentissages et dont les perturbations sont à la source des difficultés rencontrées par certains élèves. Elle couvrira donc tant le fonctionnement normal que les troubles que l'on rencontre chez l'enfant et qui interfèrent avec les apprentissages. Après une introduction générale aux mécanismes cognitifs impliqués dans les apprentissages, la première semaine sera centrée sur la mémoire, l'attention et leurs troubles dans la mesure où ces deux dimensions interagissent directement avec l'ensemble des apprentissages quelle que soit leur nature et quel que soit le niveau de classe considéré. A partir de ces données, les stagiaires élaboreront en atelier des démarches pédagogiques propres à leur contexte d'exercice et/ou à leur questionnement professionnel. La seconde semaine couvrira les données de la recherche en sciences cognitives sur le langage tant oral qu'écrit (lecture, orthographe et compréhension) ainsi que sur la cognition numérique et les troubles associés. L'accent sera mis sur les élèves DYS (dyslexie, dysorthographe, dyscalculie). A partir de ces éléments de connaissance, les stagiaires seront amenés à réfléchir aux mises en œuvre pédagogiques favorisant les apprentissages et l'accès aux savoirs pour les élèves à besoins éducatifs particuliers notamment.		Formateurs de l'INSPE, formateurs éducation nationale.	

Identifiant : 21NDGS6026

Identifiant : 21NDGS6026			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Enseigner à des élèves présentant des troubles des fonctions cognitives ou mentales	25 heures	Du lundi 22 novembre 2021, 14 heures au vendredi 26 novembre 2021, 12 heures, mercredi inclus.	25
Public concerné	Lieu de stage		Opérateur principal
Enseignants spécialisés ou non, AESH, premier et second degrés.	DAFPEN, 533 avenue Abbé Paul Parguel, 34000 Montpellier (Sous réserve).		DAFPEN de Montpellier
Objectifs : Mieux connaître l'origine des troubles cognitifs. Comprendre les spécificités du fonctionnement et des modes d'apprentissage. Approfondir les connaissances et les réponses pédagogiques à apporter aux élèves présentant des troubles des fonctions cognitives. Apprendre à mieux coopérer avec les familles et les partenaires (SESSAD, etc.).			

Contenus de formation :	Intervenants
Apporter aux enseignants des éléments de connaissances relatifs aux troubles des fonctions cognitives. Conséquences sur les apprentissages et sur la vie scolaire. De l'identification des besoins aux réponses pédagogiques, éducatives et didactiques. Coopération et partenariat spécifiques.	Formateurs éducation nationale (IEN, CPC ASH), professionnels de la santé, réseau maladie rares, partenaires de l'école.

Identifiant : 21NDGS6027

Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
L'apport des sciences cognitives au service des apprentissages – Niveau 1	25 heures (1 semaine)	Du lundi 2 mai 2022, 13h30 au vendredi 6 mai 2022, 12h00	35
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants 1er et 2nd degré non spécialisés, non titulaires du CAPPEI.	INSPE de l'académie de Lyon Université Claude Bernard Lyon, 5 rue Anselme, 69004 Lyon.	Rectorat de Lyon et UCBL Lyon 1- ESPé de l'académie de Lyon	

Objectifs :

Prendre en compte les connaissances issues des sciences cognitives pour comprendre les processus d'apprentissage de l'élève.
Intégrer ces apports dans des mises en œuvre pédagogiques adaptées (ou enrichies ou améliorées).

Contenus de formation	Intervenants
En appui sur des contenus issus de la recherche en sciences cognitives, cette formation s'intéresse aussi bien aux processus impliqués dans les apprentissages qu'aux sources des difficultés rencontrées par des élèves. Les apports de la formation aborderont : Les mécanismes cognitifs et leurs interactions avec l'ensemble des apprentissages, ainsi que les conséquences pratiques des recherches dans ce domaine. Les données de la recherche en sciences cognitives notamment sur le langage, sur la cognition numérique et la cognition sociale. A partir de ces éléments de connaissance, les stagiaires seront amenés à réfléchir aux mises en œuvre pédagogiques favorisant les apprentissages et l'accès aux savoirs pour les élèves à besoins éducatifs particuliers notamment.	Formateurs et Enseignant-chercheur INSPÉ, formateurs EN, Intervenants extérieurs des laboratoires de Sciences Cognitives de Lyon (L2C2, ISCMJ, CRNL, HESPER).

Identifiant : 21DGS6028

Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
L'apport des sciences cognitives au service des apprentissages – Niveau 2.	25 heures (1 semaine).	Du lundi 09 mai 2022 – 13h30 au Vendredi 13 mai 2022 – 12h00.	35
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants 1er et 2d degré spécialisés et titulaires du CAPPEI (ou assimilés) ou ayant suivis le niveau 1.	INSPÉ de l'académie de Lyon Université Claude Bernard Lyon, 5 rue Anselme, 69004 Lyon.	Rectorat de Lyon et UCBL Lyon 1-INSPÉ de l'académie de Lyon	

Objectifs :

Approfondir et actualiser ses connaissances issues des sciences cognitives pour faire évoluer ses pratiques pédagogiques en faveur des élèves à besoins éducatifs particuliers.
Conduire une action de personne ressource, en faveur de l'école inclusive, fondée sur les apports des sciences cognitives.

Contenus de formation :	Intervenants
En appui sur des contenus issus de la recherche en sciences cognitives, cette formation s'intéresse aussi bien aux processus impliqués dans les apprentissages ainsi qu'à la compréhension des atypies de fonctionnements cognitifs. Les apports de la formation aborderont : Les mécanismes cognitifs pour la compréhension des atypies de fonctionnement. Les données de la recherche en sciences cognitives notamment sur les troubles du neuro-développement (TSA, dyspraxie, dyslexie, avec ou sans déficience intellectuelle ...). A partir de ces éléments de connaissance actualisés, les stagiaires seront amenés à réfléchir aux mises en œuvre pédagogiques favorisant les apprentissages et l'accès aux savoirs pour les élèves à besoins éducatifs particuliers spécifiquement.	Formateurs et Enseignant-chercheur INSPÉ, formateurs EN, Intervenants extérieurs des laboratoires de Sciences Cognitives de Lyon (ISCMJ, CRNL, HESPER).

Identifiant : 21NDGS6029

Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Troubles des fonctions cognitives	52 heures	Du lundi au jeudi, mercredi inclus. 9h00-12h00 13h30-17h00	10
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants premier et second degré, certifiés ou non. Une priorité est donnée aux enseignants titulaires du CAPPEI exerçant au sein de la région Nouvelle Aquitaine, dans le cadre du droit à tirage 100h post-certification.	INSPÉ – 11, rue Archimède 79000 Niort.	INSPÉ Niort – Rectorat de l'Académie de POITIERS	

Objectifs :

Approfondir d'une part, les connaissances et les réponses pédagogiques à apporter aux élèves présentant des troubles des fonctions cognitives, d'autre part, les spécificités de la professionnalisation de la coopération avec les familles et les autres personnels contribuant à la scolarisation. Annexe III – 2 – f du BO n° 7 du 16-02-2017

Contenus de formation	Intervenants
Fonctions Cognitives : Définition, mise à jour des fonctions cognitives mobilisées en situation d'apprentissage, mise en évidence du lien entre théorie de l'apprentissage et fonctions cognitives sollicitées, fonctionnement de la mémoire et découverte du processus de mémorisation en situation d'apprentissage. Troubles des fonctions cognitives : l'exemple de la déficience intellectuelle, éléments de connaissance, répercussions sur les apprentissages, préconisations pédagogiques. Outils et pratiques pédagogiques : outils numériques, outils de communication, d'explicitation, d'entraînement, démarche pour rendre les savoirs accessibles. Modalités de scolarisation des élèves porteurs de TFC : missions et fonctionnement de l'IME, de l'ULIS, du SESSAD DI. Partenariat : missions et pratiques des partenaires de la	Formateurs INSPE.

scolarisation des élèves porteurs de TFC.	
---	--

Identifiant : 21NDGS6030			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Troubles psychiques	52 heures	Du lundi au jeudi, mercredi inclus. 9h00-12h00 13h30-17h00	10
Public concerné	Lieu de stage		Opérateur principal
Enseignants premier et second degré, certifiés ou non. Une priorité est donnée aux enseignants titulaires du CAPPEI exerçant au sein de la région Nouvelle Aquitaine, dans le cadre du droit à tirage 100h post-certification.	INSPÉ – 11, rue Archimède 79000 Niort		INSPÉ Niort - CAPPEI
Objectifs : Approfondir, d'une part, les connaissances et les réponses pédagogiques à apporter aux élèves présentant des troubles psychiques, d'autre part, les spécificités de la professionnalisation de la coopération avec les familles et les autres personnels contribuant à la scolarisation.			
Contenus de formation :		Intervenants	
Eléments de psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent : notion de troubles, distinguer le normal du pathologique, classifications internationales, démarche diagnostique, tableaux cliniques. Prévention, repérage : les missions du psychologue de l'Education nationale, le rôle du RASED. Pratiques pédagogiques : observation, identification des besoins, pratiques d'apaisement, approche culturelle. Partenaires de la scolarisation d'élèves porteurs de troubles psychiques : connaître les missions et pratiques pour mieux coopérer. (CMPP, CPEA, APADHE).			

THÈME : TROUBLES DU SPECTRE DE L'AUTISME ET BESOINS ÉDUCATIFS DES ÉLÈVES

Identifiant : 21NDGS6031			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Enseigner à des élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA) dans les établissements scolaires du premier et du second degré – Niveau 1.	25 heures (1 semaine)	Du lundi 17 janvier 2022, 13h30 au vendredi 21 janvier 2022, 12h00	35
Public concerné	Lieu de stage		Opérateur principal
Enseignants 1er et 2d degré spécialisés ou non spécialisés, enseignants titulaires du CAPPEI souhaitant bénéficier d'une poursuite de formation et ouverture possible aux CPE.	INSPÉ de l'académie de Lyon Université Claude Bernard Lyon, 5 rue Anselme, 69004 Lyon (ou autre lieu dans Lyon intra-muros).		Rectorat de Lyon et UCBL Lyon 1- INSPÉ de l'académie de Lyon
Objectifs : Présenter l'essentiel des connaissances actualisées concernant les troubles du spectre autistique. Informersur des modalités de repérage, dépistage et diagnostic : enseignants, AESH, parents, médecins, centre de diagnostic. centre ressources autisme. professionnels médico sociaux et professionnels exerçant en libéral.			

Identifier les gestes professionnels adaptés, en référence aux recommandations de bonnes pratiques, pour accompagner la scolarisation d'élèves avec TSA.
Articuler l'action de l'enseignant avec tous les partenaires qui participent au projet personnalisé de scolarisation.
Analyser les difficultés liées à ce trouble et identifier les conséquences sur les apprentissages scolaires. Connaître les fonctions cognitives, identifier les particularités de la cognition de l'autisme ainsi que les besoins spécifiques des élèves.

Contenus de formation	Intervenants
Le cadre institutionnel : les modalités de scolarisation des élèves autistes dont les UEEA et UEMA. Les troubles du spectre autistique au sein des troubles neuro-développementaux. Etat de la recherche sur l'autisme. Présentation de la stratégie nationale autisme. Adaptation de l'environnement scolaire, stratégies cognitives dans le traitement de l'autisme, présentation des UEMA et UEEA. Cohérence et complémentarité des rôles de chaque partenaire, la démarche de projet au service de l'apprentissage. Le développement des performances d'un élève TSA : la place des familles. Compensations et aides dans les situations pédagogiques. Stratégies cognitives dans le traitement de l'autisme, présentation des méthodes comportementales : TEACCH et ABA. Actions des AESH, le travail coopératif avec l'enseignant lors de l'accompagnement d'un élève avec des troubles du spectre autistique. Sensibilité sensorielle. La gestion des comportements.	Formateurs éducation nationale, formateurs INSPE, intervenants extérieurs

Identifiant : 21NDGS6032

Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Enseigner à des élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA) dans les établissements scolaires du premier et du second degré – Niveau 2.	25 heures (1 semaine)	Du lundi 24 janvier 2021 – 13h30 au vendredi 28 janvier 2022 – 12h00.	35
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants 1er et 2d degré spécialisés ou non spécialisés, enseignants titulaires du CAPPEI souhaitant bénéficier d'une poursuite de formation et ouverture possible aux CPE. <u>Niveau 2 :</u> Enseignants 1er et 2d degré spécialisés ou non spécialisés ayant déjà effectué une première session du MIN TSA à Lyon.	INSPÉ de l'académie de Lyon Université Claude Bernard Lyon, 5 rue Anselme, 69004 Lyon (ou autre lieu dans Lyon intra-muros).	Rectorat de Lyon et UCBL Lyon 1-INSPÉ de l'académie de Lyon	
Objectifs : Approfondir la connaissance des troubles de l'autisme et l'analyse des besoins scolaires des élèves de la maternelle au Lycée. Approfondir l'analyse réflexive de la pratique des enseignants dans une logique partenariale. Identifier les leviers qui préviennent les ruptures de parcours des élèves TSA. Rendre l'environnement scolaire accessible aux élèves TSA. Savoir adapter les enseignements. Analyser les comportements défis et faire des propositions pour les réguler. Proposer des situations d'apprentissage des habiletés sociales.			
Contenus de formation :		Intervenants	
Introduction du MIN avec le témoignage d'un jeune			

adulte/étudiant (le vécu, les obstacles et les leviers identifiés au cours de son parcours scolaire). Etat des lieux de la recherche sur l'évolution de l'école notamment pour les parcours du second degré. Aborder les particularités inhérentes aux établissements des stagiaires : collège, Lycée professionnel, IME, dispositif ULIS, école maternelle (parcours différenciés). Les principes de l'éducation structurée et des méthodes comportementales en référence aux recommandations de la HAS. Présentation d'autres pratiques et approches. Evaluations fonctionnelles et évaluations scolaires des élèves. Les leviers pour rendre l'environnement scolaire accessibles : adapter, proposer des objectifs d'apprentissage, des plans ou des programmes d'apprentissage. Les particularités langagières, sensorielles et cognitives de l'autisme et leur incidence dans les situations scolaires /savoir les prendre en compte. Les outils numériques. Lecture et mathématiques. Partenariat avec les familles et les professionnels du médico-social, la coopération entre les acteurs (AESH/Enseignants/Educateurs). Les questions inhérentes à l'adolescence. Analyse des comportements défis : rappel des principes de l'analyse fonctionnelle des comportements, mise en pratique, étude de cas. Présentation de projets spécifiques : par exemple Être un super copain. K Pierce.	Formateurs éducation nationale, formateurs INSPE, intervenants extérieurs.
---	---

Identifiant : 21NDGS6033			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Enseigner à des élèves présentant des Troubles du Spectre de l'Autisme, en classe ordinaire dans le premier degré	50 heures (2 x 1 semaine), 1 semaine en présentiel, 1 semaine à distance	Du lundi 4 au vendredi 8 octobre 2021, en présentiel et du lundi 31 janvier au vendredi 4 février 2022 à distance.	40
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants du 1 ^{er} degré scolarisant des élèves avec TSA.	INSHEA 58/60 Avenue des Landes 92150 Suresnes (pour la première semaine).	INSHEA	
Objectifs : Connaître les particularités de fonctionnement des élèves avec TSA, et leurs conséquences possibles sur la scolarité. Savoir construire un cadre sécurisant et permettant à l'élève avec TSA de se repérer dans la classe, l'école. Savoir apporter des réponses pédagogiques et didactiques spécifiques répondant aux besoins des élèves avec TSA. Avoir des pistes pour gérer les comportements inadaptés. Connaître les partenaires possibles (enseignants spécialisés, orthophonistes, psychologues, ...) et savoir collaborer avec eux.			
Contenus de formation :		Intervenants	
Les élèves avec TSA, particularités cognitives, sensorielles, socio-émotionnelles. Pédagogie, éducation et TSA : recherches et pratiques recommandées par la haute autorité de santé (HAS). Présentation d'outils pour communiquer, se repérer dans le		Formateurs INSHEA, intervenants extérieurs (universitaires et professionnels).	

temps et l'espace, d'outils numériques ; appropriation de ces outils. Réflexions et stratégies concernant l'accessibilité pédagogique et didactique, exemples dans plusieurs disciplines de l'école primaire. Coopération avec les parents et des professionnels, dispositifs d'appui à la scolarisation en milieu ordinaire.	
--	--

Identifiant : 21NDGS6034			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Autisme et troubles du spectre de l'autisme : de la compréhension du fonctionnement autistique à la mise en œuvre de stratégies éducatives et pédagogiques.	2 X 60 heures par groupe (2 x 1 semaine par groupe).	Franciliens Du lundi 7 au vendredi 11 février 2022 et du lundi 11 au vendredi 15 avril 2022. Province Du lundi 28 février au vendredi 4 mars 2022 et du lundi 2 au vendredi 6 mai 2022.	30 personnes par groupe
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants spécialisés - enseignants du 1 ^{er} ou du 2 nd degré scolarisant des élèves présentant ces troubles.	Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA), 58-60, Avenue des Landes, 92150 – Suresnes.	INSHEA	
Objectifs : L'approche proposée dans ce module vise à optimiser l'action pédagogique des enseignants auprès des élèves présentant ces troubles. Situer la question de l'autisme dans une perspective historique. Connaître les difficultés liées à ce syndrome dans les domaines de la communication, du comportement et des apprentissages et repérer les particularités cognitives de ces élèves ainsi que les points d'appui qui favorisent la scolarisation. Poser les principes d'une démarche éducative et pédagogique spécifique. Initier les participants aux méthodes et outils spécifiques, en particulier aux aides visuelles pour la communication. Penser la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation.			
Contenus de formation :		Intervenants	
Présentation du « spectre autistique » et des différentes formes d'autisme dont l'autisme de « haut niveau » ou le syndrome d'Asperger. Les différentes classifications existantes. Mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation : projet de vie et parcours de formation de ces élèves, les collaborations nécessaires. Exemples de pratiques pédagogiques spécifiques, dans diverses disciplines. Présentation d'outils éducatifs au service de l'enseignement (méthodes TEACCH, MAKATON, ABA, système PEC'S et les aides visuelles à la communication).		Formateurs INSHEA, enseignants spécialisés, intervenants extérieurs (universitaires et chercheurs).	

Identifiant : 21NDGS6035			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
L'école inclusive et la scolarisation d'élèves	25 heures	Du lundi 28 mars	20

présentant des troubles du spectre de l'autisme.	(1 semaine)	2022 au vendredi 1er avril 2022 mercredi inclus	
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants du premier degré scolarisant des élèves porteurs de troubles du spectre de l'autisme, cadres de la communauté éducative.	Collège Ingres, 4 Place du Général Leclerc, 82008 Montauban.	DSDEN de Tarn et Garonne, 12 avenue Charles de Gaulle, 82017 MONTAUBAN Cedex	
Objectifs de la formation Axe 1 : disposer des éléments de cadrage institutionnel. Axe 2 : connaître les spécificités des élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme. Axe 3 : penser le projet de vie, organiser et fluidifier le parcours de formation de l'élève et optimiser la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation.			
Contenus de formation :		Intervenants	
Axe 1 : présentation du cadre institutionnel et des textes en vigueur autour de l'école inclusive. Axe 2 : Définition et état actuel des recherches et des connaissances sur les troubles du spectre de l'autisme Les recommandations de l'HAS. Axe 3 : Analyse des difficultés liées à ces troubles et identification de leurs conséquences sur les apprentissages scolaires. Recherche et construction de réponses pédagogiques adaptées en tenant compte de la programmation adaptée des objectifs d'apprentissages (PAOA), de l'accessibilité scolaire, pédagogique, sociale et professionnelle. Développement de gestes et postures professionnelles adaptées. Présentation d'outils adaptés, dont numériques. Outils de communication alternative/augmentée : PECS et Makaton. Aménagements de l'espace et du temps. Accompagnement de la relation aux autres. Gestion des comportements défis. Réflexion sur l'évaluation. Articulation de l'action de l'enseignant avec tous les partenaires qui participent au projet personnalisé de scolarisation. Collaboration avec les parents, la famille. Collaboration avec des professionnels de soin. Collaboration avec l'AESH. Réalisation d'une carte mentale récapitulative des acquis de la formation, mutualisée dans le cadre d'un espace numérique partagé.		Personnels éducation nationale et formateurs extérieurs.	

Identifiant : 21NDGS6036			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Adaptations pédagogiques pour les élèves autistes	25 heures (1 semaine)	Du 6 au 10 décembre 2021	25
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants spécialisés et enseignants du second degré participant à l'inclusion.	INSPE de Toulouse Occitanie – Pyrénées – 56 avenue de L'URSS 31400 Toulouse.	Rectorat de Toulouse / INSPE Toulouse Occitanie-Pyrénées	
Objectifs : Connaître et comprendre les particularités de l'autisme. Intervenir et accompagner les élèves autistes. Développer les partenariats sanitaire et médicosocial au service de l'inclusion de ces élèves.			
Contenus de formation :		Intervenants	
Axe 1 : Connaître le cadre réglementaire et les recommandations de bonnes pratiques relatives à la scolarisation des élèves autistes.		Formateurs INSPE	

Connaître les conséquences de l'autisme sur les apprentissages. Savoir analyser différentes situations ou comportement problématique. Axe 2 : Connaître les méthodes d'accompagnement d'une personne présentant des TSA. Savoir proposer et mettre en œuvre des aménagements pédagogiques pour les élèves autistes. Construire des adaptations pédagogiques adaptées Echanges d'outils et de pratiques professionnelles. Axe 3 : Travailler en partenariat et connaître les différentes approches éducatives et soignantes et savoir les mettre en complémentarité. Savoir se positionner et connaître son rôle et missions dans l'accompagnement des élèves autistes.	
---	--

Identifiant : 21NDGS6037				
Titre		Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Scolariser des élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA)		26 heures	Du lundi 10 au vendredi 15 janvier 2022	25
Public concerné		Lieu de stage		Opérateur principal
Enseignants non spécialisés du 1 ^{er} et du 2 nd degré, AESH.		Centre INSPÉ Centre Val de Loire (en fonction des regroupements départementaux).		INSPÉ Centre-Val de Loire et Rectorat de l'Académie Orléans-Tours
Objectifs : Connaître les textes concernant l'école inclusive et la scolarisation des élèves porteur d'un trouble du spectre de l'autisme. Connaître les spécificités des troubles du spectre de l'autisme. Avoir des repères sur des modalités de repérage, dépistage et diagnostic. Observer, analyser les spécificités d'apprentissage des enfants et adolescents porteurs d'un TSA ; construire des réponses pédagogiques adaptées. Savoir articuler l'action de l'enseignant avec tous les partenaires qui participent au projet personnalisé de scolarisation.				
Contenus de formation			Intervenants	
Présentation des troubles du spectre de l'autisme. Modalités de scolarisation des élèves porteurs d'un TSA ; mise en œuvre du PPS ; compensations et aides. Travail coopératif et dimension partenariale (enseignant ordinaire, enseignant spécialisé, AESH, parents, professionnels du soin). Présentation d'outils.			Formateurs de l'INSPÉ Centre-Val de Loire, IEN et/ou CPC–ASH, enseignants spécialisés (UEMA/UEEA, ...), représentant de structures de ressources et de soin (CRA, SESSAD, ...).	

Identifiant : 21NDGS6038			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Enseigner à des élèves présentant des troubles des élèves porteurs d'autisme par la mise en œuvre des gestes professionnels adaptés	25 heures	Du lundi 7 février 2022, 14 heures au vendredi 11 février 2022, 12 heures, mercredi inclus	25

Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal
Enseignants spécialisés ou non, AESH, premier et second degrés.	DAFPEN, 533 avenue Abbé Paul Parguel, 34000 Montpellier.	DAFPEN de Montpellier
Objectifs : Connaître les particularités du fonctionnement des élèves avec autisme. Repérer les enfants à risque. Mieux connaître les divers troubles et mettre en place les aménagements et adaptations pédagogiques pertinents. Améliorer le travail d'équipe et les relations avec les partenaires externes pour la réussite des élèves.		
Contenus de formation :	Intervenants	
Actualisation des connaissances sur les troubles du spectre autistique, en lien avec le plan autisme - évaluation, outils diagnostiques, examen psychologique, orthophonique, psychomoteur. Bilan des compétences sociales. Impact des troubles sur les apprentissages et sur la vie scolaire. Elaboration des réponses pédagogiques, éducatives et didactiques adaptées. Présentation d'activités pédagogiques, de démarches et d'outils adaptés ; Coopération avec les familles et les partenaires, complémentarité des dispositifs. Intérêts et limites de l'inclusion scolaire.	Formateurs éducation nationale (IEN, CPC ASH), professionnels de la santé (Spécialistes des troubles autistiques du CHU de Montpellier), partenaires de l'école.	

Identifiant : 21NDGS6039				
Titre		Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Scolariser un élève porteur d'autisme en maternelle ou élémentaire		27 heures	Du 22 novembre au 26 novembre 2021 (mercredi 24 novembre matin inclus).	12 stagiaires
Public concerné		Lieu de stage		Opérateur principal
Professeurs des écoles exerçant en écoles maternelles ou élémentaires.		DSDEN de la Marne – cité administrative Tirlet CHALONS EN CHAMPAGNE.		IEN ASH Marne
Objectifs : Sensibiliser aux troubles du spectre autistique (TSA) : Permettre aux stagiaires de : Connaître les TSA (définition) et leurs manifestations. Comprendre les particularités de fonctionnement des élèves avec TSA et l'impact de ces particularités sur la scolarisation. Connaître les fondements et principes des différentes approches éducatives et leurs apports dans la prise en charge scolaire. Favoriser une scolarisation adaptée des élèves TSA en milieu ordinaire : Permettre aux stagiaires de : Connaître le cadre réglementaire et institutionnel relatif à la scolarisation des élèves TSA ; Plans autisme. Recommandations de bonnes pratiques. Analyser des propositions de réponses pédagogiques pertinentes ; Identifier les principes d'une pédagogie adaptée aux besoins des élèves avec TSA. Comprendre les rôles des différents acteurs (l'équipe, l'enseignant, l'AESH, les partenaires) dans l'accompagnement scolaire des élèves TSA.				
Contenus de formation			Intervenants	
Cadre institutionnel : Présentation du cadre de la scolarisation des élèves en situation de handicaps ; Présentation des différents dispositifs de scolarisation des élèves TSA ; Présentation des Plans autisme. Point sur la recherche actuelle sur les TSA et apports d'éléments théoriques : Définition : Particularités de fonctionnement cognitif, sensoriel.			CPC ASH Marne - Enseignants spécialisés d'UEEA (Unité d'enseignement externalisée "Autisme") en maternelle ou élémentaire – Educateur spécialisé/Psychomotricien d'IME – Intervenant de l'équipe de diagnostic CRA (CHU Reims) - Documentaliste du Centre Ressource Autisme (CRA)- CREAL de Champagne –Ardennes.	

communicationnel et relationnel des personnes avec TSA. Présentation des fondements et principes des méthodes éducatives. Pratiques pédagogiques : Présentation de fonctionnement pédagogique en UE. Analyse de propositions d'aménagements (spatiaux, temporels, pédagogiques et matériels) au regard des besoins particuliers des élèves ; Analyse de documents et ressources divers ; Elaboration de réponses pédagogiques pertinentes. Accompagnement AESH en classe ordinaire : Analyse de documents et séances ; Rôles spécifiques AESH/enseignant. Présentation de ressources documentaires et pédagogiques et visite du CRA-CREAI Champagne - Ardennes de Châlons-en-Champagne pour présentation de l'offre locale (prêt, formations, tables rondes...). Parler des TSA avec tous les élèves, à travers la littérature de jeunesse : Analyse de ressources ; Elaboration de pistes pédagogiques.	
--	--

Identifiant : 21NDGS6040			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Travailler avec des élèves porteurs de troubles du spectre de l'autisme (TSA)-niveau 1.	25 heures	Du lundi 22 au vendredi 26 novembre 2021 mercredi inclus.	25
Public concerné	Lieu de stage		Opérateur principal
Enseignants du premier ou du 2 nd degré : PE, PLC, PLP, éducateurs spécialisés, AESH.	Université de Picardie Jules Verne La Citadelle – 10 rue des Français Libres - 80080 Amiens		INSPÉ de l'Académie d'Amiens
Objectifs : Permettre d'acquérir des connaissances spécifiques dans le domaine de l'autisme. Permettre la scolarisation des enfants porteurs de troubles autistiques et de troubles envahissants du développement.			
Contenus de formation :		Intervenants	
Connaître l'autisme et ses principales caractéristiques. Caractéristiques du fonctionnement cognitif de l'enfant atteint d'autisme ou de TED. Scolarisation et environnements structurés. Les différents établissements et services sociaux et médico-sociaux. Etudes de cas et contexte d'intervention.		Formateurs éducation nationale et formateurs INSPE.	

Identifiant : 21NDGS6041			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Travailler avec des élèves porteurs de troubles du spectre de l'autisme (TSA)- niveau 2	25 heures	Du lundi 16 au vendredi 20 mai 2022, mercredi inclus.	25
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants du premier ou du 2 nd degré : PE, PLC, PLP, éducateurs spécialisés, AESH.	Université de Picardie Jules Verne La Citadelle – 10 rue des Français Libres - 80080 Amiens.	INSPÉ de l'Académie d'Amiens	

Objectifs : Permettre d'acquérir des connaissances spécifiques dans le domaine de l'autisme. Permettre la scolarisation des enfants porteurs de troubles autistiques et de troubles envahissants du développement.	
Contenus de formation	Intervenants
Connaître l'autisme et ses principales caractéristiques. Caractéristiques du fonctionnement cognitif de l'enfant atteint d'autisme ou de TED. Scolarisation et environnements structurés. Les différents établissements et services sociaux et médico-sociaux. Etudes de cas et contexte d'intervention.	Formateurs éducation nationale et formateurs INSPE.

Identifiant : 21NDGS6042			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Enseigner à des élèves présentant des troubles du spectre autistique (TSA)	25 heures	Du mardi 7 septembre au vendredi 10 septembre 2021 mercredi inclus	50
Public concerné	Lieu de stage		Opérateur principal
Titulaires du CAPPEI, enseignants du 1er ou du 2d degré titulaires ou non du CAPPEI, AESH, RASED, CPD.	INSPÉ de Guadeloupe.		Mission ASH de la Région Académique de la Guadeloupe
Objectifs : Favoriser une scolarisation adaptée des élèves TSA en milieu ordinaire.			
Contenus de formation :		Intervenants	
Outiller les stagiaires en leur permettant de : Connaître les TSA et leurs manifestations ; comprendre les particularités de comportement, de fonctionnement cognitif, communicationnel et relationnel de la personne avec troubles du spectre autistique ; connaître les spécificités des différentes approches éducatives et leurs fondements.		Equipe pluridisciplinaire du CRA Guadeloupe /INSPÉ/ PES.	

Identifiant : 21NDGS6043			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Coopérer pour scolariser les élèves avec troubles du spectre de l'autisme dans l'école inclusive – niveau 2.	25 heures (1 semaine)	Du lundi 21 mars 2022 au vendredi 25 mars 2022, mercredi inclus.	30
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants du 1er ou du 2nd degré titulaires du CAPPEI ayant suivi le module d'approfondissement TSA niveau 1. Enseignants du 1er ou 2nd degré, AESH, sensibilisés et travaillant avec des élèves TSA en classe ordinaire, dispositif ULIS, UEE, IME, Psychologues EN, santé scolaire Ouverture aux CPE	Rectorat de Grenoble.	Rectorat de l'académie de Grenoble	
Objectifs : Approfondir les particularités du fonctionnement des personnes avec TSA. Approfondir l'analyse réflexive de la pratique des équipes éducatives dans une logique partenariale. S'appuyer sur les partenaires extérieurs pour l'utilisation des outils spécifiques afin de favoriser le parcours de formation des élèves avec TSA.			

Devenir personne ressource pour impulser des transformations des postures professionnelles au bénéfice de la scolarisation des élèves TSA et de leurs familles.

Contenus de formation	Intervenants
Partager et construire des outils spécifiques. Anticiper, accompagner et remédier, dans une logique partenariale, pour une scolarisation réussie des élèves TSA. Quelle continuité dans le milieu scolaire des méthodes éducatives, comportementales et d'éducation structurée ? Prise en compte de l'expertise parentale. Relier le parcours de formation avec un parcours de vie professionnelle et sociale. Echanges et analyse de pratique. Partage avec des témoins de leur sensibilité au monde, l'art, la culture.	Intervenants extérieurs, formateurs éducation nationale, partenaires du médico-social et témoignages.

Identifiant : 21NDGS6044

Identifiant : 21NDGS6044			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Enseigner à des élèves ayant des troubles du spectre autistique – niveau 1	25 heures	Octobre 2021	20
Public concerné	Lieu de stage		Opérateur principal
Enseignants 1 ^{er} et 2 nd degré et psychologues EN.	INSPE Martinique.		Académie de la Martinique – INSPÉ Martinique
Objectifs : Prendre en compte les spécificités des troubles du spectre autistique pour adapter son enseignement aux besoins de tous les élèves.			
Contenus de formation :		Intervenants	
Connaissances sur les TSA : Particularités du fonctionnement de la personne avec TSA. Plan autisme en vigueur. Conséquences des TSA sur les apprentissages et sur la vie scolaire. La problématique en maternelle. Identifier les besoins pour construire des réponses adaptées : s'approprier et construire de outils spécifiques. Travailler en collaboration avec les partenaires.		Centre ressource autisme de Martinique (psychologue), Enseignants spécialisés du pôle ; ressource académique (TSA) ; Formateur INSPE ; Conseiller pédagogique ASH ; Experts extérieurs.	

Identifiant : 21NDGS6045

Identifiant : 21NDGS6045				
Titre		Durée	Dates	Nombre de participants prévus
AESH : Favoriser la mise en place de l'accompagnement humain et matériel prévu pour les élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme		25 heures	Février 2022	25
Public concerné		Lieu de stage		Opérateur principal
AESH.		INSPÉ Martinique.		Académie de la Martinique
Objectifs : Connaître et comprendre les spécificités des troubles du spectre autistique pour favoriser la mise en place de l'accompagnement humain et matériel prévu pour les élèves concernés.				
Contenus de formation			Intervenants	
Connaissances sur les TSA : Particularités du fonctionnement de la personne avec TSA. Plan autisme en vigueur. Conséquences des TSA sur les apprentissages et sur la vie scolaire. Accompagnement de l'élève avec TSA.			Centre ressource autisme de Martinique (psychologue), Enseignants spécialisés du pôle ressource académique (TSA), Formateur INSPÉ, Equipe de circonscription ASH.	

La problématique en maternelle. Connaissances sur les aménagements pédagogiques prévus par les enseignants spécialisés. Analyse de pratiques. Travailler en collaboration avec les enseignants et avec les partenaires.	
--	--

Identifiant : 21NDGS6046			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Troubles du spectre de l'Autisme	26 heures	Du lundi 22 au jeudi 25 novembre 2021, mercredi inclus. 9h00-12h00 et 13h30-17h00.	20
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants premier et second degré, priorité donnée aux enseignants titulaires du CAPPEI exerçant au sein de la région Nouvelle Aquitaine, dans le cadre du droit à tirage 100h.	Centre Ressources Autisme, Hôpital Charles Perrens, 121 rue de la Béchade 33000 Bordeaux.	CRA Aquitaine, Bordeaux	
Objectifs : Approfondir d'une part, les connaissances et les réponses pédagogiques à apporter aux élèves présentant des troubles du spectre autistique, d'autre part, les spécificités de la professionnalisation de la coopération avec les familles et les autres personnels contribuant à la scolarisation. Annexe III – 2 – i du BO n° 7 du 16-02-2017.			
Contenus de formation :		Intervenants	
Connaissance des Troubles du Spectre de l'Autisme : Actualisation des connaissances sur le TSA au sein des troubles du neuro développement : signes cliniques, particularités de fonctionnement, axes de recherches scientifiques. Conséquences du trouble sur la scolarité : Savoir les identifier, les comprendre afin de pouvoir s'adapter à l'élève avec TSA et adapter sa pédagogie en termes de sensorialité, communication, traitement de l'information et cognition sociale. Pratiques pédagogiques : Savoir prendre en compte le fonctionnement autistique dans les apprentissages des mathématiques et de la lecture. Les dispositifs de l'éducation nationale en appui de la scolarisation des élèves avec TSA : Missions et fonctionnement d'une UEM et d'une ULIS TSA. Partenariat : missions et pratiques des partenaires de la scolarisation des élèves porteurs de TSA : SESSAD et professionnels libéraux. Sécurisation des Parcours : à l'aide des témoignages des familles identifier les leviers et obstacles pour sécuriser les parcours des jeunes porteurs de TSA.			

Identifiant : 21NDGS6047			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Scolariser des élèves avec un trouble du spectre de l'autisme : contextes, besoins, apprentissages	50 heures	Du lundi 10 au jeudi 13 janvier 2022 et du lundi 7 au jeudi 10 mars 2022	25 stagiaires
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	

Professeurs des 1 ^{er} et 2 nd degrés titulaires du CAPPEI ou du 2CA-SH, prioritairement enseignant auprès des élèves porteurs de troubles du spectre de l'autisme.	INSPE, 2 avenue Jules Isaac, 13100 Aix-en-Provence.	Rectorat d'Aix-Marseille, Place Lucien Paye, Aix-en-Provence
Objectifs : Connaître et comprendre le fonctionnement atypique d'une personne avec un TSA et son impact en milieu scolaire. Co-construire le parcours et la trajectoire d'élèves avec un TSA. Appréhender les processus de développement et adapter les apprentissages : où, qui, comment ?		
Contenus de formation	Intervenants	
TSA ; trajectoire et dynamique de projet ; processus développementaux et apprentissages.	Formateurs Education nationale et INSPE.	

Identifiant : 21NDGS6048			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Troubles du spectre de l'autisme	52 heures	Du lundi au jeudi, mercredi inclus. 9h00-12h00 13h30-17h00	20
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants premier et second degré, certifiés ou non. Une priorité est donnée aux enseignants titulaires du CAPPEI exerçant au sein de la région Nouvelle Aquitaine, dans le cadre du droit à tirage 100h post-certification.	INSPE – 11, rue Archimède 79000 Niort.	INSPE Niort – Rectorat de l'Académie de Poitiers	
Objectifs : Approfondir d'une part, les connaissances et les réponses pédagogiques à apporter aux élèves présentant des troubles du spectre autistique, d'autre part, les spécificités de la professionnalisation de la coopération avec les familles et les autres personnels contribuant à la scolarisation. Annexe III – 2 – i du BO n° 7 du 16-02-2017.			
Contenus de formation :		Intervenants	
Contenus pédagogiques proposés : Connaissance des troubles du spectre de l'Autisme : Axes d'actions Nationaux et Académiques. Les TSA au sein des TND : manifestations cliniques et particularités de fonctionnement (social et cognitif), modalités de repérage et démarches diagnostiques, recommandations de la haute autorité de santé. Conséquences des troubles sur les apprentissages et la vie scolaire : profils cognitifs, répercussions des troubles sur les compétences langagières (oral et écrit) et communicationnelles, regards croisés des personnels paramédicaux (orthophoniste, psychomotricien, psychologue etc...) et éducatifs. Outils et pratiques pédagogiques : outils numériques, méthodes éducatives comportementales et d'éducation structurée, démarche d'identification et d'analyse des besoins, adaptations pédagogiques. Parcours de scolarisation des élèves porteurs de TSA : missions et fonctionnement de l'UEM, de l'ULIS TSA, Parcours avenir, dispositif d'autorégulation. Partenariat : missions et pratiques des partenaires de la scolarisation des élèves porteurs de TSA.		Formateurs INSPE.	

Identifiant : 21NDGS6049			
Titre	Durée	Dates	Nombre de

Autisme : de la compréhension du fonctionnement autistique à la mise en œuvre de stratégies pédagogiques et éducatives. Les enjeux du partenariat.		25 heures en présentiel	Avril 2022	participants prévus 25
Public concerné	Lieu de stage		Opérateur principal	
Enseignants spécialisés et non spécialisés avec priorité aux lauréats CAPPEI.	Rectorat Saint DENIS / REUNION.		Service Ecole Inclusive Sud-Ouest	
Objectifs : Apporter des réponses pédagogiques et didactiques spécifiques face aux besoins des élèves avec troubles du spectre de l'autisme. Connaître les particularités de fonctionnement des élèves avec TSA, et leurs conséquences possibles sur la scolarité. Savoir apporter des réponses pédagogiques et didactiques spécifiques répondant aux besoins des élèves avec TSA. Initier les participants aux méthodes et outils. Connaître les partenaires possibles et savoir collaborer avec eux.				
Contenus de formation			Intervenants	
La formation proposera : Une présentation des caractéristiques et fonctionnement cognitifs particuliers des élèves TSA. Un apport sur la pédagogie et l'éducation en lien avec la problématique sous-jacente aux troubles du spectre de l'autisme. Pratiques recommandées par la HAS. Présentation d'outils éducatifs au service de l'enseignement, outils numériques. Une réflexion et des échanges sur les enjeux du partenariat pour la prise en charge des élèves porteurs de TSA. Mise en œuvre du PPS : les collaborations nécessaires. Projet de vie.			Membre de l'équipe du CRIA départemental, Référent Autisme EN, orthophoniste, association de parents, psychologue spécialisé BCBA.	

Identifiant : 21NDGS6050			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
TSA, connaître pour mieux accompagner	52 heures	12 janvier, 19 et 20 janvier, 9 mars, 16 et 17 mars, 14 et 15 avril 2022 à distance	60 pour Rennes et 10 hors académie
Public concerné	Lieu de stage		Opérateur principal
Enseignants, AESH.	Tout à distance.		Académie de Rennes
Objectifs : La formation s'inscrit dans une dynamique de scolarisation inclusive, impulsée par l'Éducation nationale. Elle se donne pour objectifs de permettre aux enseignants de développer des compétences dans la connaissance du trouble du Spectre de l'Autisme (TSA) ainsi que dans le repérage et la scolarisation des élèves présentant un TSA. Sensibiliser aux TSA. Comprendre les conséquences sur l'apprentissage pour construire des réponses pédagogiques dans le cadre d'un travail en coopération/partenariat. Objectifs pédagogiques : À l'issue de la formation, le stagiaire devra : Avoir développé des connaissances théoriques sur l'autisme, les particularités de fonctionnement sensoriel, cognitif et social. Etre capable de mobiliser ses connaissances pour proposer, en lien avec la famille, l'élève et les partenaires, des aménagements et des adaptations favorisant la scolarisation inclusive.			
Contenus de formation :		Intervenants	
Connaître pour mieux accompagner. Introduction : inclusion maternelle, élémentaire, collège, TSA un trouble du neuro développement. Construction de réponses pédagogique. L'orientation scolaire et professionnelle.		Personnels éducation nationale.	

THÈME : DIFFICULTÉS À EXPRESSION COMPORTEMENTALE

Identifiant : 21NDGS6051			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Intitulé du module : Evaluation, accompagnement et scolarisation des enfants et adolescents présentant des difficultés et troubles importants de l'attention et du comportement.	50 heures (2 X1 semaine pour chaque groupe)	Franciliens Groupe 1 : du lundi 29/11/2021 au vendredi 03/12/2021 et du lundi 03/01 au vendredi 07/01/2022. Groupe 2 : du lundi 13/12/2021 au vendredi 17/12/2021 et du lundi 17/01 au vendredi 21/01/2022. Province Du lundi 06/12/2021 au vendredi 10/12/2021 et du lundi 10/01 au vendredi 14/01/202.	30 personnes pour la session Province 60 personnes pour la session Francilienne
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants spécialisés du premier degré et professionnels des RASED. Enseignants du premier et du second degré exerçant en SEGPA, EREA, ULIS, MECS, SESSAD, Unités d'Enseignement des établissements spécialisés, CMPP, CAMPS, IME, ITEP et CAPP. Directeurs adjoints chargés de SEGPA. Psychologues de l'Education nationale 1 ^{er} et 2 nd degré, médecins de santé scolaire. Enseignants du premier et second degré accueillant des élèves présentant ces difficultés. Enseignants référents (MDPH). Conseillers Principaux d'Education.	Formation à distance.	INSHEA	
Objectifs : Permettre aux différents professionnels de l'Education Nationale de mieux comprendre ces troubles et de mettre en œuvre des démarches d'accompagnement (institutionnel, éducatif, pédagogique) adaptées, et des aides spécialisées répondant aux besoins particuliers de ces élèves. Objectifs spécifiques : Informer sur les différentes conceptions et les débats actuels sur les troubles de l'attention et du comportement. Analyser les différentes catégories de difficultés, de troubles et leurs manifestations. Repérer les signes cliniques et les critères d'évaluations de ces troubles. Analyser les difficultés liées à ces troubles dans les domaines du corps, de l'affectivité, de la pensée et des relations. Analyser les modalités du rapport aux savoirs et à l'apprentissage de ces élèves. Expliciter les besoins éducatifs particuliers pour adapter les pratiques d'enseignement. Élaborer les actions et les aides spécialisées à mettre en œuvre, aux différents niveaux (institutionnel, groupal, individuel, interindividuel). Analyser les conditions de scolarisation et d'interventions auprès de ces élèves en fonction des différents établissements : école, RASED, dispositifs d'inclusion, SESSAD, SEGPA, établissements spécialisés.			
Contenus de formation		Intervenants	
Conceptions et définitions des troubles de l'attention ou TDAH, des comportements, problèmes et des troubles d'opposition avec provocation. Analyse des débats actuels sur les définitions et la nature de ces troubles.		Formateurs INSHEA et intervenants extérieurs.	

Approches croisées et pluridisciplinaires de ces troubles dans une perspective d'articulation des modèles et de complémentarité des interventions. Analyse des modalités de scolarisation des enfants et adolescents présentant des troubles de l'attention et du comportement : école, secteur médico-social, autres... Conceptions et démarches d'enseignement. Élucidation de la posture de l'enseignant face aux troubles de l'attention et du comportement des élèves. La conception et les enjeux du partenariat avec les parents et les professionnels des domaines sociaux, sanitaires et médico-sociaux.	
--	--

Identifiant : 21NDGS6052

Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Evaluation, accompagnement et scolarisation des enfants/élèves présentant des troubles du neuro-développement (autisme, déficience, troubles spécifiques des apprentissages, TDAH)	26 heures (1 semaine)	Du lundi 31 janvier au vendredi 04 février 2022	30
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Psychologues de l'Education nationale 1 ^{er} et 2 nd degré, Médecins de santé scolaire.	Formation à distance.	INSHEA	

Objectifs :

Inscription de ce programme de formation continue professionnelles dans la dynamique de la stratégie nationale pour l'autisme (avril 2018) élargie aux troubles neuro-développementaux (déficience intellectuelle, troubles spécifiques des apprentissages, dysfonctions exécutives, TDAH ...) portée par le Secrétariat d'Etat chargé des personnes handicapées.

Permettre aux psychologues et médecins de l'Education Nationale de mieux comprendre ces troubles, de participer aux priorités nationales de leur évaluation précoce.

Mettre en œuvre des démarches d'accompagnement (institutionnel, éducatif, pédagogique) adaptées, et des aides spécialisées répondant aux besoins particuliers de ces élèves.

Objectifs spécifiques :

Informier sur les différentes conceptions et les connaissances scientifiques, médicales et psychologiques sur les troubles du neuro développement.

Analyser les différentes catégories de difficultés, de troubles et leurs manifestations.

Repérer les signes cliniques et les critères d'évaluations de ces troubles.

Evaluer les difficultés liées à ces troubles dans les domaines du corps, de l'affectivité, de la pensée et du fonctionnement adaptatif.

Travailler et coopérer avec les familles et les partenaires institutionnels (domaine de la santé, du médico-social, du socio-éducatif).

Expliciter les besoins éducatifs particuliers de ces enfants pour aider à l'adaptation des pratiques d'accompagnement et de scolarisation.

Élaborer les actions et les aides spécialisées à mettre en œuvre, aux différents niveaux (institutionnel, groupal, individuel, interindividuel).

Contenus de formation :	Intervenants
Conceptions et définitions des troubles du neuro développement. Avancées scientifiques et cliniques sur la nature et l'expression de ces troubles. Approches croisées et pluridisciplinaires de ces troubles dans une perspective d'articulation des modèles et de complémentarité des interventions. Conceptions et démarches d'évaluation des troubles du neuro développement. Le travail avec les parents et les partenaires institutionnels. Les enjeux du travail de collaboration et de partenariat pour l'évaluation précoce des troubles du neuro développement.	Formateurs INSHEA, intervenants extérieurs.

Identifiant : 21NDGS6053				
Titre		Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Difficultés à expression comportementale – niveau 1		25 heures	Du lundi 31 janvier au vendredi 04 février 2022 mercredi inclus	25 avec priorité donnée aux personnels de l'académie et de la région académique
Public concerné		Lieu de stage		Opérateur principal
Professeurs des écoles, PLC ou PLP (spécialisés ou non).		INSPÉ de l'académie de Limoges 209 boulevard de Vanteaux 87 036 LIMOGES CEDEX.		INSPÉ de l'académie de Limoges
Objectifs : Approfondir d'une part, les connaissances et les réponses pédagogiques à apporter aux élèves présentant des difficultés à expression comportementale, et d'autre part, les spécificités de la prise en charge de ses élèves, de la coopération avec les familles et les autres personnels contribuant à la scolarisation.				
Contenus de formation			Intervenants	
Connaître et analyser différentes catégories de difficultés, de troubles, et leurs manifestations. Repérer les signes cliniques, connaître les critères d'évaluation de ces troubles, analyser les difficultés qui en résultent. Analyser les modalités du rapport aux savoirs et à l'apprentissage de ces élèves, expliciter leurs besoins éducatifs particuliers pour adapter les pratiques d'enseignement. Elaborer des partenariats.			Formateurs INSPE, enseignants spécialisés.	

Identifiant : 21NDGS6054			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Difficultés à expression comportementale	25 heures	Du 04.04 au 08.04. 2022 mercredi inclus	25 stagiaires (avec prérequis)
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Professeurs des écoles, PLP et PLC (spécialisés ou non) ayant déjà suivi le module de niveau 1 ou équivalent ; éducateurs spécialisés.	INSPE de Limoges Campus Condorcet 209 boulevard de Vanteaux 87 036 LIMOGES CEDEX.	INSPE de l'Académie de Limoges	
Objectifs : Apporter des réponses pédagogiques et didactiques spécifiques face aux besoins des élèves avec des difficultés à expression comportementale. Élaborer les actions et les aides spécialisées à mettre en œuvre, analyser les conditions de scolarisation et d'intervention pour ces élèves en fonction des différents modes de prise en charge. Construire des partenariats pour une prise en charge holistique de la difficulté comportementale.			
Contenus de formation :		Intervenants	
Contenus pédagogiques proposés : Un éclairage médical et psychologique sur la problématique sous-jacente aux troubles du comportement et du désir d'apprendre en lien avec les contextes sociétaux, sociaux et éducatifs. La présentation de dispositifs. lieux de prise en charge.		Formateurs de l'INSPE.	

Identifiant : 21NDGS6055

Identifiant : 21NDGS6055				
Titre		Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Scolariser et accompagner le parcours scolaire des enfants et adolescents présentant des difficultés à expressions comportementales.		25 heures (1 semaine)	Du lundi 4avril 2022,13h30 au vendredi 8 avril 2022, 12h00	35
Public concerné		Lieu de stage		Opérateur principal
Enseignants 1er et 2d degré spécialisés ou non spécialisés, enseignants titulaires du CAPPEI souhaitant bénéficier d'une poursuite de formation et ouverture possible aux CPE.		INSPE de l'académie de Lyon Université Claude Bernard Lyon, 5 rue Anselme, 69004 Lyon (ou autre lieu dans Lyon intra-muros).		Rectorat de Lyon et UCBL Lyon 1-ESPé de l'académie de Lyon
Objectifs : Appréhender l'historique de la scolarisation des enfants et adolescents présentant des difficultés comportementales ou étant diagnostiqués comme présentant des troubles du comportement et de la conduite. Informier et former sur l'état actuel des recherches et connaissances sur les troubles du comportement et de la conduite et leurs conséquences chez les enfants et adolescents en âge d'être scolarisés. Repérer les signes cliniques, connaître les critères d'évaluation de ces troubles, analyser les difficultés qui en résultent dans les domaines du corps, de l'affectivité, de la pensée et des relations. Analyser les modalités du rapport aux savoirs et à l'apprentissage de ces élèves, expliciter leurs besoins éducatifs particuliers pour adapter les pratiques d'enseignement. Proposer et construire des réponses pédagogiques adaptées pour accompagner et prévenir l'aggravation des difficultés dans le cadre scolaire. Connaître les différents parcours de scolarisation des élèves présentant des troubles du comportement et de la conduite dans le cadre d'une école inclusive. Repérer les partenaires qui participent à la prise en compte des besoins spécifiques de ces élèves.				
Contenus de formation			Intervenants	
Distinguer difficultés comportementales et troubles du comportement diagnostiqué. Les troubles du comportement et de la conduite chez l'enfant et l'adolescent : aspects cliniques et thérapeutiques, point sur les connaissances et les pratiques actuelles d'accompagnement pédagogique, éducatif et thérapeutique. Les différents parcours de scolarisation des enfants et adolescents présentant des troubles du comportement et de la conduite dans le cadre d'une éducation inclusive. L'élaboration de réponses pédagogiques adaptées pour les élèves présentant des difficultés comportementales. La gestion des situations de crise : violence, agressivité, les réponses adaptées. Le partenariat et le travail d'équipe, les ressources à mobiliser.			Formateurs éducation nationale - formateurs INSPE - intervenants extérieurs.	

Identifiant : 21NDGS6056

Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Les troubles neuro développementaux : les connaître et maîtriser les besoins des élèves concernés.	25 heures (1 semaine)	Du lundi 17 janvier 2022, 13h30 au vendredi 21 janvier 2022, 12h00.	35
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants 1er et 2d degré spécialisés ou non spécialisés, enseignants titulaires du CAPPEI souhaitant bénéficier d'une poursuite de formation et ouverture possible	Insep de l'académie de Lyon Université Claude Bernard Lyon, 5 rue Anselme, 69004 Lyon (ou autre lieu dans Lyon intra-muros).	Rectorat de Lyon et UCBL Lyon 1-ESPé de l'académie de Lyon	

aux CPE.		
Objectifs : Connaître les troubles neuro développementaux, leurs spécificités et leurs caractéristiques communes. Comprendre les retentissements de ces troubles sur les apprentissages. Réfléchir à partir d'études de situation aux réponses pédagogiques adaptées pour les enfants et adolescents présentant un trouble neuro développemental. Intégrer les réponses pédagogiques et didactiques dans une dynamique partenariale incluant les familles. Les TSA, les troubles dys et la déficience intellectuelle seront particulièrement ciblés.		
Contenus de formation :		Intervenants
Introduction générale sur les TND par un neuro pédiatre ou par un neuropsychologue. Présentation des TSA, des troubles dys, de la déficience intellectuelle et des grands axes de réponses pédagogique à construire. Partenariat avec les professionnels (médicosocial, intervenants en secteur libéral) et avec les familles.		Formateurs éducation nationale - formateurs INSPE - intervenants extérieurs.

Identifiant : 21NDGS6057				
Titre		Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Scolariser des élèves ayant des difficultés psychologiques à manifestation comportementale.		25 heures (1 semaine)	Du 1er au 4 février 2022.	25
Public concerné		Lieu de stage		Opérateur principal
Enseignants spécialisés et enseignants participant à l'inclusion.		INSPE de Toulouse Occitanie – Pyrénées – 56 avenue de L'URSS 31400 Toulouse.		Rectorat de Toulouse / INSPE Toulouse Occitanie-Pyrénées
Objectifs :				
Axe 1 : Comprendre, accompagner, scolariser les élèves ayant des difficultés psychologiques à manifestation comportementales.				
Axe 2 : Ajuster ses gestes professionnels et ses stratégies didactiques pour faciliter l'accès aux apprentissages.				
Axe 3 : Développer les partenariats sanitaire et médicosocial au service de l'inclusion de ces élèves.				
Contenus de formation			Intervenants	
Axe 1 : Etude des stratégies pédagogiques et didactiques favorisant la scolarisation et l'individualisation. Axe 2 : De la crise d'adolescence à la situation de handicap psychiques: étiologie, apports de connaissances et étude des relations au Savoir. Axe 3 : Echanges d'outils (dont numériques) et de pratiques professionnelles.			Formateurs INSPE et intervenants extérieurs.	

Identifiant : 21NDGS6058			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Scolariser un élève présentant des troubles du comportement	24 heures	Du mardi 5 avril 2022 au vendredi 8 avril 2022	12 stagiaires
Public concerné	Lieu de stage		Opérateur principal
Professeurs des écoles exerçant en écoles élémentaires.	DSDEN de la Marne.		IEN ASH Marne
Objectifs : Sensibiliser aux troubles du comportement. Permettre aux stagiaires de :			

Connaître les troubles du comportement (définition) et leurs manifestations.
Appréhender les troubles du comportement à travers différents points de vue : thérapeutique, éducatif et pédagogique.
Favoriser une scolarisation adaptée des élèves avec des troubles du comportement.
Permettre aux stagiaires de :
Connaître le cadre réglementaire et institutionnel relatif à la scolarisation des élèves.
Comprendre et analyser des propositions de réponses pédagogiques spécifiques.
Comprendre les rôles des différents acteurs (l'équipe, l'enseignant, l'AESH, les partenaires) dans l'accompagnement scolaire d'un élève avec des troubles du comportement.

Contenus de formation :	Intervenants
Contenus pédagogiques proposés : Différencier les difficultés de comportement et le trouble diagnostiqué. Définir et caractériser les troubles du comportement. Comment observer finement l'élève afin d'adapter au mieux son intervention ? Le travail avec les partenaires : regards et actions croisés, découverte des structures et dispositifs spécialisés (ITEP, SESSAD). Propositions de pistes pédagogiques favorisant la scolarisation de l'élève dans le cadre de l'Ecole Inclusive. Présentation et analyse des aménagements (spatiaux, temporels, pédagogiques et matériels) au regard des besoins particuliers des élèves. Présentation et analyse de différents fonctionnements pédagogiques en UE et en SESSAD. Gestion des comportements au quotidien : anticiper, gérer et apprendre de la crise. Les apports des neurosciences pour comprendre les troubles du comportement ; Apport de ressources documentaires : vidéos, bibliographie, sitographie.	Formateurs Education Nationale : CPC-ASH 51, Enseignants spécialisés ITEP. Intervenants extérieurs : directeur d'ITEP, éducateur spécialisé, psychologue.

Identifiant : 21NDGS6059

Identifiant : 21NDGS6059				
Titre		Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Scolariser un élève présentant des troubles de la conduite et du comportement		25 heures	Du lundi 07/02/2022 14h au vendredi 11/0322022 12h	30
Public concerné		Lieu de stage		Opérateur principal
Enseignants du premier et second degré AESH.		DSDEN Charleville.		DSDEN 08 Charleville/académie de Reims
Objectifs : Comprendre, analyser et répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves présentant des troubles de la conduite et du comportement.				
Contenus de formation			Intervenants	
Définition les troubles de la conduite et du comportement. Identification et compréhension des besoins spécifiques. Identification des réponses possibles. Travail commun avec le secteur médico- social dans le cadre du DITEP. Etude de situations			IEN ASH/ enseignants spécialisés/intervenants extérieurs/ chercheur.	

Identifiant : 21NDGS6060

Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
-------	-------	-------	-------------------------------

Enseigner à des élèves (enfants et adolescents) présentant des troubles du comportement dans une école inclusive.	25 heures	Du jeudi 7 octobre 2021 au vendredi 8 octobre 2021 puis du jeudi 25 novembre au vendredi 26 novembre 2021.	50
Public concerné	Lieu de stage		Opérateur principal
Enseignants 1 ^{er} et 2 nd degré spécialisés ou non personnels de l'éducation nationale, RASED, CPD, PSY EN.	INSPÉ de Guadeloupe.		Mission SPEI de la Région Acad Guadeloupe.
Objectifs : Outiller les AESH Acquérir des connaissances de base sur les troubles du comportement chez l'enfant et l'adolescent. Etre capable de collaborer de manière plus efficiente à l'élaboration d'un projet pédagogique, éducatif voir thérapeutique au sein d'une équipe.			
Contenus de formation :		Intervenants	
Conceptions et définitions des troubles du comportement, débats actuels. Approches croisées et pluridisciplinaires de ces troubles dans une perspective d'articulation des modèles et de complémentarité des interventions. Modalités et conditions de scolarisation de ces enfants et adolescents : école, secteur médico – social. Conceptions et démarches d'enseignement auprès de ces élèves ; élucidation de la posture de l'enseignant face aux troubles du comportement des élèves ; le travail avec les parents ; les enjeux du travail de collaboration et de partenariat pour la prise en charge et le suivi de ces élèves. Rôle de l'AESH.		ITEP, FORMATEUR INSPÉ, CPD ASH, PES.	

Identifiant : 21NDGS6061

Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Les troubles du comportement comme symptôme : Apaiser le climat relationnel dans une école inclusive	25 heures (1 semaine)	Du lundi 17 janvier 2022 au vendredi 21 janvier 2022, mercredi inclus	3 groupes de 30
Public concerné	Lieu de stage		Opérateur principal
Enseignants du 1 ^{er} ou du 2 nd degré titulaires ou non du CAPPEI, AESH, coordonnateurs ULIS, enseignants UE et UEE, conseillers principaux d'éducation, chefs d'établissement, personnels de santé scolaire, psychologues EN.	Rectorat de Grenoble		Rectorat de l'académie de Grenoble
Objectifs : Comprendre la problématique sous-jacente aux troubles du comportement et du désir d'apprendre. S'approprier des repères pour la relation pédagogique. Analyser les modalités du rapport aux savoirs et à l'apprentissage de ces élèves, expliciter leurs besoins éducatifs particuliers pour adapter des gestes professionnels. Elaborer les actions et les aides spécialisées à mettre en œuvre, analyser les conditions de scolarisation et d'intervention pour ces élèves en fonction des différents modes de prise en charge.			
Contenus de formation		Intervenants	
Eclairage médical sur la problématique sous-jacente aux troubles du comportement et du désir d'apprendre en la reliant avec les contextes sociétaux, sociaux et éducatifs. Les élèves perturbateurs. Apaiser le climat relationnel. Les fondamentaux de la communication : qui – quoi – comment – dans quel contexte ? Des repères pour la relation pédagogique et pour la communication professionnelle. Interculturalités et comportements des jeunes à l'école.		Intervenants extérieurs et formateurs éducation nationale.	

Le refus anxieux de l'école, versant plus invisible des troubles du comportement. Réflexion partagée, échanges de pratiques et outils.	
---	--

Identifiant : 21NDGS6062			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Appréhender les troubles du comportement et de la conduite chez les élèves en grande difficulté scolaire– niveau 1.	25 heures	Octobre 2021	25
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Psychologue EN et enseignants 1 ^{er} et 2 nd degré, CPE.	INSPE Martinique.	Académie de la Martinique – INSPÉ Martinique	
Objectifs : Comprendre la problématique sous-jacente aux troubles du comportement et du désir d'apprendre. S'approprier des repères pour la relation pédagogique. Analyser les modalités du rapport aux savoirs et à l'apprentissage de ces élèves, expliciter leurs besoins éducatifs particuliers pour adapter des pratiques d'enseignement. Élaborer les actions et les aides spécialisées à mettre en œuvre, analyser les conditions de scolarisation et d'intervention pour ces élèves en fonction des différents modes de prise en charge.			
Contenus de formation :		Intervenants	
Éclairage médical sur la problématique sous-jacente aux troubles du comportement et du désir d'apprendre en la reliant avec les contextes sociétaux, sociaux et éducatifs. La grande difficulté scolaire. Les élèves perturbateurs. Apaiser le climat relationnel. Des repères pour la relation pédagogique et pour la communication professionnelle. Le refus anxieux de l'école, versant plus invisible des troubles du comportement. Evolution actuelle : de l'ITEP au DITEP.		Formateurs Education nationale, Formateurs INSPE, personnels DITEP.	

Identifiant : 21NDGS6063			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Enseigner à des élèves présentant des troubles de l'attention et du comportement	25 heures	Du lundi 7 mars 2022, 14 heures au vendredi 11 mars 2022, 12 heures, mercredi inclus	25
Public concerné	Lieu de stage		Opérateur principal
Enseignants spécialisés ou non, AESH, premier et second degrés.	DAFPEN, 533 avenue Abbé Paul Parguel, 34000 Montpellier.		DAFPEN de Montpellier
Objectifs : Mieux comprendre ces troubles (état des connaissances et débats actuels). Analyser les types de difficultés et leurs manifestations. Repérer les signes cliniques et les critères d'évaluation des troubles. Approfondir les connaissances et les réponses pédagogiques à apporter aux élèves présentantces troubles Interroger le contexte scolaire. Apprendre à mieux coopérer avec les familles et les partenaires (Sessad, ITEP, etc.).			
Contenus de formation		Intervenants	
Eléments de connaissances relatifs à l'hyperactivité.		Formateurs éducation nationale (IEN, CPC	

aux troubles de l'attention et du comportement dans une approche croisée et pluridisciplinaire. Conséquences sur le rapport au savoir et aux apprentissages, et sur la vie scolaire. De l'identification des besoins aux réponses pédagogiques, éducatives et didactiques. Enjeux de la coopération avec les parents et les partenaires Posture de l'enseignant.	ASH), professionnels de santé, directeurs d'ITEP, partenaires de l'école.
--	---

Identifiant : 21NDGS6064			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Troubles du comportement	50 heures	Parcours m@gistère ouvert du 17 janvier au 31 mars 2022 soit 25 heures à distance Présentiel prévisionnel : 17et 18 janvier, 9 et 10 février	60 académie et 10 hors académie
Public concerné	Lieu de stage		Opérateur principal
Enseignants.	25 heures à distance 25 sur Rennes		Académie de Rennes
<u>Objectifs :</u>			
Contenus de formation :		Intervenants	
		INSPÉ de Bretagne, universitaires, formateurs de l'académie	

THÈME : TROUBLES SPECIFIQUES DU LANGAGE ET DES APPRENTISSAGES

Identifiant : 21NDGS6065			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Scolarisation, dans le second degré, des élèves présentant des troubles spécifiques du langage et des apprentissages	50 heures	Du 22 novembre au 26 novembre 2021 et du 24 au 28 janvier 2022 (du lundi 9h au vendredi 16h)	25
Public concerné	Lieu de stage		Opérateur principal
Tout enseignant, spécialisé ou non, scolarisant dans le second degré des élèves présentant ces troubles ; les enseignants ressources ; les enseignants référents.	INSHEA 58/60 Avenue des Landes 92150 Suresnes.		INSHEA
Objectifs : Acquérir des connaissances sur les Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages pour pouvoir agir sur quatre niveaux : La classe ordinaire : proposer une pédagogie adaptée aux besoins des élèves ayant des troubles spécifiques du langage et des apprentissages (TSLA). Le collège/lycée inclusif : identifier les changements à opérer au niveau d'un établissement, pour répondre collectivement aux besoins éducatifs particuliers des élèves ayant un TSLA. Les missions de personne-ressource d'un enseignant spécialisé : accompagner les changements de pratiques professionnelles dans l'établissement. Collaborer avec les partenaires (dans et hors de l'école). Sous-objectifs :			

Connaissance des troubles spécifiques du langage et des apprentissages pour répondre aux besoins des élèves dans le cadre de la scolarité inclusive.
 Agir en qualité de personne-ressource pour l'éducation inclusive dans son établissement.
 L'organisation d'un établissement scolaire au service des élèves avec TSLA : agir sur les collectifs pour promouvoir l'éducation inclusive.
 Les PIAL : collaborer au sein de l'établissement.
 Améliorer la collaboration ULIS-classe de référence.
 La collaboration enseignant-AESH.
 Des outils numériques pour adapter ses pratiques et ses supports d'enseignement.
 Différencier, adapter et partager ses pratiques pédagogiques.
 Mieux collaborer avec les parents.

Contenus de formation	Intervenants
Dyslexie, dyspraxie, dysphasie, troubles de l'attention : connaître les troubles, leurs conséquences et les aménagements mobilisables pour répondre aux besoins des élèves dans le cadre de la scolarité inclusive. Les élèves à Haut Potentiel Intellectuel. Apport de connaissances sur les potentielles conséquences des TSLA sur le comportement des élèves. Personne-ressource : développer des compétences et une posture professionnelle au service de la scolarisation pour tous. Apport de connaissances sur les facteurs en jeu lors de l'apprentissage. Travailler en classe avec un AESH. Études de cas et adaptations de documents pédagogiques. Manipulation d'outils numériques au service de l'accessibilité des apprentissages. Analyse des plus-values potentielles de certains outils numériques à destination de l'enseignant ou des élèves avec TSLA. L'éducation inclusive : définition et conséquences sur l'établissement scolaire, sur la classe. L'organisation d'un établissement scolaire au service des élèves avec TSLA : agir sur les collectifs pour promouvoir l'éducation inclusive. Les PIAL : comment collaborer pour améliorer l'action de chacun ? Outils de repérages, de remédiations, apports pédagogiques. Les parents d'élèves et les associations d'enfants DYS : collaborer efficacement.	Formateurs de l'INSHEA, Intervenants extérieurs

Identifiant : 21NDGS6066

Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Enseigner en collège et lycée à des élèves présentant des troubles spécifiques du langage et des apprentissages (qu'ils soient en classe ordinaire ou en ULIS)	25 heures	Du 7 au 11 mars 2022 (du lundi 9h au vendredi 16h)	25
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Tout enseignant, spécialisé ou non, scolarisant en collège ou en lycée des élèves présentant ces troubles.	INSHEA 58/60 Avenue des Landes 92150 Suresnes.	INSHEA	
Objectifs : Acquérir des connaissances sur les Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages pour pouvoir agir sur trois niveaux : La classe ordinaire : proposer une pédagogie adaptée aux besoins des élèves ayant des troubles spécifiques du langage et des apprentissages (TSLA).			

Le collège/lycée inclusif : identifier les changements à opérer au niveau d'un établissement, pour répondre collectivement aux besoins éducatifs particuliers des élèves ayant un TSA.

Les missions de personne-ressource d'un enseignant spécialisé : accompagner les changements de pratiques professionnelles dans l'établissement.

Sous-objectifs :

Connaissance des troubles spécifiques du langage et des apprentissages pour répondre aux besoins des élèves dans le cadre de la scolarité inclusive.

Agir en qualité de personne-ressource pour l'éducation inclusive dans son établissement.

L'organisation d'un établissement scolaire au service des élèves avec TSA : agir sur les collectifs pour promouvoir l'éducation inclusive

Améliorer la collaboration ULIS-classe de référence.

La collaboration enseignant-AESH.

Des outils numériques pour adapter ses pratiques et ses supports d'enseignement.

Différencier, adapter et partager ses pratiques pédagogiques.

Contenus de formation :	Intervenants
Dyslexie, dyspraxie, dysphasie et troubles de l'attention : les troubles, leurs conséquences et les aménagements mobilisables pour répondre aux besoins des élèves dans le cadre de la scolarité inclusive. Personne-ressource : développer des compétences et une posture professionnelle au service de la scolarisation pour tous. Apport de connaissances sur les facteurs en jeu lors de l'apprentissage. Travailler en classe avec un AESH Présentation d'outils numériques d'aide pour l'enseignant ; d'aide pour les élèves avec TSA. L'éducation inclusive : définition et conséquences sur l'établissement scolaire, sur la classe. Identification et mise en œuvre des différents outils institutionnels d'accompagnement des élèves avec un TSA (PAP, PPS...), pour une plus grande efficacité collective au sein d'un établissement s'engageant dans une démarche inclusive.	Formateurs de l'INSHEA, Intervenants extérieurs ayant une expertise concernant la thématique à traiter.

Identifiant : 21NDGS6067

Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Enseigner en classe ordinaire de collège ou de lycée à des élèves présentant des troubles spécifiques du langage et des apprentissages.	25 heures	Du 29 novembre au 3 décembre 2021 (du lundi 9h au vendredi 16h)	25
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants non spécialisés du second degré (PLC et PLP).	INSHEA 58/60 Avenue des Landes 92150 Suresnes.	INSHEA	
Objectifs : Objectif principal : Acquérir des connaissances sur les dysphasies, dyslexies, dyspraxies pour pouvoir agir sur 2 niveaux : La classe ordinaire : proposer une pédagogie adaptée aux besoins des élèves ayant un trouble spécifique du langage et des apprentissages (TSLA). Le collège/lycée inclusif : identifier les changements à opérer au niveau d'un établissement, pour répondre collectivement aux besoins éducatifs particuliers des élèves ayant un TSA. Sous-objectifs : Connaissance des troubles spécifiques du langage et des apprentissages pour répondre aux besoins des élèves dans le cadre de la scolarité inclusive. L'organisation d'un établissement scolaire au service des élèves avec TSA : agir sur les collectifs pour promouvoir l'éducation inclusive. La collaboration enseignant-AESH. Des outils numériques pour adapter ses pratiques et ses supports d'enseignement.			

Contenus de formation	Intervenants
Dyslexie, dyspraxie, dysphasie, troubles de l'attention : les troubles, leurs conséquences et les aménagements mobilisables pour répondre aux besoins des élèves dans le cadre de la scolarité inclusive. Travailler en classe avec un AESH. Présentation d'outils numériques d'aide pour l'enseignant ; d'aide pour les élèves avec TSA. Études de cas et adaptations de documents pédagogiques. L'éducation inclusive : définition et conséquences sur l'établissement scolaire, sur la classe. Identification et mise en œuvre des différents outils institutionnels d'accompagnement des élèves avec un TSA (PAP, PPS...), pour une plus grande efficacité collective au sein d'un établissement s'engageant dans une démarche inclusive.	Formateurs de l'INSHEA, Intervenants extérieurs ayant une expertise concernant la thématique à traiter.

Identifiant : 21NDGS6068

Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Repérer et scolariser les élèves ayant un trouble du langage ou des apprentissages en classe ordinaire	60 heures (2 x 1 semaine)	Session 1 : Du lundi 27 septembre au vendredi 1^{er} octobre 2021 (en présentiel) et du Lundi 14 au vendredi 18 mars 2022 (à distance). Session 2 (si nécessaire) : du lundi 13 au vendredi 17 décembre 2021 (en présentiel) et du lundi 16 au vendredi 20 mai 2022 (à distance)	30
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants non spécialisés ou spécialisés ; IEN ; les conseillers pédagogiques ; les conseillers pédagogiques et les enseignants référents.	Formation hybride.	INSHEA	

Objectifs :

Acquérir des connaissances théoriques et pédagogiques sur les élèves atteints de dysphasie, dyslexie ou dyspraxie.

Sous objectifs :

Acquérir des connaissances sur le développement du langage oral et écrit et troubles spécifiques du langage oral et/ou écrit, les dyspraxies, les troubles de l'attention, les dyscalculies.

Connaître les modalités de dépistage et de diagnostic.

Mettre en place un dispositif de repérage et de prise en charge précoce.

Pratiquer des remédiations avec l'enseignement explicite.

Analyser les difficultés liées à ces troubles et leurs conséquences sur les apprentissages.

Comprendre le rôle du neuropsychologue.

Acquérir des connaissances sur l'outil informatique pour avoir un avis éclairé.

Réfléchir au rôle de l'AESH.

Se positionner en tant que personne ressource.

Contenus de formation :	Intervenants
Le cadre législatif et institutionnel, les textes de référence. Outils de repérages et/ou préventions à l'école, apports pédagogiques. Apports de la recherche des sciences cognitives sur les spécifiques du langage et des apprentissages : dysphasie, dyslexie, dyspraxie, dyscalculie, troubles de l'attention.	Formateurs INSHEA, intervenants extérieurs.

Apports sur les enfants précoces. Des séances d'apprentissage adaptées une fois le repérage effectué : langage oral, langage écrit, compréhension. La métacognition au service des apprentissages. Les adaptations de documents pédagogiques. Les outils informatiques pouvant aider l'enseignant dans les adaptations. La compensation par l'AESH.	
--	--

Identifiant : 21NDGS6069				
Titre		Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Identifier, comprendre et accompagner les troubles de l'attention et des fonctions exécutives à l'Ecole		30 heures (1 semaine)	Du lundi 14/03/2022 au vendredi 18/03/2022	30
Public concerné		Lieu de stage		Opérateur principal
Enseignants spécialisés premier et second degré (ULIS, UE) ; personnels RASED; enseignants de classes ordinaires premier et second degré ; IEN et IEN-ASH ; les conseillers pédagogiques et les enseignants référents, psychologues scolaires.		Formation à distance.		INSHEA
Objectifs : Acquérir des connaissances sur les troubles de l'attention et des fonctions exécutives pour pouvoir : Repérer les troubles de l'attention et/ou des fonctions exécutives chez les élèves. Comprendre les répercussions scolaires. Proposer une pédagogie et un environnement de classe adaptés. Sous objectifs : Connaître les apports de la recherche en neuropsychologie sur le développement des fonctions attentionnelles chez l'enfant et adolescent. Comprendre l'impact des fonctions attentionnelles et exécutives sur le fonctionnement cognitif. Comprendre le lien avec les relations sociales pour l'enfant et l'adolescent. Etre capable de repérer un trouble de l'attention ou des fonctions exécutives : signes d'appel ou difficulté scolaire contextuelle, quels outils de repérage ? Comprendre la place du psychologue scolaire dans le diagnostic d'un trouble de l'attention ou des fonctions exécutives : quels indicateurs présents dans un bilan d'intelligence ? Mettre en place un partenariat avec la famille. Informar les élèves pour une inclusion réussie. Adapter sa pédagogie et l'environnement de classe.				
Contenus de formation			Intervenants	
Cadre législatif et institutionnel, les textes de références. Rappels théoriques sur le développement cognitif. Attention et Fonctions exécutives : développement, difficultés, retards, dysfonctionnements et troubles spécifiques. Outils de repérages, de préventions à l'école, de remédiations, apports pédagogiques. Apports de connaissances sur le TDAH et les troubles post-lésionnels. Présentation de quelques outils de remédiation cognitive.			Formateurs INSHEA, intervenants extérieurs.	

Identifiant : 21NDGS6070			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Repérer et scolariser les élèves « Dys » en	30 heures (1 semaine).	Du lundi 20/09/2021 au vendredi	30

classe ordinaire.		24/09/2021.	
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants non spécialisés ou spécialisés ; IEN ; les conseillers pédagogiques ; les conseillers pédagogiques et les enseignants référents	Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA), 58-60, Avenue des Landes, 92150 – Suresnes.	INSHEA	
Objectifs : Acquérir des connaissances théoriques et pédagogiques sur les élèves atteints de dysphasie, dyslexie ou dyspraxie. Sous objectifs : Acquérir des connaissances sur les troubles spécifiques du langage oral et écrit. Mettre en place un dispositif de repérage et de prise en charge précoce. Pouvoir évaluer, mettre en place des activités de prévention ou des remédiations. Connaître les modalités de dépistage et diagnostic. Analyser les difficultés liées à ces troubles et leurs conséquences sur les apprentissages. Acquérir quelques connaissances sur l'outil informatique. Réfléchir au rôle de l'AESH.			
Contenus de formation :		Intervenants	
Le cadre législatif et institutionnel, les textes de référence. Les apports de la recherche en sciences cognitives sur le développement du langage oral et écrit, les praxies. Les outils de repérages, de préventions à l'école. Des séances d'apprentissage adaptées une fois le repérage effectué. Les adaptations de documents pédagogiques. Les outils informatiques pouvant aider l'enseignant dans les adaptations. La compensation par l'AESH.		: Formateurs INSHEA, intervenants extérieurs.	
Identifiant : 21NDGS6071			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Participer au diagnostic et à l'accompagnement des troubles DYS à l'Ecole	30 heures (1 semaine)	Du lundi 15/11/2021 au vendredi 19/11/2021	30
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Psychologues scolaires, Conseillers d'orientation psychologues, premier et second degré.	Formation à distance.	INSHEA	
Objectifs : Objectif général de formation : Participer au diagnostic des troubles « DYS ». Orienter vers des professionnels extérieurs. Aider à l'information des enseignants pour la mise en place d'une pédagogie adaptée. Sous objectifs : Connaître quelques apports de la neuropsychologie de l'enfant et adolescent. Connaître les différents troubles « DYS ». Comprendre la place du psychologue scolaire dans le diagnostic de « DYS ». Développer une analyse neuropsychologique des tests d'intelligence du type échelles de Weschler. S'initier au test de la NEPSY, test neuropsychologique de l'enfant et adolescent. Connaître des outils de repérage en vue d'aider à la mise en place de la prévention. Savoir quand, comment, pourquoi et vers qui adresser l'enfant et sa famille. Aider l'enseignant à la mise en place d'un projet personnalisé pour un élève « DYS » (PAP, PPS). Comprendre la place de l'AESH et aider à la réflexion lors d'une demande à la MDPH.			
Contenus de formation		Intervenants	
Cadre législatif et institutionnel, les textes de références. Notions théoriques sur les particularités neuropsychologiques de l'enfant et adolescent. Données scientifiques sur le développement cognitif et les		Formateurs INSHEA, intervenants extérieurs.	

apprentissages. Apports de connaissances sur la dyslexie, dysphasie, dyspraxie et TDAH. Les outils permettant de repérer un trouble dys versus une difficulté scolaire contextuelle. Présentation de tests d'intelligence et neuropsychologiques. Ateliers d'études de cas.	
---	--

Identifiant : 21NDGS6072			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Comprendre, repérer et adapter pour favoriser la réussite scolaire et l'épanouissement des élèves Dys.	25 heures	Du lundi 29 novembre au vendredi 3 décembre 2021, le mercredi exclu.	25
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants du 1 ^{er} degré, titulaires ou non du CAPPEI, conseillers pédagogiques.	EREA/LEA Bourneville, 61 rue du Cdt Derrien, 51000 Châlons-en-Champagne.	RECTORAT de REIMS	
Objectifs : Développer des connaissances sur les troubles spécifiques du langage et des apprentissages. Connaître les réponses institutionnelles, les procédures et les partenaires. S'approprier et exploiter les outils de repérage. Mettre en œuvre des réponses pédagogiques adaptées aux besoins des élèves Dys. Utiliser le numérique pour rendre accessible sa pédagogie et ses documents.			
Contenus de formation :		Intervenants	
Apports de connaissances sur les troubles Dys par les professionnels du centre de référence de Reims. Utilisation des outils de repérage REPERDYS s et ROC et exploitation des résultats. Mise en place des réponses pédagogiques dans le cadre du PAP. Adaptations pédagogiques et enseignement explicite dans le quotidien de la classe. L'adaptation des documents - L'usage des logiciels pédagogiques adaptés. Rencontre de partenaires - Ateliers, mises en situation, vidéo, tables rondes, témoignages, analyse de productions d'élèves.		Formateurs éducation nationale, intervenants extérieurs.	

Identifiant : 21NDGS6073			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Comprendre, repérer et adapter pour favoriser la réussite scolaire et l'épanouissement des élèves Dys	25 heures	Du lundi 24 janvier au vendredi 28 janvier 2022 le mercredi exclu	25
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants du 2 nd r degré, titulaires ou non du CAPPEI.	EREA/LEA Bourneville, 61 rue du Cdt Derrien, 51000 Châlons-en-Champagne.	RECTORAT de REIMS	
Objectifs : Développer des connaissances sur les troubles spécifiques du langage et des apprentissages. Connaître les réponses institutionnelles, les procédures, et les partenaires.			

S'approprier et exploiter les outils de repérage. Mettre en œuvre des réponses pédagogiques adaptées aux besoins des élèves Dys. Utiliser le numérique pour rendre accessible sa pédagogie et ses documents.	
Contenus de formation	Intervenants
Apports de connaissances sur les troubles Dys par les professionnels du centre de référence de Reims. Utilisation de l'outil de repérage ROC et exploitation des résultats. Mise en place des réponses pédagogiques dans le cadre du PAP. Adaptations pédagogiques et enseignement explicite dans le quotidien de la classe. L'adaptation des documents – L'usage des logiciels pédagogiques adaptés. Rencontre de partenaires Ateliers - mises en situation, vidéo, tables rondes, témoignages, analyse de productions d'élèves.	Formateurs éducation nationale, intervenants extérieurs.

Identifiant : 21NDGS6074			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Troubles spécifiques du langage et des apprentissages	52 heures	Du lundi au jeudi, mercredi inclus. 9h00-12h00 13h30-17h00	10
Public concerné	Lieu de stage		Opérateur principal
Enseignants premier et second degré, certifiés ou non. Une priorité est donnée aux enseignants titulaires du CAPPEI exerçant au sein de la région Nouvelle Aquitaine, dans le cadre du droit à tirage 100h post-certification.	INSPÉ – 11, rue Archimède 79000 Niort.		: INSPÉ Niort CAPPEI
Objectifs : Approfondir, d'une part, les connaissances et les réponses pédagogiques à apporter aux élèves présentant des troubles spécifiques du langage et des apprentissages, d'autre part, les spécificités de la professionnalisation de la coopération avec les familles et les autres personnels contribuant à la scolarisation. Annexe III-2-e du BO n° 7 du 16-02-2017.			
Contenus de formation :		Intervenants	
Troubles Dys : définitions, diagnostic, manifestations, répercussion, profil cognitif. Pratiques pédagogiques : PPRE, PAP, outils numériques, aide humaine, observation des élèves et adaptation des apprentissages. Partenaires de la scolarisation des élèves porteurs de TSA : le SESSAD, les familles, l'orthophoniste.			

THÈME : ÉLÈVES À HAUT POTENTIEL

Identifiant : 21NDGS6075			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Identification, accompagnement et scolarisation des enfants et adolescents à haut potentiel intellectuel	26 heures	Du lundi 24 janvier au vendredi 28 janvier 2022	30
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants spécialisés du premier degré et professionnels des RASED ; enseignants spécialisés du second	Formation à distance.	INSHEA	

degré ; enseignants du premier et second degré accueillant des élèves présentant ces aptitudes ; psychologues du 1 ^{er} et du 2 nd degré, médecins de santé scolaire ; enseignants spécialisés des CMPP ; Conseillers pédagogiques, CPE, directeurs d'établissements, chargés de mission EIP ; responsables d'associations de parents d'enfants intellectuellement précoces.		
Objectifs : Actualiser ses connaissances scientifiques sur l'intelligence, son développement et son évaluation. Pouvoir repérer, comprendre et accompagner, sur le plan personnel, relationnel, adaptatif et scolaire, les enfants et adolescents à haut potentiel intellectuel, en équipe professionnelle et avec la famille. Objectifs spécifiques : Présentation des modèles scientifiques contemporains de l'intelligence (développement et fonctionnement intellectuels et cognitifs). Définition de la précocité intellectuelle et du haut potentiel – critères et classifications. Evaluation du haut potentiel intellectuel et ses limites ; diagnostic différentiel et troubles associés. Analyse du contexte, identification des situations individuelles, inventaire des ressources dans le cadre de la coopération professionnelle et familiale. Démarche méthodologique des réponses éducatives, pédagogiques et psycho-médicales pour l'accompagnement de l'élève intellectuellement précoce et sa scolarisation.		
Contenus de formation	Intervenants	
Supports : présentation power point, vidéos, temps d'échanges et de réflexion, études de cas, travail sur dossiers. Modèles, définitions, classifications et actualités scientifiques sur le haut potentiel. Approches croisées et pluridisciplinaires de ces particularités développementales dans une perspective d'articulation des modèles et de complémentarité des interventions. Accompagnement, prise en charge, méthodes éducatives et pédagogiques adaptées au haut potentiel, mise en place du parcours individualisé. Les enjeux du travail de collaboration et de partenariat (éducation, santé, famille, social) dans l'accompagnement de l'enfant ou l'adolescent intellectuellement précoce. Bibliographie et sitographie actualisées.	Formateurs INSHEA et intervenants extérieurs.	

Identifiant : 21NDGS6076			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Scolarisation des élèves à haut potentiel - Appréhender le fonctionnement cognitif des élèves à haut potentiel et apporter les réponses appropriées en termes d'adaptations et d'aménagements pédagogiques.	25 heures en présentiel	1 semaine (février 2022)	25
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Les enseignants spécialisés titulaires du CAPPEI, les enseignants non spécialisés titulaires du 1er et 2nd degré, les CPE, IDE et autres personnels des établissements scolaires souhaitant développer leurs compétences pour la scolarisation d'élèves présentant des besoins éducatifs particuliers.	Rectorat de la Réunion.	Service Ecole Inclusive Nord-Est	

Objectifs :

Appréhender la notion d'EHP et le fonctionnement cognitif de ces élèves.
Connaître les particularités des EHP et les conséquences possibles de ce fonctionnement particulier sur le parcours scolaire.
Initiation à des outils spécifiques de repérage et pistes de remédiation.
Apporter des réponses pédagogiques et didactiques répondant aux besoins des élèves présentant un haut potentiel.
Connaître les partenaires possibles et savoir collaborer avec eux.
Se positionner en tant que personnel ressource.
Connaître le déploiement des leviers institutionnels et les adapter pour répondre aux besoins des EHP.

Contenus de formation :	Intervenants
Présentation des fonctionnements cognitifs : les particularités du fonctionnement des EHP sur les plans cognitif, psychosocial et émotionnel. Outils spécifiques de repérage et remédiation. Présentation WISC V. Les leviers institutionnels (de la réunion de l'équipe éducative à la formalisation de l'accompagnement du parcours). Croiser les regards : le point de vue des parents ; rôle et actions des associations de parents d'élève. Les problématiques relatives à la scolarisation ; l'accueil des EHP en primaire, au collège et au lycée au travers d'exemples de dispositifs en collège et lycée.	Professionnels libéraux partenaires, Enseignants/référents de dispositifs inclusifs, Ressources académiques, Associations de parents.

THÈME : ÉLÈVES ALLOPHONES

Identifiant : 21NDGS6077

Identifiant : 21NDGS6077				
Titre		Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Éducation, migration, itinérance		25 heures	Du lundi 06 juin au vendredi 10 juin 2022	
Public concerné		Lieu de stage		Opérateur principal
Enseignants en fonction auprès d'élèves en situation d'allophonie, de migration ou d'itinérance du premier et du second degré (en UPE2A et en classe ordinaire), conseillers d'orientation psychologues, psychologues scolaires, cadres de l'éducation nationale intervenant auprès de ces publics (inspecteurs, chefs d'établissements, personnels de direction), personnels de vie scolaire (conseillers principaux d'éducation).		Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA), 58-60, Avenue des Landes, 92150 – Suresnes.		INSHEA
Objectifs : La conduite de plusieurs recherches relatives à l'éducation des enfants et jeunes primo-migrants et de familles itinérantes et de voyageurs sur l'ensemble du territoire national ¹ a permis de repérer les besoins de formation des professionnels de l'éducation et de l'accompagnement sur le terrain. S'il existe quelques offres de formation explicitant les dispositifs institutionnels, en psychologie et/ou en sciences du langage, celles-ci ne parviennent pas à couvrir l'ensemble des besoins de formation en la matière. Construite à partir de travaux d'enquête ainsi que de réseau d'enseignants-chercheurs et de professionnels, cette formation est innovante car elle conjugue plusieurs approches disciplinaires alliant le droit et les sciences sociales (science politique, géographie, sociologie et anthropologie), les sciences du langage (notamment didactique des langues). La formation vise à permettre à des acteurs déjà engagés professionnellement dans le champ de l'éducation, des migrations et des minorités d'acquérir des connaissances actualisées leur permettant de faire évoluer leurs actions et leurs réflexions. Il est conçu pour permettre aux stagiaires de bénéficier de l'articulation des différents points de vue et connaissances sur l'éducation, les migrations et les minorités, à partir de l'expérience et des travaux de chercheurs, ainsi que du savoir-faire et du point de vue de professionnels.				

Contenus de formation	Intervenants
Contexte migratoire et d'accueil (apports juridiques, historiques, en sciences politiques et en démographie) Cadres conceptuels (apports sociologiques, anthropologiques et linguistiques) Pratiques éducatives et pédagogiques auprès des EANA et des EFIV (enjeux professionnels et réflexions quant aux pratiques).	Formateurs INSHEA et intervenants extérieurs.

THÈME : PROFESSIONNALISER LES ENSEIGNANTS

Identifiant : 21NDGS6078			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Exercer les missions de personne ressource pour l'école inclusive.	25 heures	du lundi 13 juin au jeudi 16 juin 2022.	25
Public concerné	Lieu de stage		Opérateur principal
Enseignant 1 ^{er} et 2 nd degré.	INSPE d'Aquitaine 49, rue de l'Ecole Normale- Bordeaux.		
Objectifs : Proposer une formation permettant à l'enseignant de questionner son rôle et ses missions de personne ressource pour l'éducation inclusive.			
Contenus de formation :		Intervenants	
Définir les besoins de formation des stagiaires : Positionnement initial. Définir le rôle et les missions de personne ressource pour l'éducation inclusive. Définir la notion de personne ressource dans un espace de négociation. Analyses des pratiques : contextes, cas, parcours de formation d'élèves. Retour sur les positionnements professionnels et bilan de la formation.		CT EI, IEN ASH, Formateurs certifiés, INSPÉ.	

Identifiant : 21NDGS6079			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Professionalisation des enseignants référents : formation et insertion professionnelle.	25 heures	du lundi 27 septembre - 9h30 au vendredi 1 ^{er} octobre 2021 - 12h00 (mercredi inclus).	25
Public concerné	Lieu de stage		Opérateur principal
Enseignants référents issus du 1 ^{er} ou du 2 nd degré.	Atelier Canopé, 21rue du Moulin Roy, 14000 Caen		Académie de Normandie
Objectifs : Appréhender les différentes missions des enseignants référents : communication et techniques de conduite de réunion, personnes-ressources, connaissance des partenaires de soin, des partenaires pour la formation et l'insertion professionnelle.			
Contenus de formation		Intervenants	
Cadre institutionnel et légal. Rôles, postures, missions. Communication (avec les familles, avec les partenaires, avec le milieu professionnel) : outils, techniques. Partenariat et orientation. Rôle de personnes ressources et apports théoriques :		Formateurs éducation nationale et INSPE.	

neurosciences, l'accessibilité et la compensation (aménagements).	
---	--

Identifiant : 21NDGS6080			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Professionnalisation des enseignants référents : formation et insertion professionnelle	25 heures	Du lundi 04 octobre 2021 - 9h30 au vendredi 8 octobre 2021 - 12h00 (mercredi inclus).	25
Public concerné	Lieu de stage		Opérateur principal
Enseignants référents issus du 1 ^{er} ou du 2 nd degré.	Atelier Canopé, 2 rue du Dr Fleury 76130 Mont-Saint-Aignan.		Académie de Normandie
Objectifs : Appréhender les différentes missions des enseignants référents : communication et techniques de conduite de réunion, personnes-ressources, connaissance des partenaires de soin, des partenaires pour la formation et l'insertion professionnelle.			
Contenus de formation :		Intervenants	
Cadre institutionnel et légal. Rôles, postures, missions. Communication (avec les familles, avec les partenaires, avec le milieu professionnel) : outils, techniques. Partenariat et orientation. Rôle de personnes ressources et apports théoriques : neurosciences, l'accessibilité et la compensation (aménagement).		Formateurs éducation nationale et INSPE.	

Identifiant : 21NDGS6081			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Exercer et coordonner une Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS)	25 heures	Du lundi 15 au jeudi 18 novembre 2021, mercredi inclus. 9h-12h et 13h30-17h00	25
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants premier et second degré.	Rectorat de Bordeaux.	Rectorat de l'académie de Bordeaux	
Objectifs : Consolider des compétences pour exercer les missions du professeur coordinateur ULIS en collège et lycée.			
Contenus de formation		Intervenants	
Disposer de connaissances actualisées concernant le cadre législatif, institutionnel et partenarial. Structurer le fonctionnement du dispositif ULIS dans le cadre d'un projet d'établissement. Apprendre à communiquer avec efficience au sein de la communauté éducative pour rendre pleinement accessibles les ressources pédagogiques facilitant l'inclusion des élèves à besoins particuliers. Savoir concevoir et mettre en œuvre des parcours individualisés pour chaque élève. Maîtriser les connaissances nécessaires à la mise en œuvre et au suivi de l'orientation et de l'insertion socio-professionnelle des élèves en situation de handicap.		Personnels éducation nationale.	

Identifiant : 21NDGS6082			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Exercer les missions de personne ressource de l'école inclusive	25 heures	Du lundi 6 au jeudi 9 décembre 2021, mercredi inclus. 9h00-12h00 et 13h30-17h00	20
Public concerné	Lieu de stage		Opérateur principal
PREI (priorité donnée aux enseignants exerçant au sein de la région Nouvelle Aquitaine).	Rectorat de Bordeaux Tour de SEZE.		Rectorat de l'académie de Bordeaux
Objectifs : Formation (compétences évaluées au terme de la formation) : Consolider ses compétences en qualité de PREI dans différents registres (conseil, expertise, formation). Être capable d'accompagner une équipe dans l'élaboration d'une réflexion rigoureuse en matière de formation et d'accompagnement. Développer des compétences transversales dans une dimension inter degré pour favoriser et sécuriser les parcours des EBEP. <i>Pour les stagiaires qui le désireront, développer les compétences préparant les épreuves d'admission et d'admissibilité du CAFFA (rapport d'activité, animation et entretien avec le jury)</i>			
Contenus de formation :		Intervenants	
Accessibilité pédagogique : principes et mise en œuvre. Aide à l'analyse des besoins des professeurs sollicitant l'accompagnement. Actualisation des connaissances – Qualinclus.		CT EI, IEN ASH, Formateurs certifiés, INSPÉ.	

Identifiant : 21NDGS6083				
Titre		Durée	Dates	Nombre de participants prévus
La professionnalisation du métier d'enseignant référent.		50 heures (2 X 25 h soit 2 semaines)	du lundi 11 au vendredi 15 octobre 2021 et du lundi 28 mars au vendredi 02 avril 2022	30
Public concerné		Lieu de stage		Opérateur principal
Enseignants référents en poste et enseignants envisageant de devenir enseignant référent, secrétaire de CDOEA, enseignant exerçant dans des équipes de MDPH.		Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA), 58-60, Avenue des Landes, 92150 – Suresnes.		INSHEA
Objectifs : Objectif principal : Professionnaliser le métier d'enseignant référent. Objectifs thématiques : Connaître les paradigmes du handicap : accessibilité, compensation et classifications internationales. Connaître les missions des enseignants référents : droit et outils de mise en œuvre. S'approprier des connaissances relatives au travail avec les professionnels et les parents. Maîtriser les compétences nécessaires à la préparation et à la conduite des équipes de suivi de scolarisation. Analyser et préciser le positionnement institutionnel des enseignants référents. Gérer l'accompagnement des élèves à BEP (AESH, matériel adapté, etc.).				
Contenus de formation			Intervenants	
Réglementations, lois et jurisprudence. GEVA Sco, PPS, PAP et ESS : suivi personnalisé, équité territoriale et outils de la scolarisation. Les théories du handicap : modèle médical, modèle social, processus de production du handicap. accessibilité et			Formateurs INS HEA, intervenants extérieurs.	

compensation. Le(s) rôle(s) de l'enseignant référent et son positionnement institutionnel. Le mode de fonctionnement des MDPH et partenariat interinstitutionnel. Travail avec les familles et la place des associations. Travail avec les personnels de l'Education nationale. Travail avec les partenaires du secteur médico-social.	
---	--

Identifiant : 21NDGS6084			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Agir en tant que personne ressource pour la scolarisation inclusive des élèves avec TND	50 heures	Du lundi 3 au vendredi 7 janvier 2022 et du lundi 4 au vendredi 8 avril 2022.	20
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants spécialisés ou non spécialisés, conseillers pédagogiques, personnes ressources EN, ERSN, PsyEN, AESH, coordonnateurs de PIAL, personnels de direction.	Formation à distance.	INSHEA	
Objectifs : Actualiser ses connaissances sur les TND et leurs incidences en milieu scolaire. Connaître et mettre en œuvre les réponses institutionnelles et pédagogiques adaptées. Agir comme personne-ressource pour accompagner les professionnels dans la scolarisation inclusive des élèves avec TND. Agir comme personne ressource pour fluidifier le parcours des élèves avec TND et éviter les ruptures de parcours.			
Contenus de formation :		Intervenants	
Connaître et repérer les différentes formes de TND rencontrés en milieu scolaire. Connaître et savoir évaluer les besoins spécifiques des élèves avec TND. Connaître et savoir mettre en œuvre les gestes professionnels et aménagements utiles pour rendre les apprentissages accessibles aux élèves avec TND. Connaître et savoir mettre en œuvre les moyens de compensation principaux pour palier le handicap lié à un TND. Connaître les différentes modalités et parcours de scolarisations possibles pour les élèves avec TND.		Formateurs INSHEA et intervenants extérieurs dans une perspective.	

Identifiant : 21NDGS6085			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Personne-ressource dans les collèges, lycées et lycées professionnels – positionnement, démarche, outils et partenariats.	25 heures	Lundi 8 au vendredi 12 novembre 2021 (du lundi 9h au vendredi 16h).	25
Public concerné	Lieu de stage		Opérateur principal
Enseignants spécialisés ou sur poste d'enseignant spécialisé dans un établissement du second degré.	Formation à distance.		INSHEA
Objectifs :			
Objectif principal : Le collège/lycée inclusif : identifier et accompagner les changements à opérer au niveau d'un établissement du second degré, pour répondre collectivement aux besoins éducatifs particuliers des élèves.			

Sous-objectifs : Savoir analyser son environnement professionnel pour identifier les pistes d'amélioration et les leviers à activer. Négocier avec son chef d'établissement pour un pilotage efficient de la politique inclusive de l'établissement. Identifier les démarches et outils pour créer des équipes de travail efficaces. Accompagner les changements de pratiques professionnelles des enseignants non-spécialisés.	
Contenus de formation	Intervenants
Contenus de formation : Outils et méthode d'analyse de son environnement professionnel. Bâtir un plan d'accompagnement du changement. Collectifs de travail efficaces et communauté d'apprentissage professionnel. Obstacles aux changements de pratiques professionnelles, postures et actions de la personne-ressource. Collaborer avec des professionnels multiples : personnels de direction, inspecteurs, formateurs, acteurs du milieu médico-social. Écrits professionnels – formaliser des processus de fonctionnement lisibles par tous.	Formateurs de l'INSHEA, Intervenants extérieurs ayant une expertise concernant la thématique à traiter.

Identifiant : 21NDGS6086			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Personne ressource dans les collèges, lycées et lycées professionnels – positionnement, démarche, outils et partenariats	25 heures	Lundi 16 au vendredi 20 mai 2021 (du lundi 9h au vendredi 12h)	25
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants spécialisés ou sur poste d'enseignant spécialisé dans un établissement du second degré.	INSHEA 58/60 Avenue des Landes 92150 Suresnes.	INSHEA	
Objectifs : Objectif principal : Le collège/lycée inclusif : identifier et accompagner les changements à opérer au niveau d'un établissement du second degré, pour répondre collectivement aux besoins éducatifs particuliers des élèves. Sous-objectifs : Savoir analyser son environnement professionnel pour identifier les pistes d'amélioration et les leviers à activer. Négocier avec son chef d'établissement pour un pilotage efficient de la politique inclusive de l'établissement. Identifier les démarches et outils pour créer des équipes de travail efficaces. Accompagner les changements de pratiques professionnelles des enseignants non-spécialisés.			
Contenus de formation :		Intervenants	
Outils et méthode d'analyse de son environnement professionnel. Bâtir un plan d'accompagnement du changement. Collectifs de travail efficaces et communauté d'apprentissage professionnel. Obstacles aux changements de pratiques professionnelles, postures et actions de la personne-ressource. Collaborer avec des professionnels multiples : personnels de direction, inspecteurs, formateurs, acteurs du milieu médico-social. Écrits professionnels – formaliser des processus de fonctionnement lisibles par tous.		Formateurs de l'INSHEA, Intervenants extérieurs ayant une expertise concernant la thématique à traiter.	

THÈME : PROFESSIONNALISER LES ENSEIGNANTS

Identifiant : 21NDGS6087				
Titre		Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Exercer comme professeur ressources dans un territoire rural.		25 heures	Du lundi 15 novembre 2021.au vendredi. 19 novembre 2021, mercredi indus.	20
Public concerné		Lieu de stage		Opérateur principal
Enseignants spécialisés participant aux pôles ressources.		Université Maurice Faure – CAHORS.		DSDEN 46
Objectifs : Développer les compétences polyvalentes des enseignants spécialisés en particulier pour les troubles du comportement ou les troubles des apprentissages. Penser son action dans un territoire rural (isolement, multiniveau, polyvalence, itinérance) au sein d'un pôle ressource.				
Contenus de formation			Intervenants	
			Personnels de l'éducation nationale.	

Identifiant : 21NDGS6088			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Exercer dans un pôle ressource	25 heures	Du lundi au vendredi, mercredi non inclus	20
Public concerné	Lieu de stage		Opérateur principal
Enseignants spécialisés et non spécialisés, IEN, membres de RASED	Rectorat de l'académie de Cayenne		Rectorat de Guyane
Objectifs : Optimiser le fonctionnement des pôles ressources			
Contenus de formation :		Intervenants	
Présentation du pôle ressource et préparation d'un document ou une valise pôle ressource académique.		IEN ASH, CP AS.	

Identifiant : 20NDGS6089				
Titre		Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Agir en tant que personne ressource en collaboration avec tous les professionnels accueillant des élèves avec troubles du neuro développement TND		25 heures	Formation en hybride – du 15 au 18 novembre 2021 et le 15 mars 2022	
Public concerné		Lieu de stage		Opérateur principal
Enseignants spécialisés 1 ^{er} et 2 nd degré /enseignants		Rectorat de l'académie de Martinique		Académie de la Martinique
Objectifs : Développer de nouvelles compétences et postures professionnelles, au service d'une éducation plus inclusive, en tant que personne ressource. Connaître les troubles neuro développementaux, leurs spécificités et leurs caractéristiques communes. Approfondir des connaissances issues de la recherche en sciences cognitives et relatives aux processus d'apprentissage ainsi qu'à leurs troubles (mémoire, attention, langage, etc.). Comprendre les retentissements des TND sur les apprentissages. Réfléchir, à partir d'études de situation, aux réponses pédagogiques adaptées pour les enfants et adolescents				

présentant un trouble neuro développemental.

Comprendre les retentissements des TND sur les apprentissages et s'approprier les apports de la recherche en sciences cognitives pour mieux répondre aux besoins de ces élèves.

Diffuser les pratiques fondées sur ces apports en tant que personne ressource ; accompagner les équipes éducatives, collaborer avec les partenaires.

Contenus de formation	Intervenants
Présentation générale des concepts clés et des enjeux de l'éducation inclusive et mise en perspective historique et internationale : Présentation des TND : TSA, troubles spécifiques du langage, trouble de la coordination motrice, déficience intellectuelle et des grands axes de réponses pédagogique à construire ; Selon les apports issus de la recherche en sciences cognitives sur les mécanismes directement impliqués dans les apprentissages et dont les perturbations sont à la source des difficultés rencontrées par certains élèves. Elle couvrira donc tant le fonctionnement normal que les troubles que l'on rencontre chez l'enfant et qui interfèrent avec les apprentissages Enseignant spécialisé personne-ressource : compétences et postures professionnelles attendues ; difficultés et leviers mobilisables par l'enseignant spécialisé personne-ressource pour accompagner le changement de pratiques professionnelles dans les établissements scolaires ; les relations école-familles ; les relations avec les partenaires extérieurs (établissements et services de soin, milieu associatif et éducatif).	Formateurs INSPE, conseillers pédagogiques ASH, professeurs ressource autisme, Enseignants spécialisés du pôle ressource académique (TSA).

Identifiant : 21NDGS6090

Identifiant : 21NDGS6090			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Coordonner un pôle inclusif d'accompagnement localisé (Pial) niveau 2.	25 heures	Vendredi 8, 15, 22,29 octobre 2021	50
Public concerné	Lieu de stage		Opérateur principal
AESH référent, coordonnateur et pilotes de PIAL.	INSPÉ de Guadeloupe.		Mission ASH de la Région Académique de la Guadeloupe
Objectifs : Questionner les gestes professionnels du coordonnateur PIAL et de l'AESH référent, les pratiques collaboratives.			
Contenus de formation :		Intervenants	
		Coordonnateur PIAL Académique, coordonnateur AESH, CPD ASH, IEN ASH, PERDIR, et intervenant extérieur, PSY IEN, AESH référent.	

Identifiant : 20NDGS6091

Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Etre formateur et personne-ressource de l'école inclusive	25 heures	Du mardi 16 novembre 2021 au vendredi 19 novembre 2021, mercredi inclus	50
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Les formateurs de l'Académie	INSPÉ, morne Ferret, Pointe à	ASH- SEI du Rectorat de	

Guadeloupe (CPC, CPD, EMF, CAFA).	Pitre.	Guadeloupe/INSPÉ
Objectifs : Faciliter la construction et la mise en place de l'école inclusive dans son contexte d'exercice. Permettre aux formateurs de développer de nouvelles compétences et postures professionnelles, au service d'une éducation plus inclusive.		
Contenus de formation		Intervenants
Questionner la diversification des parcours de soin et les parcours scolaires des élèves à besoins éducatifs particuliers. Interroger les pratiques professionnelles. Connaître les différentes adaptations et procédures, découvrir les différentes structures, connaître les différents dispositifs et les enjeux de l'école inclusive.		CPD ASH, formateurs INSPÉ, professionnels du médico-social.

Identifiant : 21NDGS6092				
Titre		Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Participer au repérage et à l'accompagnement du parcours scolaire des élèves avec troubles spécifiques du langage (TSLA,) avec les troubles des fonctions cognitives et les troubles du spectre de l'autisme		25 heures	du mardi 16 novembre 2021 au vendredi 19 novembre 2021, mercredi inclus	50
Public concerné		Lieu de stage		Opérateur principal
Titulaires CAPPEI, Membres du RASED.		INSPÉ, morne Ferret, Pointe à Pitre.		Rectorat de Guadeloupe/INSPÉ
Objectifs : Exercer au sein du pôle-ressource. L'objectif de tous les professionnels mobilisés au sein du pôle ressource est de prévenir et de remédier aux difficultés qui se manifestent dans les écoles afin de d'améliorer la réussite scolaire de tous les élèves et ceux à besoins éducatifs particuliers.				
Contenus de formation			Intervenants	
Questionner la grande difficulté scolaire, sensibiliser aux différents troubles, élaborer des outils professionnels et des procédures pour exercer au sein du pôle-ressource, travailler en partenariat.			CPD ASH, formateurs INSPÉ, professionnels du médico-social.	

Identifiant : 21NDGS6093			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Accompagner les élèves à besoins particuliers : exercer ses missions de personne-ressource	25 heures	Du lundi 28 février 2022 au vendredi 4 mars 2022, mercredi inclus	25
Public concerné	Lieu de stage		Opérateur principal
Enseignants titulaires du CAPPEI, tous parcours (priorité donnée aux enseignants de l'Académie d'Orléans-Tours ?).	INSPÉ Centre Val de Loire centre de formation Tours-Fondettes.		INSPÉ Centre-Val de Loire
Objectifs : Développer les compétences des enseignants spécialisés à exercer leur fonction de personne ressource pour			

l'éducation inclusive.

Contenus pédagogiques proposés :

Élaborer des réponses pédagogiques et conseiller ses pairs.

Coopérer avec les partenaires : éléments théoriques ; conseils en vue de développer des partenariats opérants.

Associer et potentialiser les familles.

Déterminer les besoins d'un établissement, d'un pôle inclusif d'accompagnement localisé (PIAL), d'un territoire.

Concevoir des actions de sensibilisation, d'information ou de formation.

Prévenir : éléments théoriques liés aux préventions primaire, secondaire et tertiaires et mise en œuvre dans différents contextes.

Contenus de formation	Intervenants
	Formateurs de l'INSPÉ Centre-Val de Loire, IEN-ASH, Conseiller pédagogique de circonscription –ASH, Conseiller Technique ASH.

Identifiant : 21NDGS6094

Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Formation aux missions d'un autre parcours que celui de la certification obtenue	100 h => 72 heures à l'INSPÉ (6x12) + 28 heures accompagnement tuteur terrain.=	12 mercredis dans l'année selon le calendrier de la formation préparatoire à la certification CAPPEI	10
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants titulaires du CAPPEI, tous parcours (priorité donnée aux enseignants de l'Académie d'Orléans-Tours, puis aux enseignants spécialisés des académies limitrophes, compte tenu de l'organisation, à savoir 12 mercredis dans l'année.	INSPÉ Centre Val de Loire centre de formation Tours-Fondettes.	INSPÉ Centre-Val de Loire	
Objectifs : Permettre à des enseignants titulaires du CAPPEI de se former à un autre parcours que celui qu'ils ont suivi durant la préparation à la certification CAPPEI.			
Contenus de formation :		Intervenants	
Contenus pédagogiques proposés : Modules de formation initiale des parcours proposés à l'INSPÉ. Accompagnement par un pair expérimenté associé à la formation.		Formateurs de l'INSPÉ Centre-Val de Loire, tuteurs désignés et associés à la formation.	

Identifiant : 21NDGS6095

Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Changer de parcours.	52 heures en présentiel (2 semaines non consécutives)	Semaine 1 : 2 ^e période 2 (novembre/ décembre) – Semaine 2 : 3 ^e période (février/mars).	25
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants spécialisés qui changent de parcours EGPA / ULIS / UE / RASED. Enseigner en section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) ou en établissement régional d'enseignement adapté (EREA). Travailler en Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) - Aide à	Rectorat de la Réunion.	INSPÉction école inclusive Sud-Ouest	

dominante pédagogique- ; travailler en RASED- Aide à dominante relationnelle- ; Coordonner une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) ; Enseigner en unité d'enseignement (UE) des établissements et services sanitaires et médicosociaux.		
Objectifs : Connaître les cadres d'action de chacune des structures ou dispositif. Adapter sa pratique professionnelle aux évolutions de l'environnement et des publics accueillis. Conseiller la communauté éducative en qualité de personne ressource.		
Contenus de formation	Intervenants	
MP EGPA Connaître le cadre de son action et sa mise en œuvre dans le contexte local. Élaborer des outils professionnels. Élaborer des projets. Organiser et de mettre en œuvre des apprentissages différenciés. Être personne ressource (co-intervention, pratiques d'inclusion). MP RASED Mettre en œuvre des actions de prévention des difficultés d'apprentissage ou d'insertion dans la vie collective. Intervenir auprès des élèves en difficultés scolaires : aide à dominante pédagogique. Intervenir auprès des élèves en difficultés scolaires : aide à dominante relationnelle. Être personne ressource. MP ULIS Enseigner aux élèves lors des temps de regroupement au sein de l'ULIS. Organiser planifier et formaliser les interventions des aides humaines au sein du dispositif, dans les classes de référence. Animer les relations entre ULIS et partenaires. Être personne ressource. MP UE Connaître l'environnement spécifique propre à chaque unité d'enseignement. Adapter sa pratique professionnelle aux évolutions de l'environnement et des publics accueillis. Être personne ressource.	CPC des inspections école inclusive nord et sud, MAD, Enseignants spécialisés, Intervenants extérieurs (directeurs d'établissements spécialisés, IEN de circonscription, MDPH, ...).	

THÈME : AESH

Identifiant : 21NDGS6096			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Optimiser les formations des AESH, mutualiser les ressources et identifier les enjeux de l'accompagnement / accompagner le déploiement des PIAL	50 heures (2 semaines)	Du lundi 3 au vendredi 7 janvier 2022 et du lundi 9 mai au vendredi 13 mai 2022	30
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Formateurs de personnels AESH (les conseillers pédagogiques et les enseignants référents, personnes ressource, coordinateur.trice.s., formateur.trice.s)	Formation à distance.	INSHEA	

d'AESH Education Nationale et GRETA, IEN...), AESH.		
Objectifs : Accompagner le déploiement du métier d'AESH : ancrages, enjeux, points d'appui. Inscrire la contemporanéité du métier en référence à l'évolution historique de la fonction. Mesurer les enjeux inhérents au déploiement des PIAL. Comprendre l'articulation accessibilité / compensation en référence aux modèles actuels. Parvenir à mettre en lien partenariat et coopération au service de l'expression dédiée des pratiques professionnelles. Permettre à chaque partenaire (élève, famille, professionnels) de trouver sa « juste place » au sein d'un espace de co-construction de parcours. Comprendre l'articulation avec le médico-social pour en faire un élément de culture partagé.		
Contenus de formation :		Intervenants
Le cadre législatif et institutionnel, les textes de référence, l'historique des AESH. Les axes généraux et particuliers du déploiement des PIAL. Modèles de référence liés aux représentations du handicap ainsi qu'à la promotion de l'autodétermination. Apports théoriques et pratiques relatifs à la mise en place de la coopération. Réflexions conjointes sur la place des familles et des élèves dans le processus de co-construction des parcours. Apports spécifiques (accompagner un élève avec TSA, prendre en compte les éléments de développement, ...). Mises en situation. Co-construction d'outils support à la formation et/ou l'accompagnement.		Formateurs INSHEA, intervenants extérieurs.

THÈME : FLUIDIFIER LE PARCOURS DE L'ÉLÈVE

Identifiant : 21NDGS6097			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Collaborer efficacement entre AESH et enseignant dans le 1er et le 2nd degré	25 heures	du lundi 29 novembre 2021 - 9h30 au vendredi 3 décembre 2021 - 12h00 (mercredi inclus)	26
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
PE, PLC, PLP, AESH (privilégier des binômes AESH/enseignants).	Atelier Canopé, 2 rue du Dr Fleury, 76130 Mont Saint Aignan.	Académie de Normandie	
Objectifs : Ce stage vise à rendre efficace la collaboration AESH / enseignants en revenant sur les rôles et postures de chacun et en réfléchissant à une communication efficace à propos de l'élève.			
Contenus de formation		Intervenants	
Cadre institutionnel et légal. Rôles, postures, missions. Communication (au sein du binôme, avec les familles) : outils, techniques. Partenariat : élargir le binôme AESH / enseignants. Apports théoriques : neurosciences, l'accessibilité et la compensation (aménagements).		Formateurs éducation nationale.	

Identifiant : 21NDGS6098			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Collaborer efficacement entre AESH et	25 heures	du lundi 15	26

enseignant dans le 1er et le 2nd degré		novembre 2021 - 9h30 au vendredi 19 novembre 2021 - 12h00 (mercredi inclus)	
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Professeurs des écoles, PLC, PLP, AESH (privilégier des binômes AESH/enseignants)	Atelier Canopé, 21 rue du Moulin Roy, 14000 Caen.	Académie de Normandie	
Objectifs : Ce stage vise à rendre efficace la collaboration AESH / enseignants en revenant sur les rôles et postures de chacun et en réfléchissant à une communication efficace à propos de l'élève.			
Contenus de formation :		Intervenants	
Cadre institutionnel et légal. Rôles, postures, missions. Communication (au sein du binôme, avec les familles) : outils, techniques. Partenariat : élargir le binôme AESH / enseignants. Apports théoriques : neurosciences, l'accessibilité et la compensation (aménagements).		Formateurs éducation nationale.	
Identifiant : 21NDGS6099			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Travailler en collaboration et en coopération avec les différents acteurs du parcours de l'élève	2 x 1 semaine (50h)	Session 1 : du lundi 24 au jeudi 27 janvier 2022, mercredi inclus de 9h00-12h00 et 13h30-16h30. Session 2 : du lundi 4 au jeudi 7 avril 2022, mercredi inclus 9h00-12h00 et 13h30-16h30.	20
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants premier et second degré titulaires du CAPPEI ou pas, CPE, AESH.	Rectorat de Bordeaux -Tour de Sèze.	: Rectorat Académie de Bordeaux	
Objectifs : Développer les compétences du travail en équipe et en partenariat afin d'optimiser le parcours de réussite des élèves à besoins éducatifs particuliers. Assurer une veille scientifique et pédagogique relative à la connaissance des besoins et des troubles.			
Contenus de formation		Intervenants	
Connaissances actualisées et pratiques pour les enseignants du second degré et les membres de l'équipe éducative : Connaître et identifier les besoins éducatifs particuliers des élèves présentant un trouble ou un handicap, acquérir des savoirs et des savoir-faire pour répondre de manière adaptée aux besoins spécifiques des élèves, élaborer des situations d'apprentissages adaptées, appréhender les ressources numériques. Connaissances actualisées des troubles et leurs conséquences sur les apprentissages : Connaître le fonctionnement du système cognitif et ses répercussions sur les apprentissages, concevoir des supports adaptés, différencier la pédagogie et la rendre accessible pour tous les élèves, réguler l'action des AESH pour promouvoir l'autonomie des élèves. Connaissances liées à la gestion de réunions et au travail		Formateurs éducation nationale.	

d'équipe : Favoriser la collaboration enseignants-AESH. Connaître les différents partenaires médicaux-sociaux afin d'optimiser les ressources auprès de l'élève et de mutualiser les pratiques de la sphère médicale et de la sphère éducative. Connaissances de la relation avec les parents : sociologie de la famille, annonce du handicap, favoriser la mise en place d'une relation de confiance. Connaissances liées au parcours de scolarisation : Connaître les différentes possibilités de parcours de scolarisation en fonction des "possibles" de l'élève, présentation des différents dispositifs et structures de soins et de scolarisation.	
--	--

Identifiant : 21NDGS6100

Identifiant : 21NDGS6100			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Le numérique pédagogique pour favoriser l'accessibilité et sécuriser les parcours des élèves.	25 heures	Du lundi 16 au jeudi 19 mai 2022, mercredi inclus. 9h00-12h00 et 13h30-17h00.	20
Public concerné	Lieu de stage		Opérateur principal
Enseignants spécialisés du 1 ^{er} et 2nd degré (priorité donnée aux enseignants exerçant au sein de la région Nouvelle Aquitaine).	Rectorat de Bordeaux Tour de SEZE.		Rectorat de Bordeaux
Objectifs : Le numérique au service de l'accessibilité des apprentissages pour des élèves présentant des besoins particuliers.			
Contenus de formation :		Intervenants	
Compétences évaluées au terme de la formation : Connaître le cadre, les enjeux et les objectifs de la politique ministérielle en faveur de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers. Comprendre les mécanismes généraux mis en œuvre pour favoriser l'accessibilité numérique. Mettre en œuvre un enseignement coordonné et parfaitement complémentaire à l'action des partenaires du soin (SESSAD) en harmonisant l'usage des outils et supports utilisés. Se positionner comme relai de terrain efficient capable de promouvoir, avec l'appui des conseillers pédagogiques, l'usage du numérique au sein d'une équipe. Comprendre les mécanismes généraux mis en œuvre pour favoriser l'accessibilité numérique. Apprendre à adapter efficacement des documents et supports pédagogiques (recommandation de bonnes pratiques). Identifier les solutions techniques existantes pour favoriser les apprentissages d'élèves à besoins particuliers (systèmes d'exploitation, logiciels, systèmes robotiques, ...). Identifier et s'appropriier l'usage des ressources pédagogiques permettant d'adapter l'enseignement aux besoins singuliers des élèves (des solutions concrètes pour l'école). Disposer des références essentielles permettant de promouvoir l'usage du numérique au sein d'une équipe.		Encadrement : IEN EI, Conseillers pédagogiques. ASH. Enseignants : enseignants spécialisés formateurs (1er et 2nd degré) coordonnateur d'ULIS, équipe de la DANE Partenaires : Médecin, Psychologue de SESSAD DYS.	

Identifiant : 21NDGS6101			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Enjeux de l'accompagnement humain et pratiques collaboratives enseignants/AESH – Problématique d'autonomie des élèves accompagnés.	25 heures	07/12/2021 au 11/12/2021	20
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants premier et second degré, AESH.	DSDEN 52 Chaumont, 21 boulevard Gambetta 52000 Chaumont.	Rectorat de l'académie de Reims, circonscription ASH de la Haute-Marne	
Objectifs : Appréhender les fonctions et le positionnement des AESH. Mesurer les enjeux de l'accompagnement humain. Construire les modalités d'un travail d'équipe efficient entre l'AESH et l'enseignant. Développer des gestes professionnels collaboratifs. Construire des gestes de des étayages.			
Contenus de formation		Intervenants	
Travail autour de la connaissance des missions des AESH, représentations et cadre réglementaire. L'accompagnement scolaire en question : Quelles conditions à la mise en place pour quels résultats ? Travailler en équipe : Définition et conditions de mise en œuvre. Point sur la recherche : Le développement de gestes professionnels d'accompagnement efficaces. Pratiques collaboratives. Comment accompagner les élèves accompagnés à l'autonomie.		Formateurs éducation nationale et INSPE.	

Identifiant : 21NDGS6102				
Titre		Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Travailler en coopération avec le médico-social		25 heures	vendredi 05/11/21, vendredi 12/11/21, vendredi 19/11/21, vendredi 26/11/21	30
Public concerné		Lieu de stage		Opérateur principal
Titulaires du CAPPEI. Coordonnateurs PIAL, CPE, AESH référent, membres du RASED, enseignants du second degré, CPC.		Salle du CASNAV, jardin d'essai, Route de Vieux Bourg.		Académie de la Région Guadeloupe/INSPÉ
Objectifs : Renforcer la coopération entre l'Éducation nationale et le secteur du médico-social dans les murs de l'école. Questionner les gestes professionnels des enseignants et ceux des professionnels du médico-social. Questionner la co-intervention. Elaborer des procédures. Mettre en place une coopération entre les enseignants et le médico-social à travers le PIAL renforcé et les équipes mobiles. Déterminer des modes de fonctionnement et le contenu d'un PIAL renforcé.				
Contenus de formation			Intervenants	
Connaissance des différentes prises en charge des structures médico-sociales. Déterminer les inter actions entre l'Education Nationale et le médico-social.			Responsables des structures médico-sociales et des associations, personnel du médico-social, psychologue scolaire, pilote du PIAL renforcé, service public de l'école inclusive.	

Proposer des procédures. Elaborer de outils professionnels partagés pour la prise en charge et la sécurisation du parcours scolaire.	
---	--

Identifiant : 21NDGS60103				
Titre		Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Les outils numériques au service des apprentissages des élèves à besoins particuliers.		25 heures (1 semaine)	Du 28 au 31 mars 2022	25
Public concerné		Lieu de stage		Opérateur principal
Enseignants spécialisés et enseignants participant à l'inclusion.		INSPE de Toulouse Occitanie – Pyrénées – 56 avenue de L'URSS 31400 Toulouse.		rectorat et DANE Toulouse / INSPE Toulouse Occitanie-Pyrénées
Objectifs : Consolider les connaissances des enseignants spécialisés leur permettant de parfaire leurs gestes professionnels concourant à une école inclusive.				
Contenus de formation			Intervenants	
Réfléchir aux enjeux éthiques de l'usage des outils numériques à l'école de la confiance. Organiser les enseignements et formaliser des démarches d'apprentissages qui prennent appui sur des outils numériques, en classe et/ou en inclusion. Former les enseignants à l'usage de ces outils selon les besoins des élèves. Personnaliser les enseignements ; rendre autonome les élèves dans cet usage ; devenir personne ressource.			Personnels de l'éducation nationale.	

Identifiant : 21NDGS60104				
Titre		Durée	Dates	Nombre de participants prévus
AESH et enseignant, agir ensemble au cœur de la classe.		24 heures	tout à distance dernier trimestre 2021	50 académie 10 hors académie
Public concerné		Lieu de stage		Opérateur principal
enseignants et AESH		A distance		Académie de Rennes
Objectifs : Permettre aux différents adultes dans la classe de collaborer au service des élèves en situation de handicap.				
Contenus de formation			Intervenants	
			Inspecteurs, enseignants, universitaires.	

THÈME : BRAILLE ET OUTILS NUMÉRIQUES

Identifiant : 21NDGS60105			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Premières compétences en braille et outils numériques adaptés à la déficience visuelle.	100 heures (4x1 semaine)	S1 : du lundi 4 au vendredi 8 octobre 2021. S2 : du lundi 22 au vendredi 26 novembre 2021.	15

		S3 : du lundi 24 janvier au vendredi 28 janvier 2022. S4 : du lundi 9 mai 2022 au vendredi 13 mai 2022.	
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants des premiers et seconds degrés qui prépareront les modules d'approfondissement TFCV du Cappei en 2021-2022. Enseignants spécialisés ou non récemment nommés dans un dispositif TFCV souhaitant se former au braille et aux outils numériques et acquérir les premières compétences nécessaires.	Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA), 58-60, Avenue des Landes, 92150 – Suresnes.	INSHEA	
Objectifs : Conformément aux textes officiels régissant le Cappei, « les candidats se destinant à exercer auprès d'élèves présentant des troubles de la fonction visuelle doivent justifier d'une première compétence en braille et outils numériques afférents préalablement vérifiée et attestée par un centre de formation préparant aux modules d'approfondissement pour les troubles de la fonction visuelle ». Pour les professeurs déjà titulaires d'un Cappei sans module TFCV qui enseignent à des élèves malvoyants ou non-voyants, ce Mfin permettra d'acquérir les premières compétences techniques indispensables à l'adaptation des documents pour leurs élèves et pour corriger des devoirs en braille et d'être titularisés sur leur poste s'ils obtiennent l'attestation. Pour que les professeurs adaptent leur enseignement et puissent se consacrer en modules d'approfondissement Cappei TFCV1 et 2 à une réflexion pédagogique et didactique approfondie, les contenus de ce Mfin sont : Apprentissage et maîtrise progressive du braille intégral et abrégé et des notations mathématiques. Découverte et maîtrise progressive des technologies (matériels, logiciels) leur permettant d'adapter les documents écrits dans l'écriture qu'utilisent leurs élèves correspondant à leurs besoins : ordinateurs avec plage braille, logiciels d'agrandissement ou de synthèse vocale, bloc-notes braille, tablettes, etc.			
Contenus de formation		Intervenants	
Apprentissage du braille en lecture et en écriture. Manipulation d'outils technologiques et de logiciels spécifiques et utilisation spécifique des outils et logiciels de droit commun. La pédagogie sera différenciée en fonction des niveaux préalables des stagiaires, tant en braille qu'en informatique. Un travail régulier sera demandé durant les intersessions. Le Mfin conduira à l'attestation de premières compétences en braille et outils numériques (évaluation par contrôle continu et terminal).		Formateurs INSHEA, intervenants extérieurs.	

Identifiant : 21NDGS60106

Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Enseigner à des élèves déficients visuels (malvoyants et aveugles) Niveau 1.	50 heures (2 x 1 semaine)	du lundi 18 au vendredi 22 octobre 2021 et du lundi 6 au vendredi 10 décembre 2021.	6 La formation sera partiellement regroupée avec le module 1 du Cappei
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Professeurs du premier et second degrés Cappei titulaires d'un module d'approfondissement autre que TFCV récemment nommés sur un poste TFCV ou ayant dans leur public des élèves avec TFCV n'ayant eu aucune formation sur la déficience visuelle. Enseignants non spécialisés ayant dans leur classe un ou plusieurs élèves avec TFCV et souhaitant	INSHEA 58/60 Avenue des Landes 92150 Suresnes.	INSHEA	

s'adapter à leurs besoins. Prérequis : avoir acquis les premières compétences en braille et en outils numériques adaptés à la déficience visuelle. Attention : les enseignants souhaitant uniquement s'initier au braille et aux outils numériques adaptés à des élèves malvoyants et aveugles doivent choisir le MIN : premières compétences en braille et en outils numériques adaptés à la déficience visuelle. Ce MIN peut être suivi la même année du MIN de niveau 2. Les contenus de ce MIN présupposent acquises les premières compétences en braille et outils numériques afférents. Avant de demander un MIN TFV correspondant à leurs besoins, les professeurs sont invités à contacter l'INSHEA.		
Objectifs : Objectif principal : Se familiariser avec les problématiques principales des élèves malvoyants et non-voyants dans leurs contextes de scolarisation. Sous-objectifs : Connaître les différentes façons de mal voir, les besoins et les modalités d'apprentissages spécifiques des élèves malvoyants et aveugles pour leur apporter des réponses pédagogiques adaptées. Connaître les partenariats spécifiques aux projets des jeunes déficients visuels. Connaître les ressources spécialisées utiles aux enseignants (ressources documentaires, organismes, associations).		
Contenus de formation	Intervenants	
Les différentes façons de mal voir et leurs conséquences pour l'élève et l'enseignant. Histoire de la scolarisation des aveugles et du braille et conséquences actuelles pour la scolarisation des élèves avec TFV. Compétences transversales aux disciplines scolaires : le toucher, l'écoute et la maîtrise de l'espace. Modalités de lecture et à l'écriture, accès à l'image. Les problématiques de l'enseignement scientifique : Approche psychologique des enfants déficients visuels. Les partenariats spécifiques de l'enseignant en dispositif TFV, notamment le S3AS. Modalités de formation : travaux dirigés, études de cas. Visites (notamment Institut national des jeunes aveugles, Paris). Interactions entre les formateurs et les stagiaires entre les deux sessions..	Formateurs de l'INSHEA, enseignants spécialisés, ophtalmologiste, orthoptiste.	

Identifiant : 21NDGS60107			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Enseigner à des élèves déficients visuels (malvoyants et aveugles). Niveau 2.	50 heures (2 x 1 semaine)	du lundi 31 janvier au vendredi 4 février 2022 (du lundi à 9h au vendredi à 17h) et du lundi 4 avril au vendredi 8 avril 2022	6. La formation sera partiellement regroupée avec le module 2 du CAPPEI
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Professeurs du premier et second degrés CAPPEI titulaires d'un module d'approfondissement autre que TFV exerçant sur un poste TFV ou ayant dans leur public d'élèves des élèves avec TFV. Enseignants non spécialisés ayant dans leur classe un ou plusieurs élèves avec TFV et souhaitant s'adapter à leurs besoins.	INSHEA 58/60 Avenue des Landes 92150 Suresnes.	INSHEA	

Prérequis Attention : les enseignants souhaitant uniquement s'initier au braille et aux outils numériques adaptés à des élèves malvoyants et aveugles doivent choisir le MIN : premières compétences en braille et en outils numériques adaptés à la déficience visuelle. Les contenus du présent MIN présupposent acquises les premières compétences en braille et outils numériques afférents et la maîtrise des contenus du MIN Enseigner à des élèves déficients visuels niveau 1. Les deux MIN niveau 1 et 2 peuvent être suivis la même année. Avant de demander un MIN TFV, les professeurs sont invités à contacter l'INSHEA.		
Objectifs : Adapter son enseignement aux besoins des élèves malvoyants et aveugles dans différents contextes de scolarisation et préparer leur insertion dans une société inclusive. Sous-objectifs : Adapter son enseignement aux élèves malvoyants et aveugles, notamment dans l'enseignement secondaire, pour leur apporter des réponses pédagogiques adaptées. Connaître les partenariats spécifiques aux projets des jeunes déficients visuels Connaître les ressources utiles aux enseignants.		
Contenus de formation	Intervenants	
Adaptations dans les disciplines scientifiques, littéraires selon l'âge et les contextes de scolarisation des élèves. Premières approches des adaptations des documents iconographiques. Les adolescents malvoyants et aveugles. La formation professionnelle. Les partenariats spécifiques de l'enseignant en dispositif TFV. Modalités de formation : travaux dirigés, études de cas. Visites Interactions entre les formateurs et les stagiaires entre les deux sessions.	Formateurs de l'INSHEA, enseignants spécialisés.	

THÈME : TROUBLES DES FONCTIONS VISUELLES

Identifiant : 21NDGS60108			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Outils numériques et notation spécifique braille – Dessin en relief et informatique	50 heures (2 x 1 semaine)	du 07/03 au 11/03/2022 et du 30/05 au 03/06/2022	10
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants spécialisés connaissant la déficience visuelle et maîtrisant les premières compétences en braille et outils numériques.	INSHEA 58/60 Avenue des Landes 92150 Suresnes.	INSHEA	
Objectifs : Approfondir les connaissances en braille dans différents contextes et maîtriser la conception et réalisation d'images adaptées pour les élèves non-voyants. Sous-objectifs : Connaître des outils numériques permettant la gestion des données en braille. Pratiquer le braille mathématique. Approfondir la pratique du braille abrégé. Connaître les spécificités de la lecture tactile d'une image en relief pour une personne non-voyante. Connaître les critères de lisibilité tactile pour la réalisation d'un dessin en relief adapté. Connaître des outils et techniques numériques permettant de réaliser des images adaptées.			

Acquérir une méthode de conception des dessins adaptés pour les personnes non-voyantes.	
Contenus de formation	Intervenants
Approfondissement de la pratique du braille dans des contextes spécifiques (mathématique, numérique, abrégé). Exercices de transcription en braille papier et en braille numérique. Connaissance des spécificités de la lecture d'une image en relief par une personne non-voyante. Présentation du logiciel de dessin Inkscape et de ses principales fonctions. Présentation de certains aspects spécifiques du logiciel (création de trames...). Présentation des critères de lisibilité tactile pour l'adaptation. Présentation des étapes de l'adaptation (du document source au document final). Modalités de formation : Utilisation de blocs notes et de PC. Transcription d'énoncés. Utilisation des fonctions principales du logiciel lors d'un exercice d'application (1^{ère} adaptation). Choix d'un projet personnel et des documents source. Réalisation du projet personnel (2^e adaptation). Mise en commun des productions et lecture des rendus par une personne non-voyante.	Formateurs INSHEA.

THÈME : LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE / LfPC

Identifiant : 21NDGS60109			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Langue des Signes Française niveau A1.	180 heures (3 x 2 semaines), 2 demi-journées par semaine en formation à distance (LS-Vidéo).	Groupe 1 : 1^{er} regroupement : 20 au 24 septembre - 27 septembre au 01 octobre 2021. 2nd regroupement : 6 au 10 décembre – 13 au 17 décembre 2021. 3^{ème} regroupement : 9 au 13 mai – 16 au 20 mai 2022. Groupe 2 : 1^{er} regroupement : 4 au 8 octobre – 18 au 22 octobre 2021. 2nd regroupement : 21 au 26 novembre – 29 novembre au 3 décembre 2021. 3^{ème} regroupement : 9 au 13 mai – 16 au 20 mai Groupe 3 : 1^{er} regroupement : 8 au 12 novembre – 15 au 19 novembre 2nd regroupement : 3 au 7 janvier – 10 au 14 janvier 3^{ème} regroupement : 28 mars au 1^{er} avril – 4 au 8 avril Groupe 4: 1^{er} regroupement : 10 au 14 janvier – 17 au 21 janvier 2nd regroupement : 28 mars au 1^{er}	12 personnes par groupe

		avril – 4 au 8 avril 3 ^{ème} regroupement : 23 mai au 27 mai - 30 mai au 3 juin	
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants 1er ou 2d degré, AESH ou AVS (seront retenus en priorité les enseignants exerçant dans les PEJS ou dans les dispositifs requérant l'usage de LSF).	Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA), 58-60 avenue des Landes, 92150 - Suresnes.	INSHEA	
Objectifs : S'initier à la LSF			
Contenus de formation		Intervenants	
Pratique de la LSF niveau A1. Eléments de culture sourde. Linguistique de la LSF. Approche contrastive Français -LSF à partir de documents LS-Vidéo.		Professeurs-formateurs du pôle LSF de l'INS HEA-intervenants extérieurs.	

Identifiant : 21NDGS6110

Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Langue des Signes Française niveau A2	180 heures (3 x 2 semaines) 2 demi-journées par semaine en formation à distance (LS-Vidéo)	Groupe 1 : 1 ^{er} regroupement : 20 au 24 septembre – 27 septembre au 1 ^{er} octobre 2 nd regroupement : 7 au 11 mars – 14 au 18 mars 3 ^{ème} regroupement : 30 mai au 3 juin – 6 au 10 juin Groupe 2 : 1 ^{er} regroupement : 4 au 8 octobre – 11 au 15 octobre 2 nd regroupement : 16 au 20 mai – 23 au 27 mai 3 ^{ème} regroupement : 20 au 24 juin – 27 juin au 1 ^{er} juillet	12 personnes par groupe
Public concerné		Lieu de stage	Opérateur principal
Enseignants 1er ou 2d degré, AESH ou AVS justifiant d'un niveau A1, attesté récemment par l'INS-HEA ou par le DCL (seront retenus en priorité les enseignants exerçant dans les PEJS ou dans les dispositifs requérant l'usage de LSF). En cas de doute quant au niveau de LSF du candidat à la formation, merci de prendre rendez-vous auprès du pôle LSF de l'INS-HEA pour une évaluation à distance par Webcam (contact : jose.dobrzalowski@inshea.fr et anne.vanbrugghe@inshea.fr).		Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA), 58-60 avenue des Landes, 92150 – Suresnes.	INSHEA
Objectifs : Atteindre le niveau A2 du CECRL.			
Contenus de formation		Intervenants	
Pratique de la LSF niveau A2. Eléments de culture sourde. Linguistique de la LSF. Approche contrastive Français -LSF à partir de documents		Professeurs-formateurs du pôle LSF de l'INS HEA-intervenants extérieurs.	

LS-Vidéo.	
-----------	--

Identifiant : 21NDGS6111			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Favoriser la mise en place des aménagements prévus pour les élèves présentant des troubles de la fonction auditive. – LSF niveau A2.	50 heures	Octobre 2021 et janvier 2022	
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants du 1 ^{er} et du 2 nd degré et AESH.	Rectorat de Martinique.	Académie de la Martinique	
Objectifs : Connaître et comprendre les spécificités des troubles de la fonction auditive pour favoriser la mise en place des aménagements pédagogiques prévus pour les élèves concernés. Renforcer ses compétences LSF (niveau A2).			
Contenus de formation		Intervenants	
Connaissances sur les TFA. LSF et pratique du code : perfectionnement. Les enjeux pour les élèves sourds ou malentendants. Connaissances sur les aménagements pédagogiques prévus par les enseignants spécialisés. Analyse de pratiques. Travailler en collaboration avec les enseignants spécialisés et avec les partenaires.		Intervenants de l'AMEDAV, Enseignants spécialisés, Formateur INSPÉ, Equipe de circonscription ASH.	

Identifiant : 21NDGS6112			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Langue des Signes Française niveau B1	180 heures (3 x 2 semaines) 2 demi-journées par semaine en formation à distance (LS-Vidéo)	1 ^{er} regroupement : 8 au 12 novembre – 15 au 19 novembre. 2 nd regroupement : 3 au 7 janvier – 10 au 14 janvier. 3 ^{ème} regroupement : 14 au 18 mars – 21 au 25 mars.	12
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants 1er ou 2d degré, AESH ou AVS justifiant d'un niveau A2, attesté récemment par l'INS-HEA ou par le DCL (seront retenus en priorité les enseignants exerçant dans les PEJS ou dans les dispositifs requérant l'usage de LSF). En cas de doute quant au niveau de LSF du candidat à la formation, merci de prendre rendez-vous auprès du pôle LSF de l'INS-HEA pour une évaluation à distance par Webcam (contact : jose.dobrzalovski@inshea.fr et anne.vanbrugghe@inshea.fr).	Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA), 58-60 avenue des Landes, 92150 - Suresnes.	INSHEA	
Objectifs : Améliorer sa maîtrise de la LSF.			
Contenus de formation		Intervenants	

Pratique de la LSF niveau B1. Eléments de culture sourde. Linguistique de la LSF. Approche contrastive Français –LSF.	Professeurs-formateurs du pôle LSF de l'INSHEA, intervenants extérieurs.
--	---

Identifiant : 21NDGS6113			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Langue des Signes Française niveau B2	180 heures (2 x 3 semaines)	1er regroupement : 17 au 21 janvier, 24 au 28 janvier en présentiel + 31 janvier au 4 février à distance . 2 nd regroupement : 13 au 17 juin à distance + 20 au 24 juin et 27 juin au 1 ^{er} juillet en présentiel .	12
Public concerné		Lieu de stage	Opérateur principal
Enseignants 1er ou 2d degré, AESH ou AVS justifiant d'un niveau B1, attesté récemment par l'INSHEA ou par le DCL (seront retenus en priorité les enseignants exerçant dans les PEJS ou dans les dispositifs requérant l'usage de LSF). En cas de doute quant au niveau de LSF du candidat à la formation, merci de prendre rendez-vous auprès du pôle LSF de l'INSHEA pour une évaluation à distance par Webcam (contact : jose.dobrzalowski@inshea.fr et anne.vanbrugghe@inshea.fr).		Formation hybride. En présentiel à l'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA), 58-60 avenue des Landes, 92150 – Suresnes / à distance.	INSHEA
Objectifs : Améliorer sa maîtrise de la LSF			
Contenus de formation		Intervenants	
Contenus proposés : Pratique de la LSF niveau B2. Eléments de culture sourde. Linguistique de la LSF. Approche contrastive Français -LSF.		Professeurs-formateurs du pôle LSF de l'INSHEA.	

Identifiant : 21NDGS6114			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Langue des Signes Française niveau C1	180 heures (2 x 3 semaines), format hybride (2 semaines à distance en LS-Vidéo.	1er regroupement : 29 novembre au 3 décembre et 6 au 10 décembre en présentiel + 13 au 17 décembre à distance 2 nd regroupement : 30 mai au 3 juin à distance + 6 au 10 juin et 13 au 17 juin en présentiel	12
Public concerné	Lieu de stage		Opérateur principal
Enseignants 1er ou 2d degré, AESH ou AVS justifiant d'un niveau B2 , attesté récemment par l'INSHEA ou par le DCL (seront retenus en priorité les enseignants	Formation hybride. En présentiel, à Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés		INSHEA

exerçant dans les PEJS ou dans les dispositifs requérant l'usage de LSF). En cas de doute quant au niveau de LSF du candidat à la formation, merci de prendre rendez-vous auprès du pôle LSF de l'INS-HEA pour une évaluation à distance par Webcam (contact : jose.dobrzalowski@inshea.fr et anne.vanbrugghe@inshea.fr)	(INSHEA), 58-60 avenue des Landes, 92150 - Suresnes. Seule la dernière semaine de la formation est à distance	
Objectifs : Améliorer sa maîtrise de la LSF.		
Contenus de formation	Intervenants	
Discours et thématiques spécifiques variés, locuteurs et situations de communication inédites ; Pratique de la LSF, niveau C1. Eléments de culture sourde. Linguistique de la LSF. Approche contrastive Français -LSF / analyse comparée de documents LS-Vidéo.	Professeurs-formateurs de l'INSHEA.	

Identifiant : 21NDGS6115			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
La Langue française Parlée Complétée (LfPC) : apprentissage technique et usages en situation pédagogique ou d'accompagnement	60 heures (2 x 1 semaine)	Du lundi 8 au vendredi 12 novembre 2021, et du lundi 9 au vendredi 13 mai 2022	20
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants du 1er ou du 2d degré scolarisant des élèves sourds ou malentendants, AESH, AVS, autres personnels éducatifs.	Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA), 58-60 avenue des Landes, 92150 – Suresnes.	INSHEA	
Objectifs : S'initier à la LfPC et améliorer sa pratique du Code. En connaître les enjeux pour les élèves sourds ou malentendants.			
Contenus de formation		Intervenants	
Langage et apprentissage : rôle et place de la LfPC dans la scolarité des élèves sourds. Utilisation de la LfPC en situation d'enseignement ou d'accompagnement. Technique et pratique du codage en LfPC.		Formateurs de l'INS HEA.	

THÈME : FORMATION EN MILIEU PÉNITENTIAIRE

Identifiant : 21NDGS6116			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Formation de formateurs académiques d'enseignants en milieu pénitentiaire et en CEF. Accompagner en académie les enseignants en milieu pénitentiaire et en CEF	25 heures	du lundi 6 au vendredi 10 décembre 2021	
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Formateurs, conseillers pédagogiques			

école inclusive chargés du suivi des enseignants en milieu pénitentiaire et en CEF.	INSHEA 58/60 Avenue des Landes 92150 Suresnes.	INSHEA
Objectifs : Renforcer l'expertise des formateurs et conseillers pédagogiques en charge du suivi des enseignants du milieu pénitentiaire et des CEF dans l'accompagnement des pratiques pédagogiques. Ouvrir la formation sur les pratiques professionnelles avec des élèves adultes, vers l'andragogie.		
Contenus de formation	Intervenants	
Appropriation des contextes d'enseignement (textes, fonctionnements, instances, outils...), analyse des besoins des élèves détenus en lien avec les caractéristiques de la population carcérale scolarisée. Apport de connaissances sur les pratiques d'andragogie et sur la pédagogie spécialisée en prison en France et dans d'autres pays du Monde. Accompagnement à l'élaboration de séquences d'enseignement ambitieuses avec des publics incarcérés pour des durées courtes (prévenus et courtes peines). Accompagnement à la prise en compte dans l'enseignement des projets de retour en formation et de réinsertion, analyse des pratiques partenariales (AP, PJJ...)	Universitaires, formateurs spécialisés de l'INSHEA et régionaux, RNE et RNE adjoint, Proviseurs et adjoints d'UPR, enseignants spécialisés, personnels de l'administration pénitentiaire, spécialistes internationaux.	

THÈME : PRÉPARATION DU CAPPEI

Identifiant : 21NDGS6117				
Titre		Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Formation des tuteurs formateurs chargés du suivi de stagiaires CAPPEI		18 heures	Mercredis 15 septembre 2021, 17 novembre 2021 et 09 février 2022	20
Public concerné		Lieu de stage		Opérateur principal
Tuteurs-formateurs des enseignants en formation CAPPEI et tuteurs accompagnant la VAE du CAPPEI.		INSPÉ de l'académie de Limoges 209 boulevard de Vanteaux 87 036 LIMOGES CEDEX.		INSPÉ de l'académie de Limoges
Objectifs : Formation de formateurs. Préparer les tuteurs-formateurs à la formation des stagiaires CAPPEI et l'accompagnement à la VAE.				
Contenus de formation			Intervenants	
Connaissance des différentes missions du tuteur-formateur CAPPEI. Formation à l'accompagnement.			Personnels de l'éducation nationale.	

THÈME : CAPPEI – MODULES D'APPROFONDISSEMENT

Identifiant : 21NDGS6118			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Grande difficulté scolaire 1	50 heures	Du lundi 18 au vendredi 22 octobre et du 06 au 10 décembre 2021 mercredis inclus	10

Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal
Professeurs des écoles, PLC ou PLP (spécialisés ou non).	INSPE de l'académie de Limoges 209 boulevard de Vanteaux 87 036 LIMOGES CEDEX.	INSPE de l'académie de Limoges.
Objectifs : Approfondir d'une part, les connaissances touchant la grande difficulté scolaire et les réponses pédagogiques adaptées et d'autre part, les spécificités de la professionnalisation, de la coopération avec les familles et les autres personnels contribuant à la scolarisation.		
Contenus de formation	Intervenants	
Connaissance des obstacles didactiques. Modèles théoriques, processus d'apprentissage Conséquences sur les apprentissages et la vie scolaire des enfants et des adolescents. Pratiques pédagogiques inclusives.	Formateurs INSPE.	

Identifiant : 21NDGS6119			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Troubles des fonctions cognitives	50 heures	Du 18.10 au 22.10.2021 et du 06.12 au 10.12.2021 mercredis inclus	10 stagiaires
Public concerné	Lieu de stage		Opérateur principal
Professeurs des écoles, PLP et PLC spécialisés ou non.	INSPE de Limoges Campus Condorcet 209 boulevard de Vanteaux 87 036 LIMOGES CEDEX.		INSPE de l'Académie de Limoges
Objectifs : Approfondir d'une part, les connaissances et les réponses pédagogiques à apporter aux élèves présentant des troubles des fonctions cognitives, et d'autre part, les spécificités de la professionnalisation, de la coopération avec les familles et les autres personnels contribuant à la scolarisation.			
Contenus de formation		Intervenants	
Connaissance des différents troubles. Conséquences sur les apprentissages et la vie scolaire. Solutions. .		Formateurs INSPE	
Identifiant : 21NDGS6120			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Troubles du spectre de l'autisme	50 heures	du lundi 31 janvier au vendredi 04 février 2022 et du 4 avril au 8 avril 2022 mercredis inclus	10 avec priorité donnée aux personnels de l'académie et de la région académique
Public concerné	Lieu de stage		Opérateur principal
Professeurs des écoles, PLC ou PLP (spécialisés ou non).	INSPÉ de l'académie de Limoges 209 boulevard de Vanteaux 87 036 LIMOGES CEDEX.		INSPÉ de l'académie de Limoges.
Objectifs : Approfondir d'une part, les connaissances et les réponses pédagogiques à apporter aux élèves présentant des troubles du spectre autistique, et d'autre part, les spécificités de la professionnalisation, de la coopération avec les familles et les autres personnels contribuant à la scolarisation.			
Contenus de formation		Intervenants	
Connaissance des troubles du spectre autistique. Conséquences sur les apprentissages et la vie scolaire.		Formateurs INSPE.	

Solutions.	
------------	--

Identifiant : 21NDGS6121				
Titre		Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Scolarisation des élèves avec TSA : approfondissement		50 heures	Du lundi 15 au vendredi 19 en novembre 2021 et du lundi 10 au vendredi 14 janvier 2022	20
Public concerné		Lieu de stage		Opérateur principal
Professionnels de l'EN <i>déjà sensibilisés aux TSA</i> du fait de leur formation antérieure et champs d'action professionnels, ex. enseignants spécialisés, conseillers pédagogiques, personnes ressources EN, psy EN.		INSHEA, 58 avenue des Landes, Suresnes – et mise à disposition de ressources accessibles en ligne.		INSHEA
Objectifs : Actualiser et approfondir ses connaissances sur les TSA et la scolarisation des élèves avec TSA. Développer de nouvelles compétences professionnelles de terrain pour l'accompagnement pédagogique des élèves avec TSA.				
Contenus de formation			Intervenants	
Parcours et dispositifs de scolarisation des élèves avec TSA : panorama 2021 et modalités de travail dans les différents types de dispositifs. De l'évaluation à la mise en œuvre du projet individualisé : évaluation des besoins, définition des objectifs et stratégies d'enseignement adaptés, élaboration du plan personnalisé d'intervention de l'élève, suivi des progrès. Compréhension, prévention et gestion des comportements inadaptés. Transition vers l'âge adulte : fonctionnaliser les apprentissages et travailler l'orientation.			Formateurs de l'INSHEA et intervenants extérieurs.	

Identifiant : 20NDGS6122			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Enseigner auprès d'élèves en situation de polyhandicap – approfondissement.	25 heures	Du lundi 13 au vendredi juin 2022 (mercredi inclus)	25 participants maximum (pour les critères d'inscription, voir « Public visé »)
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Attention : stage exclusivement réservé aux personnes – enseignants spécialisés et non spécialisés, psychologues de l'Éducation nationale, enseignants référents (MDPH) – ayant déjà participé aux deux semaines du stage MIN « Enseigner auprès d'élèves en situation de polyhandicap – initiation » .	INSHEA, 58-60 avenue des Landes, 92150 Suresnes.	INSHEA	
Objectifs : Approfondir la connaissance des enjeux d'apprentissage pour les élèves en situation de polyhandicap ; poursuivre la mutualisation des pratiques pédagogiques et la mise en réseau dans un champ encore émergeant ; approfondir les méthodologies d'observation et d'évaluation de situation d'apprentissage impliquant des élèves en situation de polyhandicap.			
Contenus de formation		Intervenants	

Les besoins particuliers des élèves en situation de polyhandicap concernant les apprentissages : conscience de soi, sensorialité, pratiques à l'international. L'observation et l'évaluation au service de l'accompagnement éducatif et pédagogique des élèves en situation de polyhandicap : expérimentation d'une démarche réflexive. Être enseignant(e) dans une équipe pluridisciplinaire ; les pratiques de co-animation, entre enseignants et avec d'autres professionnels. Analyse réflexive sur les pratiques professionnelles et partage autour des pratiques professionnelles, mise en réseau.	Formateurs de l'INSHEA
--	------------------------

Identifiant : 21NDGS6123			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Module d'approfondissement du CAPPEI « Grandes Difficultés de Compréhension des Attentes de l'Ecole » pour titulaires du CAPPEI	50 heures	Semaine 1 enseignement à distance (24, 25, 27 et 28 janvier 2022) et une semaine 2 en présentiel (7, 8, 10 et 11 mars 2022)	De 15 (seuil d'ouverture du module) à 30
Public concerné	Lieu de stage		Opérateur principal
Enseignants détenteurs du CAPPEI et n'ayant pas été formés au module GDCAE.	INSPÉ de l'académie de Versailles – site d'Antony. 26 Avenue Léon Jouhaux, 92160 Antony.		INSPÉ de l'académie de Versailles
Objectifs : Analyser et comprendre la complexité des situations risquant de faire obstacle à la réussite du parcours de formation des élèves. Comprendre les conséquences sur les apprentissages et sur la vie scolaire. Construire des réponses pédagogiques, éducatives et didactiques adaptées aux besoins des élèves. Coopération et partenariat spécifiques.			
Contenus de formation :			Intervenants
Analyser et comprendre la complexité des situations risquant de faire obstacle à la réussite du parcours des élèves. La notion de « difficulté ». La compréhension des difficultés de l'élève. Le sens accordé par l'élève à l'école, aux savoirs et à l'apprentissage : études des représentations sur ses compétences, ses réussites, ses échecs, sur sa place dans le groupe et sur sa capacité à surmonter ses difficultés. L'observation des difficultés rencontrées dans l'accès aux apprentissages. Les difficultés de comportement. La connaissance des troubles pouvant être à l'origine des difficultés : Troubles du langage et des apprentissages (niveau 1). Trouble des fonctions cognitives (déficience niveau 1). Troubles de l'attention (niveau1). Impact des facteurs conatifs : estime de soi, sentiment d'efficacité personnelle, sentiment de compétence, Autodétermination. Comprendre les conséquences sur les apprentissages et sur la vie scolaire : Méthodologie pour une observation et une évaluation de l'élève, coordonnées avec d'autres enseignants (spécialisés et non spécialisés) intervenant auprès de l'élève. Connaissance des démarches et outils d'évaluation spécifiques dans les			Formateurs INSPÉ

domaines suivants : Mémoire et raisonnement. Temps. Espace. Langage oral écrit et communication.	
--	--

Identifiant : 21NDGS6124			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
MODULE D'APPROFONDISSEMENT TSLA - Appréhender le fonctionnement cognitif des élèves avec TSLA et TDA/H et commencer à élaborer des réponses appropriées	54 heures en présentiel	SEMAINE 1 : décembre 2021 / SEMAINE 2 : mars 2022	25
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Les enseignants spécialisés titulaires du CAPPEI n'ayant pas suivi le module TSLA durant la formation, les enseignants non spécialisés titulaires du 1er et 2nd degré, les enseignants spécialisés titulaires du CAPA-SH ou CAPSAIS et CAEI, les AESH, les CPE et autres personnels des établissements scolaires souhaitant développer leurs compétences pour la scolarisation d'élèves présentant des besoins éducatifs particuliers.	Bassins Ouest et Nord de la Réunion.	Service Ecole Inclusive Sud-Ouest	
Objectifs : Appréhender la notion de TND et le fonctionnement cognitif des élèves. Connaître les particularités des différents troubles, et leurs conséquences possibles sur la scolarité. Initiation à des outils spécifiques de repérage et remédiation. Apporter des réponses pédagogiques et didactiques spécifiques face aux besoins des élèves présentant de troubles du langage, des apprentissages et de l'attention. Articulation du binôme Enseignant/AESH. Connaître les partenaires possibles et savoir collaborer avec eux. Se positionner en tant que personnel ressource. Connaître le déploiement des leviers institutionnels.			
Contenus de formation		Intervenants	
LES TSLA, 1ère sensibilisation. Les TSLA dans la constellation des TND, définitions. Du repérage à la prise en charge en classe, processus, PAP, bonnes pratiques et partenariat Coopérations et partenariats Les rééducateurs et autres partenaires dans l'Identification des besoins et des processus cognitifs de l'élève. Missions, spécificités disciplinaires, processus d'admission, coordination de parcours. Les répercussions des troubles au quotidien (vie privée et professionnelle). Définition des troubles, répercussions, identification des BEP, aménagements spécifiques. Le WISC 5 outil d'Identification des besoins et des processus cognitifs de l'élève. Installation du langage et Les Troubles Spécifiques du Langage Oral (TSLO), définition, répercussions dans la vie de l'enfant, adaptations possibles Les Troubles Spécifiques du Langage écrit (TSLE), définition, répercussions dans la vie de l'enfant, adaptations possibles. Les Troubles développementaux de la coordination (TDC), définition, répercussions dans la vie de l'enfant, adaptations possibles. Les troubles logico mathématiques, définition, répercussions dans la vie de l'enfant, adaptations possibles Les Troubles Déficitaires de l'Attention avec ou sans Hyperactivité (TDA/H) définition, répercussions dans la vie de l'enfant, adaptations possibles. Réponses et aménagements pédagogiques, didactiques et éducatifs o Développer ses connaissances dans l'apprentissage de la lecture et écriture en tenant compte		Professionnels des CMPP partenaires, Médecin Education Nationale, Praticiens libéraux, Ressources académiques.	

des TSLA. Un dispositif particulier, l'UE TSLA de l'hôpital d'enfants, admission, suivis, partenariat, outils pédagogiques, continuité. Le geste d'écriture, adaptations, remédiations. Les outils Numériques au bénéfice de la pédagogie adaptée en direction de l'élève et de l'enseignant. Le binôme AESH/Enseignant.	
--	--

THÈME : CAPPEI – MODULES DE PROFESSIONNALISATION

Identifiant : 21NDGS6125			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
RASED – L'aide à dominante relationnelle Module de Professionnalisation pour enseignants spécialisés	50 heures	Du 10 au 14 janvier 2022 et du 14 au 18 mars 2022	25
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants spécialisés en RASED ; enseignants spécialisés.	INSPÉ de l'académie de Versailles – site de B. Hirsch, Avenue Bernard Hirsch, 95000 Cergy et/ou site de St Germain en Laye 5, rue Pasteur, 78100 Saint Germain en Laye.	INSPÉ de l'académie de Versailles	
Objectifs : Construire ou développer des pratiques professionnelles pour les enseignants en RASED en aide relationnelle dans le cadre du nouveau référentiel professionnel CAPPEI. Contenus pédagogiques proposés : Institutionnel : le nouveau référentiel professionnel des enseignants spécialisés, le rôle de personne ressource Notionnel : l'éducation inclusive, l'accessibilité pédagogique, la relation d'aide et la coopération. Pédagogique : l'analyse des besoins des élèves dans la sphère relationnelle et le projet individualisé de l'élève, les pratiques de différenciation, de co-interventions et le projet d'enseignement, le rôle de personne ressource et le projet d'établissement. Didactique : apprentissage de la relation à soi, au savoir et aux autres dans l'enseignement des mathématiques, du français, des arts plastiques, de l'EPS et de l'EMC dans la classe et pour les élèves à besoins éducatifs particuliers.			
Contenus de formation :		Intervenants	
		Formateurs Education Inclusive/CAPPEI site INSPÉ Cergy – Académie de Versailles.	

Identifiant : 21NDGS6126				
Titre		Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Enseigner en SEGPA ou en EREA		50 heures	Du 11.10. au 15.10.2021 et du 28.03 au 01.04.2022 mercredis inclus	10 stagiaires
Public concerné		Lieu de stage		Opérateur principal
Professeurs des écoles, PLP et PLC spécialisés souhaitant se professionnaliser dans l'enseignement et l'aide pédagogique auprès des élèves des établissements et sections d'enseignement général et professionnel adapté.		INSPE de Limoges Campus Condorcet 209 boulevard de Vanteaux 87 036 LIMOGES CEDEX.		INSPE de l'Académie de Limoges
Objectifs : Professionnaliser dans l'emploi les enseignants en SEGPA ou EREA. Identifier les obstacles rencontrés par les élèves, remédiations et pratiques pédagogiques adaptées.				

Contenus de formation	Intervenants
Enseigner aux élèves des SEGPA et EREA. Connaître le cadre des actions de l'enseignant, faciliter l'élaboration du projet d'orientation scolaire et professionnelle des élèves, se positionner comme enseignant et comme personne ressource.	Formateurs de l'INSPE de Limoges, Directeurs de SEGPA, professeurs des écoles spécialisés, professeurs de lycée professionnel spécialisés et professeurs de lycées et collèges exerçant en SEGPA, enseignant référent.

Identifiant : 21NDGS6127			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Coordonner une ULIS - module de professionnalisation	50 heures	Du 11.10. au 15.10.2021 et du 28.03 au 01.04.2022 mercredis inclus	10 stagiaires
Public concerné	Lieu de stage		Opérateur principal
Professeurs des écoles, PLP et PLC spécialisés souhaitant se professionnaliser dans l'emploi de coordonnateur d'ULIS.	INSPE de Limoges Campus Condorcet 209 boulevard de Vanteaux 87 036 LIMOGES CEDEX.		INSPE de l'Académie de Limoges
Objectifs : Professionnaliser dans l'emploi les enseignants coordonnateurs en ULIS (école, collège, LP).			
Contenus de formation :		Intervenants	
Enseigner aux élèves lors des temps de regroupement au sein de l'ULIS, organiser, planifier et formaliser les interventions des aides humaines au sein du dispositif, dans des classes de référence des élèves et dans l'établissement scolaire. Animer les relations entre l'ULIS et les partenaires extérieurs. Être personne ressource.		Coordonnateurs en ULIS école, collège et lycée professionnel. Formateurs à l'INSPÉ de Limoges. Enseignants spécialisés exerçant en ULIS. Enseignant référent.	

Annexe 2 : Candidatures MIN EI - Année scolaire 2021/2022

Académie :		Département :		Adresse mél de contact :	
------------	--	---------------	--	--------------------------	--

[illegible]

Sports

Projets de performance fédéraux

Campagne de validation pour la période 2022-2024

NOR : SPOV2114921J

instruction du 17-5-2021

MENJS - DS

Texte adressé aux présidentes et présidents des fédérations sportives ; aux directeurs et directrices techniques nationaux ; au directeur général de l'Agence nationale du sport ; aux recteurs et rectrices de région académique ; aux déléguées et délégués régionaux académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ; au directeur général de l'Insep ; aux directeurs et directrices généraux de l'ENSM, de l'IFCE et de l'ENVSN ; aux directeurs et directrices des Creps ; au directeur et à la directrice des organismes publics chargés du sport de haut niveau

Références : Code du sport, articles L. 131-15, L. 221-2, R. 221-17 à R. 221-24 (projets de performance fédéraux) ; Code du sport, articles R. 221-4 et suivants (critères de mise en liste des sportifs) ; Code du sport, articles L. 231-6, A. 231-3 et A. 231-4 (surveillance médicale des sportifs) ; Code du sport, articles L. 221-2-1, R. 221-2 et D. 221-2-1 (convention fédération-sportif de haut niveau) ; Code du sport, articles L. 112-10 et suivants (convention constitutive de l'Agence nationale du sport du 8 octobre 2019)

L'instruction du 23 mai 2016 relative à l'élaboration du projet de performance fédéral pour la période 2017-2020 (partie « Projets de performance fédéraux ») est abrogée.

Le sport de haut niveau participe au rayonnement de la Nation et à la promotion des valeurs du sport. Ces deux dimensions du sport de haut niveau sont à l'origine de la politique de l'État dans ce champ (Code du sport, article L. 221-1).

Pour mettre en œuvre cette politique, trois arrêtés ministériels permettent de définir le périmètre du sport de haut niveau en France :

- la reconnaissance des disciplines sportives de haut niveau ;
- l'inscription sur les listes de sportifs de haut niveau, des sportifs des collectifs nationaux et des sportifs espoirs ;
- la validation des projets de performance fédéraux (PPF).

Dans un contexte caractérisé par le report des Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo en 2021, la mise en place d'une nouvelle gouvernance du sport avec la création de l'Agence nationale du sport - ANS -, la suppression de la commission du sport de haut niveau jusqu'alors chargée de formuler un avis sur les projets de performance fédéraux et surtout la perspective majeure des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, la présente instruction a pour objet de présenter le cadre renouvelé de la campagne de validation des projets de performance fédéraux 2022/2024 (I), de préciser les attendus auxquels ces projets devront répondre et les critères d'analyse des demandes fédérales (II), de préciser la place des établissements relevant du ministère chargé des sports dans ce dispositif (III), d'indiquer la procédure et le calendrier qu'il conviendra de respecter (IV) et enfin d'évoquer les principes d'évaluation de ces futurs PPF (V).

I. Un cadre renouvelé

I.1. Une instruction modifiée

L'article L. 221-2 du Code du sport prévoit que « Le ministre chargé des sports arrête, au vu des propositions des fédérations, les projets de performance fédéraux ». Pour les disciplines dites « d'été », l'article R. 221-22 de ce même code précise que « la validation est (...) valable pour une période de 4 ans commençant à courir à compter du 1er juillet qui suit immédiatement les Jeux olympiques et paralympiques d'été (...) ».

En 2017, la validation des PPF avait été effectuée après instruction par la direction des sports, en lien avec la mission d'optimisation de la performance (MOP) de l'Insep, puis avis de la commission du sport de haut niveau, instance désormais dissoute.

L'Agence nationale du sport, créée par la loi n° 2019-812 du 1er août 2019, est maintenant chargée, notamment, d'accompagner le sport de haut niveau et la haute performance sportive, en particulier dans les disciplines olympiques et paralympiques. Sa convention constitutive, dans la version adoptée en assemblée générale du 8 octobre 2019, précise qu'en lien avec le ministère en charge des sports, le manager général de la haute performance donne notamment un avis sur les projets de performance fédéraux.

Dans ce nouvel environnement réglementaire, une collaboration direction des sports (DS) / Agence nationale du sport (ANS) a été installée pour permettre de définir les modalités et calendrier de la procédure de validation des PPF détaillés dans la présente instruction.

Ce travail concerté DS/ANS a également permis de préciser qu'un avis favorable formulé par l'Agence nationale du sport sur un PPF ne garantira pas, de façon automatique, un accompagnement financier du projet.

I.2. Une forme clarifiée

Conformément aux dispositions prévues aux articles L. 131-15 et D. 221-18 du Code du sport, le projet de performance fédéral demeurera constitué de deux programmes, le programme d'excellence et le programme d'accession.

Si ceci s'inscrit dans la continuité des projets de performance fédéraux initialement conçus pour être déployés sur deux olympiades (2017/2020 et 2021/2024), la création de l'Agence nationale du sport, le renouvellement des instances décisionnelles fédérales et la proximité de l'échéance olympique de Paris 2024 imposent que soit réalisée une évaluation à mi-parcours de ces PPF pour en améliorer l'efficacité à moyen et long termes.

Une évaluation partagée ANS/DTN du projet de performance fédéral sera donc la première étape de cette campagne de renouvellement. Au terme de cette évaluation, et de la co-construction de la stratégie fédérale haut niveau et haute performance pour l'olympiade à venir, sera finalisé un document qui constituera la partie stratégique du PPF 2022/2024. Ce document, synthétique, abordera tant le programme d'excellence que celui d'accession.

Un second document, axé sur la présentation concrète des principes de gestion et des structures d'accueil constituant le PPF, prendra la forme de différentes fiches thématiques successives (cartographie des structures, cahier des charges, critères de mise en liste, suivi socioprofessionnel, aides individualisées, convention fédération et sportif de haut niveau, etc.). Il constituera la partie opérationnelle du PPF 2022/2024.

Pour la période 2022/2024, les PPF s'attacheront à décliner les deux programmes d'excellence et d'accession de la façon suivante :

- Programme d'excellence :

- Cercle Haute Performance : dispositif d'ambition olympique et paralympique dont l'objectif est d'atteindre le podium olympique ou paralympique ; la prise en compte du projet sportif, individuel ou collectif (équipe), est le cœur de ce dispositif ;
- Excellence : dispositif et structures dont l'objectif principal est l'amélioration du niveau de performance des équipes de France aux JOP et/ou aux Championnats du monde (ou compétitions de niveau équivalent) pour permettre l'intégration dans le Cercle Haute Performance ;

- Programme d'accession :

- Accession nationale : dispositif d'ambition nationale dont l'objectif principal est la préparation des potentiels nationaux en vue d'une intégration au programme d'excellence ;
- Accession territoriale : structures permanentes, clubs ou organisations non permanentes d'ambition territoriale.

Les sections d'excellence sportive, assortie d'un cahier des charges précis, pourront être prises en compte dans le programme d'accession dans la mesure où elles apportent une valeur ajoutée au parcours de performance fédéral.

Cette déclinaison de chacun des deux programmes en deux volets distincts permettra de mieux identifier l'accompagnement de l'ANS, au niveau national ou territorial, le volet d'accession territoriale ayant vocation à s'inscrire dans une logique de développement.

Les deux documents (PPF - Partie stratégique et PPF - Partie opérationnelle) formeront ensemble le projet de performance fédéral, outil de déploiement de la stratégie fédérale en faveur de la haute performance, du sport de haut niveau et de l'accès au sport de haut niveau

II. Les principaux attendus des nouveaux projets de performance fédéraux

II.1. Une exigence de forme

Sur la forme, et comme évoqué au paragraphe I. de cette instruction, le projet de performance fédéral sera présenté en deux fascicules, l'un consacré à la partie stratégique, l'autre à la partie opérationnelle.

Le fascicule « PPF - Partie stratégique » prendra la forme d'un document synthétique qui présentera, par programme et par discipline, la stratégie fédérale (objectifs, moyens, encadrement). Seront annexés à ce court document les éléments issus de l'évaluation partagée ANS / Fédération du PPF 2017/2020 :

- a) bilan DTN établi sur la base d'une évaluation réalisée conformément aux instructions données en ce sens par l'ANS ;
- b) synthèse des échanges entre DTN et ANS sur ce bilan.

Le fascicule « PPF - Partie opérationnelle » s'attachera à présenter l'ensemble des informations nécessaires au suivi et à la mise en œuvre des orientations stratégiques retenues. Il abordera dans son volet « Généralités » :

- a) les critères de mise en liste des sportifs ;

- b) les modalités de la surveillance médicale des sportifs de haut niveau et des sportifs reconnus dans le PPF ;
- c) les modalités de suivi socioprofessionnel des sportifs de haut niveau ;
- d) la présentation de la convention fédération / SHN.

puis détaillera, programme par programme, dans son volet « Programmes » :

- a) la cartographie des structures et dispositifs au lancement du PPF ;
- b) le cahier des charges des structures et dispositifs du programme ;
- c) les modalités de formation sportive et citoyenne ;
- d) les indicateurs de performance des structures.

II.2. Critères de mise en liste des sportifs

Concernant l'inscription sur liste des sportifs de haut niveau, le travail engagé en 2017 concernant tant la nécessité d'harmoniser les niveaux de performance exigés d'une discipline à l'autre, que la nécessité de résultats dans les compétitions internationales de référence (SHN « Élite » et « Senior »), ou tout au moins de participation à ces compétitions (SHN « Relève »), sera poursuivi.

Chaque proposition fédérale fera donc l'objet d'une étude attentive visant à :

- clairement identifier l'ensemble des **disciplines/spécialités et épreuves** ouvrant droit à la qualité de SHN, en distinguant le périmètre olympique et paralympique du périmètre haut niveau et en y associant les critères de performance exigés ;
- systématiser l'identification de critères plus restrictifs lorsque les épreuves ne relèvent pas du périmètre olympique ou paralympique ;
- mieux prendre en compte la corrélation performances / médaillabilité ;
- intégrer, à chaque fois que cela s'avèrera pertinent, des parcours (performances chiffrées) et des compétitions (ou circuits de compétition) complémentaires aux compétitions internationales de référence ;
- mieux tenir compte de la spécificité des familles disciplinaires.

Au titre de la spécificité des familles disciplinaires, peuvent notamment être évoquées :

- en sports collectifs et en équipe, une reconnaissance de la performance de l'équipe pour un collectif (nombre prédéfini de sportifs) suivant l'épreuve concernée, ce collectif pouvant être reconduit (même nombre de sportifs) en l'absence de compétition de référence sur l'année écoulée ;
- dans les disciplines ayant recours à un classement mondial (ranking), la prise en compte de ce classement dès lors qu'il intègre un nombre significatif de performances ;
- dans les disciplines chiffrées, la possible reconnaissance de performances mesurées au regard de l'écart au podium.

Vous trouverez en annexe 1 le tableau précisant le cadre commun des critères de mise en liste.

II.3. Surveillance médicale des sportifs (SHN et PPF)

Conformément aux dispositions des articles L. 231-6, A. 231-3 et A. 231-4 du Code du sport, une fiche consacrée à la présentation de l'organisation de la surveillance médicale réglementaire des sportifs de haut niveau sera rédigée. Elle indiquera, le cas échéant, la liste des examens médicaux complémentaires, adaptés à la discipline et définis par la fédération.

Concernant les sportifs relevant du PPF sans être inscrits dans la catégorie des sportifs de haut niveau, cette fiche présentera la nature et la périodicité des examens médicaux assurés.

II.4. Modalités de suivi socioprofessionnel des sportifs de haut niveau

L'accompagnement individuel des sportifs de haut niveau, et tout particulièrement des sportifs relevant du Cercle Haute Performance défini par l'Agence nationale du sport, constituera une priorité collective et partagée.

L'Insep, les centres de ressources, d'expertise et de performance sportive (Crepes) ou les organismes publics exerçant les missions équivalentes dans le ressort régional, chargés du suivi socioprofessionnel dans les territoires, seront mobilisés autant que possible par les directions techniques nationales pour exercer cet accompagnement en cohérence avec le projet individuel de performance de chaque sportif concerné.

Le dispositif d'aménagement des situations d'emploi (CIP/CAE), désormais piloté par l'Agence nationale du sport en lien avec les référents socioprofessionnels des fédérations et les personnels déployés dans les Creps ou les organismes publics exerçant les missions équivalentes dans le ressort régional, sera prioritairement proposé aux sportifs inscrits sur les listes de haut niveau avec une attention toute particulière pour les sportifs du Cercle HP et ceux relevant des programmes olympique et paralympique. De plus, le dispositif pourra être ouvert à des arbitres et à des juges inscrits sur les listes de haut niveau et notamment ceux engagés dans les parcours de sélection pour les Jeux olympiques et paralympiques.

Les athlètes du Cercle Haute Performance devront faire l'objet d'un suivi socioprofessionnel individuel renforcé, en lien avec l'Agence et leur fédération, notamment en matière d'emploi et de reconversion.

Les fédérations s'attacheront à présenter leur organisation dédiée au suivi socioprofessionnel comprenant notamment :

- la désignation du (ou des) référent(s) du suivi socioprofessionnel ;
- la stratégie et les priorités d'accompagnement socioprofessionnel ;

- l'exposé des priorités d'accompagnement liées à l'emploi et la formation des SHN ;
- les modalités d'accompagnement financier via le versement d'aides individualisées pouvant être versées aux sportifs de la fédération incluant les dispositions fédérales et les conditions d'attribution d'aides personnalisées conformément à la note de cadrage 2021 produite par l'ANS ;
- les dispositions en matière d'accompagnement à la reconversion ;
- l'engagement à garantir la complétude des informations relatives au suivi socioprofessionnel de ses SHN déposées sur le portail de suivi quotidien du sportif (PSQS).

II.5. Conventions fédération / SHN

Dans le respect des dispositions prévues aux articles L. 221-2-1, R. 221-2 et D. 221-2-1, la convention déterminant les droits et obligations du sportif et de la fédération en matière de formation et d'accompagnement socioprofessionnel, de pratique compétitive, de surveillance médicale, de respect des règles d'éthique sportive et de droit à l'image sera intégrée à la partie opérationnelle du projet de performance fédéral.

II.6. Cartographie

Chaque programme proposé, Excellence et Accession, donnera lieu à une présentation sous forme de cartographie. Ce document sera la référence initiale du projet et sera amené à évoluer au gré de l'évaluation des structures pendant la durée du projet de performance. Chaque année, la cartographie établie sur la base des données fournies dans le portail de suivi quotidien des sportifs (PSQS) permettra de disposer d'une vision actualisée (structures et effectifs) des programmes fédéraux.

II.7. Cahiers des charges

Pour chacune des structures ou chacun des dispositifs susceptibles d'intégrer le PPF, un cahier des charges définissant les conditions à réunir et les moyens à mettre en œuvre pour répondre aux objectifs de ces différentes composantes du projet sera défini.

Ces cahiers des charges devront s'attacher à prévoir au minimum les rubriques suivantes :

- 1° L'objectif de formation sportive poursuivi par la structure et/ou le dispositif ;
- 2° Le public concerné (âge, niveau de performance) ;
- 3° L'effectif minimal et maximal des sportifs susceptibles d'être accueillis ;
- 4° L'effectif et les qualifications requises pour l'encadrement sportif (entraînement, préparation physique, optimisation de la performance), médical et social des jeunes sportifs ;
- 5° Le volume horaire hebdomadaire d'entraînement ;
- 6° La nature de l'enseignement scolaire, général ou professionnel ou de la formation universitaire accessible aux jeunes ainsi que les aménagements et les aides devant être prévus ;
- 7° Les conventions à établir entre la structure et les établissements scolaires ou d'enseignement supérieur, d'une part, et de formation professionnelle, d'autre part ;
- 8° La nature et les modalités de la surveillance médicale réglementaire conformément à l'article L. 231-6 du Code du sport ;
- 9° Les modalités de mise en œuvre de la formation sportive et citoyenne dont le contenu est défini à l'article D. 221-27 du Code du sport avec une attention particulière sur la lutte contre le dopage (article L. 231-5) ;
- 10° Les installations, les équipements et le matériel nécessaires à la formation sportive ;
- 11° Les conditions d'hébergement, de restauration et de vie quotidienne des jeunes sportifs en formation ;
- 12° Le support juridique du fonctionnement de la structure (coordination, responsabilité technique, responsabilité financière) ;
- 13° Le budget prévisionnel annuel et les coûts et tarifications par sportif.

Le cahier des charges devra indiquer les modalités prévues pour s'assurer de la qualification et de l'honorabilité de l'encadrement sportif (diplômes, cartes professionnelles) et de l'ensemble des intervenants (médical, paramédical, technique, pédagogique, éducatif).

La fédération doit s'assurer que toutes les structures reconnues au sein de son PPF sont portées par une entité juridique disposant d'une personnalité morale.

L'annexe 2 de la présente instruction détaille les différents points de ce paragraphe.

II.8. La formation sportive et citoyenne des sportifs

Depuis l'entrée en vigueur des dispositions du décret n° 2016-1287 du 29 septembre 2016, codifié à l'article D. 221-27 du Code du sport, les modalités de mise en œuvre de la formation portant sur :

- les valeurs de la République ;
 - les valeurs de l'olympisme ;
 - l'éthique dans le sport ;
 - le cadre juridique et économique applicable au sportif ;
- doivent être précisées dans le projet de performance fédéral.

Une fiche sera dédiée à cette présentation.

II.9. Indicateurs de performance

Au-delà de la définition du cahier des charges relatif aux différentes structures et dispositifs intégrés au PPF

(obligation de moyens), un ensemble d'indicateurs de performance permettra d'évaluer leur efficacité. L'évaluation régulière des différentes structures sur la base de ces indicateurs de résultat permettra de statuer sur l'opportunité du maintien ou du repositionnement de la structure au sein du PPF. Cette évaluation tiendra notamment compte des indicateurs suivants :

- flux des sportifs accueillis ;
- niveau de recrutement des sportifs ;
- niveau des performances réalisées ;
- progression constatée ;
- écart entre les objectifs de la structure et ses résultats ;
- indicateurs propres à la fédération.

Ces indicateurs seront formalisés dans le respect du cadre général précisé en annexe 3 de la présente instruction. Il convient pour cela que les fédérations fixent des objectifs évaluables à chacune des structures relevant de leur PPF.

III. Place des établissements relevant du ministère chargé des sports

Les établissements relevant du ministère chargé des sports ont vocation à jouer un rôle essentiel dans la mise en place de ces PPF actualisés. Établissements spécialisés dans l'accompagnement du sport de haut niveau, inscrits dans une dynamique d'amélioration permanente des services qu'ils proposent aux fédérations et aux sportifs, leur expérience, savoir-faire et approche transversale des problématiques d'accompagnement du sport de haut niveau légitiment leur place centrale dans le dispositif national des PPF.

Au-delà de ce positionnement partenarial avec les fédérations, et conformément aux missions sur le sport de haut niveau qui leur sont désormais confiées dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État fixant le déploiement de l'action de l'Agence nationale du sport au niveau territorial, les Creps ou les organismes publics exerçant les missions équivalentes dans le ressort régional, s'attacheront dès 2021 à inscrire leur action régionale, dans et hors les murs, autour des quatre axes stratégiques définis par l'Agence au profit des PPF que sont :

- l'accompagnement socioprofessionnel ;
- l'optimisation de la performance ;
- l'accompagnement paralympique ;
- l'analyse de la performance.

Sur leurs territoires régionaux respectifs, les Creps ou les organismes publics exerçant les missions équivalentes dans le ressort régional s'attacheront donc, sous l'impulsion et la coordination de l'Agence, à la bonne mise en œuvre des projets de performances fédéraux au bénéfice de l'ensemble des sportifs de haut niveau membres des structures des PPF, en soutien permanent des directions techniques nationales.

Ils veilleront à développer un réseau régional et contribueront au réseau national permettant d'identifier et de mobiliser toutes les ressources nécessaires à l'amélioration de l'accompagnement des sportifs, des entraîneurs et des structures des PPF.

Ils contribueront ainsi à la montée en compétences des entraîneurs et staffs intégrés des cellules de performance fédérales. La collaboration active avec l'Insep, et notamment le réseau Grand Insep, et les écoles nationales sera poursuivie et approfondie.

IV. Procédure et calendrier

IV.1. Procédure

La procédure de validation des PPF se déroulera en plusieurs temps :

1. DTN : réalisation d'une évaluation de la période 2017/2020 sur la base des consignes diffusées par l'ANS ;
2. DTN et ANS : temps d'échanges sur l'évaluation et co-construction de la stratégie fédérale 2021/2024 ;
3. DTN : dans le respect des conclusions des échanges avec l'ANS, production du PPF (partie stratégique et partie opérationnelle) ;
4. Fédération : validation du PPF par l'exécutif fédéral puis transmission par le DTN à l'ANS ;
5. ANS : formulation d'un avis sur le PPF puis transmission à la DS ;
6. DS : préparation des documents préparatoires à la décision ministérielle et publication de l'arrêté.

IV.2. Calendrier

La crise sanitaire mondiale provoquée par l'apparition du virus du SARS-CoV-2, et la pandémie de Covid-19 qu'il a entraîné, ont eu notamment pour conséquence, dans le champ sportif, de modifier le calendrier olympique et paralympique d'été (report des JOP de Tokyo à l'été 2021) et, par voie de conséquence, les calendriers administratifs et fédéraux nationaux (élections fédérales, reconnaissance de haut niveau, délégations, etc.).

Pour tenir compte de ce contexte particulier, les PPF devront être renouvelés avant le 31 décembre 2021. Les

arrêtés de prorogation de la validation des PPF en cours seront prochainement publiés pour permettre le respect de ce calendrier.

Pour l'ensemble des disciplines sportives reconnues de haut niveau, le calendrier suivant devra être respecté :

- dès publication de la présente instruction, et avant le 30 septembre 2021 :

étapes 1 et 2

- du 1er octobre au 15 novembre 2021 :

étapes 3 et 4

- du 16 novembre au 15 décembre 2021 :

étape 5

- du 15 au 31 décembre 2021 :

étape 6.

Compte tenu d'un calendrier de délégation établi selon la même échéance (31 décembre 2021), les PPF qui concerneront des disciplines susceptibles d'intégrer une nouvelle fédération délégataire seront soumis à une clause de réexamen qui sera programmée en janvier 2022 lorsque des adaptations seront nécessaires.

IV.3. Validation des PPF

En fonction des enjeux identifiés et des priorités nationales qu'elle définira, l'ANS sollicitera un collège d'experts et rencontrera les directions techniques concernées avant de rendre son avis.

L'Agence motivera son avis en se fondant principalement sur les éléments suivants :

- cohérence des programmes d'accession et d'excellence au regard de la réalité sportive et de la capacité fédérale à les mettre en œuvre ;
- conformité des critères de mise en listes (identification des performances, trajectoires de performance) avec le cadre général de référence ;
- niveau d'exigence spécifié dans les cahiers des charges des structures ;
- soutenabilité économique du fonctionnement des structures sur la base de budgets prévisionnels ;
- pérennité de l'implantation des structures ;
- pertinence des indicateurs de performance des structures du PPF ;
- opérationnalité du suivi socioprofessionnel.

V. Évaluation

Les PPF seront validés jusqu'au 30 juin 2025.

Les rendez-vous stratégiques annuels portant sur les contrats de performance fédéraux permettront l'évaluation intermédiaire du PPF dans sa globalité, et de procéder le cas échéant à un réajustement de la stratégie fédérale.

L'actualisation annuelle de la cartographie des PPF à travers le PSQS permettra quant à elle de procéder à l'évaluation des structures des différents programmes au niveau territorial. Cette évaluation prendra la forme d'une vérification annuelle.

Vous voudrez bien me faire part des éventuelles difficultés que vous rencontreriez dans l'application de la présente instruction.

Pour la ministre déléguée auprès du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, chargée des sports, et par délégation,

Le directeur des sports,

Gilles Quénéhervé

Annexe 1

➡ Cadre commun de définition des critères de mise en liste

Annexe 2

➡ Projet de performance fédéral : cahier des charges des structures

Annexe 3.1

➡ Indicateurs de performance des structures permanentes du projet de performance fédéral

Annexe 3.2

➡ Indicateurs de performance fédéraux

Annexe 1 : Sportifs de haut niveau - Sportifs des collectifs nationaux - Sportifs Espoirs

Critères de mise en liste ministérielle

Les critères de mise en liste ont pour vocation à la fois de reconnaître les performances réalisées et d'identifier les performances pertinentes dans le parcours de performance. Au regard de la nature et de l'appréciation du degré d'universalité, 3 catégories ont été identifiées : les épreuves olympiques et paralympiques, les épreuves dont la spécialité a été reconnue de haut niveau par une universalité forte (+ de 30 pays) et celles qui bénéficient d'une reconnaissance dérogatoire au regard du classement mondial de la France. Il est impératif que le PPF mentionne l'ensemble des épreuves concernées par les critères de mise en liste. Les performances réalisées dans des épreuves non mentionnées dans le PPF ne pourront pas être reconnues.

CRITÈRES GÉNÉRAUX D'ENTRÉE EN LISTE : COMPÉTITIONS MONDIALES DE RÉFÉRENCE

Seuls les critères concernant les compétitions ci-dessous sont généralisés à l'ensemble des épreuves couvertes par la RHN.

		ÉPREUVES OLYMPIQUES et PARALYMPIQUE (RHN1)			ÉPREUVES HN NON OLYMPIQUES ou NON PARALYMPIQUE RHN 2 (+ de 30 pays)			ÉPREUVES HN NON OLYMPIQUES ou NON PARALYMPIQUE RHN 3 (15-30 pays)		
Compétitions de référence	Type d'épreuve	ÉLITE	SENIOR	RELÈVE	ÉLITE	SENIOR	RELÈVE	ÉLITE	SENIOR	RELÈVE
JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES	Épreuves individuelles et en double	1 - 8	9 - 16							
	À partir de 3 sportifs simultanément, relais, équipes, sports collectifs**	1 - 4	5 - 8							
	Sélection CCSO ou CPS		x							
CHAMPIONNATS DU MONDE*	Épreuves individuelles et en double	1 - 8	9 - 16		1	2 - 8		1	2 - 3	
	À partir de 3 sportifs simultanément, relais, équipes, sports collectifs**	1 - 4	5 - 8		1	2 - 4		1	2 - 3	
CHAMPIONNATS DU MONDE* « JEUNE »	U15 à U23			À déterminer suivant les épreuves			À déterminer suivant les épreuves			À déterminer suivant les épreuves
<i>*Critères minimums de participation sur les épreuves de référence, hors système de groupe en sports collectifs et sports professionnels</i>	<i>Si moins de 15 nations dans l'épreuve, les critères seront divisés par 2.</i>	<i>Si moins de 8 nations dans l'épreuve, la performance ne peut pas être reconnue.</i>			<i>** les épreuves où plusieurs équipes par nation peuvent participer seront appréciées suivant le critère des épreuves individuelles.</i>					
Particularités et dérogations (cas forcé) nécessitant un avis favorable de l'Agence. Toute demande forcée devra être motivée et discutée en amont de la mise en liste.	Conditions prévues par le Code du sport	La performance du sportif identifié sur des compétitions seniors pourra donner lieu à une dérogation de mise en liste « Relève » de manière exceptionnelle.		La reconnaissance de performances susceptibles de présenter un faible écart au podium pourra être étudiée.		La mise en liste de sportifs jugés « essentiels » au projet de performance pourra être étudiée.		En cas d'absence de compétition de référence, les sportifs ou l'équipe pourront être maintenus en liste une année supplémentaire. En sports collectifs : c'est l'équipe qui est considérée mise en liste sur un quota maximal de joueurs concernés. En cas de reconduction de la mise en liste, la constitution de l'équipe peut évoluer.		

AUTRES CRITÈRES D'ENTRÉE EN LISTE POUVANT ÊTRE MIS EN ŒUVRE

La généralisation de critères pour les compétitions et ranking ci-dessous n'apparaît pas pertinent tant les réalités sont différentes d'une discipline, spécialité ou épreuve à une autre. Il apparaît essentiel d'adapter les critères à la réalité des différentes pratiques, organisations internationales, modalités de compétitions, etc. Il apparaît également essentiel d'étendre la reconnaissance de performance lorsque celle-ci est avérée même en dehors des compétitions de référence « classiques ».

		ÉPREUVES OLYMPIQUES et PARALYMPIQUE (RHN1)			ÉPREUVES HN NON OLYMPIQUES ou PARALYMPIQUE RHN 2 (+ de 30 pays)			ÉPREUVES HN NON OLYMPIQUES ou PARALYMPIQUE RHN 3 (15-30 pays)		
Référence	Appréciation	ÉLITE	SENIOR	RELÈVE	ÉLITE	SENIOR	RELÈVE	ÉLITE	SENIOR	RELÈVE
CHAMPIONNAT D'EUROPE	L'application de critères généraux n'apparaît pas pertinente au regard de la singularité des différentes disciplines et de la densité de concurrence.	À définir suivant les disciplines/spécialités/épreuves				À définir suivant les disciplines/spécialités/épreuves			À définir suivant les disciplines/spécialités/épreuves	
AUTRES COMPÉTITIONS DE RÉFÉRENCE « SENIOR »	Compétitions de niveau mondial ou continental (ex : Jeux mondiaux, finale des grands prix, grands chelems, jeux européens, etc.).				Uniquement s'il n'y a pas de championnat du monde - À définir suivant les disciplines/spécialités /épreuves			Uniquement s'il n'y a pas de championnat du monde - À définir suivant les disciplines/spécialités /épreuves		
RANKING MONDIAL (fin de saison)	L'appréciation de classements mondiaux doit être relative à un ensemble de compétitions ou à un circuit type championnat ou coupe du monde.									
PERFORMANCE EXCEPTIONNELLE	Record du monde ou MPM fin de saison		Record du monde ou MPM fin de saison			Record du monde ou MPM fin de saison			Record du monde ou MPM fin de saison	

CRITÈRES POUR INTÉGRER LA LISTE « COLLECTIFS NATIONAUX »

Les critères pour entrer en liste « Collectifs nationaux » seront définis par le DTN et validés au travers du projet de performance fédéral (PPF).

CRITÈRES POUR INTÉGRER LA LISTE « ESPOIRS »

Les critères pour entrer en liste « Espoirs » seront définis par le DTN et validés au travers du projet de performance fédéral (PPF). Ces critères seront construits en référence à une catégorie d'âge et une performance significative lors des épreuves des compétitions de référence identifiées pour cette catégorie. Pourront aussi être reconnus d'autres critères jugés pertinents (par exemple physiques, psychologiques, morphologiques, techniques, etc.) ayant une forte corrélation avérée sur des résultats sportifs à venir.

Annexe 2 - Projet de performance fédéral : cahier des charges des structures

La fédération doit s'attacher à rédiger un cahier des charges propre à chaque niveau et catégorie de structures qu'elle souhaite reconnaître au sein de son projet de performance fédéral.

Le programme d'excellence inclut les structures permanentes dont l'objectif principal est la performance des équipes de France aux Jeux olympiques et paralympiques et/ou aux Championnats du monde (ou compétitions de niveau équivalent) ainsi que l'accès au Cercle Haute Performance. Ces structures sont destinées à un public senior et/ou relève.

Le programme d'accession inclut deux niveaux

- Accession nationale : structures d'ambition nationale dont l'objectif principal est la préparation des potentiels nationaux en vue d'une intégration au programme d'excellence ;
- Accession territoriale : structures permanentes, clubs ou organisations non permanentes d'ambition territoriale.

La fédération est responsable du respect des cahiers des charges par les structures de son PPF et l'ensemble des structures devra être identifié dans le portail de suivi quotidien du sportif (PSQS). Celui-ci sera, pour partie, monitoré au sein du PSQS et pourra ponctuellement être apprécié par l'Agence au niveau territorial.

Le respect du cahier des charges est une condition obligatoire à l'ouverture et au maintien de ces structures au sein des PPF.

Un responsable devra obligatoirement être identifié par la fédération pour chaque structure. Il devra s'attacher à veiller à la complétude et l'exactitude des informations concernant la structure et les sportifs y étant rattachés. Il veillera à ce que les sportifs complètent leurs informations lors de la pré-inscription.

L'objet et les objectifs de la structure devront être clairement identifiés au regard du projet de performance fédéral. Des indicateurs de performance, à définir suivant la nature et le niveau de la structure et détaillés dans l'annexe 3, permettront l'évaluation annuelle des structures du PPF.

Ces cahiers des charges devront s'attacher à prévoir au minimum les rubriques suivantes :

1° L'objectif de formation sportive poursuivi par la structure et/ou le dispositif
Alimentation des EDF ou du programme supérieur – performance de la catégorie concernée – Développement des capacités (technique – tactique – physique – physiologique – etc.) – autres ;

2° Le public concerné
Sport/discipline/spécialité – catégorie d'âge concernée – sexe – profil – niveau de performance – autres ;

3° L'effectif minimal et maximal des sportifs susceptibles d'être accueillis ;

4° L'effectif et les qualifications requises pour l'encadrement

- sportif (entraînement, préparation physique, optimisation de la performance, etc.)
- médical (kinésithérapeute, ostéopathe, diététicien, etc.)
- socioprofessionnel ;

5° Le volume horaire hebdomadaire moyen d'entraînement général et spécifique minimum ; le cas échéant participation de la structure à un championnat hebdomadaire ;

6° Les installations, les équipements et le matériel nécessaires à la formation sportive (nature, norme, taille, hauteur, nombre, etc.) ainsi que leur disponibilité horaire minimale par semaine ;

7° Les conditions d'hébergement, de restauration et de vie quotidienne des jeunes sportifs en formation (*)

- hébergement : type (collectif, individuel, famille, etc.), situation (sur place, week end et vacances)
- restauration : type de pension, collective, week end et vacances
- si transport : nature (transports communs, navette, autres), h/jour
- vie quotidienne : modalités d'encadrement des mineurs hors temps de formation scolaire ou sportive ;

8° La nature de l'enseignement scolaire, général ou professionnel ou de la formation universitaire accessible aux sportifs ainsi que les aménagements souhaités (individuel, collectif, e-learning, etc.) (*) ;

9° Les conventions à établir entre la structure et les établissements scolaires ou d'enseignement supérieur, d'une part, et de formation professionnelle, d'autre part (*) ;

10° La nature et les modalités de la surveillance médicale réglementaire conformément à l'article L. 231-6 du Code du sport ;

11° Les modalités de mise en œuvre de la formation sportive et citoyenne des sportifs et de l'encadrement dont le contenu est défini à l'article D. 221-27 du Code du sport avec une attention particulière sur la lutte contre le dopage (article L. 231-5) ;

12° Le budget prévisionnel annuel et les coûts et tarifications par sportif (% prise en charge fédéral).

Le cahier des charges devra également indiquer les modalités prévues pour s'assurer de la qualification et de l'honorabilité de l'encadrement sportif (diplômes, cartes professionnelles) et de l'ensemble des intervenants (médical, paramédical, technique, pédagogique, éducatif).

La fédération doit s'assurer que l'ensemble des structures reconnus au sein de son PPF soient portés par une structure juridique disposant d'une personnalité morale.

*(*Pour les structures d'accès territoriale : les points 8 et 9 ne sont pas obligatoires ; le point 7 est renseigné lorsque les caractéristiques d'accueil des jeunes sportifs mineurs le nécessitent.)*

Annexe 3.1 - Indicateurs de performance des structures du PPF

Les indicateurs de performance des structures du PPF viennent compléter leur cahier des charges. Ainsi, au-delà de la conformité et du respect des cahiers des charges, ceux-ci permettront d'évaluer, d'analyser et de manager les structures.

Indicateurs PSQS

Les indicateurs du tableau ci-dessous seront à terme déployés et automatisés au sein du portail de suivi du quotidien du sportif (PSQS). Ils seront consultables directement sur les fiches structures et serviront de base à l'évaluation et l'accompagnement de ces structures.

Indicateurs PPF	Accession territoriale	Accession nationale	Excellence relève	Excellence senior
Nombre de sportifs intégrant une structure de niveau supérieur	x	x	x	
Répartition des SHN		x	x	x
Nombre de sportifs du cercle HP				x
% SMR	x	x	x	x
% de réussite diplôme/concours		x	x	
% de passage en classe supérieure		x	x	

Indicateurs fédéraux

En complément, les fédérations doivent définir des indicateurs et des objectifs relatifs à chaque niveau ou type de structure.

En cohérence avec le cahier des charges, ces indicateurs serviront de base à l'évaluation fédérale des structures du PPF, élément indispensable au dialogue portant sur leur accompagnement et leur management.

Ils permettront également d'orienter les évaluations sur l'Agence sur l'accession nationale et le programme d'excellence. L'accession territoriale sera évaluée et accompagnée uniquement par les fédérations.

Les fédérations reporteront une synthèse de ces évaluations dans le PSQS.

Vous trouverez en annexe 3.2 le cadre de base de ces évaluations. Ces indicateurs doivent être développés selon les 3 axes suivants : sportif, fonctionnement, financier. Les indicateurs mentionnés peuvent être adaptés et complétés suivant les besoins et objectifs fixés, et cela particulièrement pour l'évaluation sportive.

Annexe 3.2 - Indicateurs de performance fédéraux

PROGRAMME : [Accession territoriale/Accession nationale](#)
[Excellence Relève/Excellence Senior](#)
 Type de structure : [Club performance/Pôle France](#)
[Pôle France Relève/Pôle Espoirs /autre](#)

Discipline :

Spécialité :

Niveau de satisfaction des indicateurs fédéraux		Les indicateurs s'apprécient au regard des objectifs fixés à chaque structure.
1	Très satisfaisant ou supérieur aux attentes	
2	Satisfaisant ou conforme aux attentes	
3	N'apportent pas pleinement satisfaction ou en deçà des attentes	
4	Décevant ou très en deçà des attentes	

DOMAINE	LEVIER pour agir sur la performance	Action	2020-2021	Observations
SPORTIF	Qualité du recrutement	Les sportifs entrants de la structure correspondent au niveau et aux objectifs de la structure.		
	Performance nationale	Les sportifs de la structure sont médaillés aux championnats de France ou classés dans les 8 premiers du classement national de leur catégorie d'âge/épreuve.		
	Sélection internationale	Les sportifs de la structure ont été sélectionnés en équipe de France.		
	Performance internationale	Les sportifs de la structure ont obtenu des médailles sur des compétitions de référence internationale.		
	Capacités sportives	Les sportifs ont amélioré leur potentiel physique.		
	Actions sportives	Nombre et qualité des compétitions et/ou stages organisés par la structure.		
FONCTIONNEMENT	Encadrement technique	Les entraîneurs et staffs associés sont qualifiés, disponibles et impliqués dans le projet de la structure.		
	Suivi médical	Les sportifs de la structure bénéficient d'un suivi médical de qualité.		
	Optimisation de la performance	Les sportifs de la structure bénéficient de services spécifiques de qualité (nutritionniste, ostéopathe, suivi psychologique, etc.).		
	Suivi scolaire	Les sportifs de la structure bénéficient d'un suivi scolaire de qualité.		
	Aménagement de l'emploi du temps des sportifs	L'emploi du temps des sportifs est fluide et adapté à la réalisation de leurs objectifs.		
	Conditions d'hébergement et de restauration	La structure offre des conditions optimales d'hébergement (semaine, week-end et vacances - prestations) et de restauration (horaire, quantité et qualité).		
	Conditions d'entraînement et qualité des équipements	La qualité et la disponibilité des équipements sportifs sont adaptées aux enjeux de la structure.		
FINANCIER	Coût de fonctionnement	Le coût de fonctionnement de la structure est adapté et cohérent au regard des prestations offertes.		
	Coût pour le sportif	Les tarifs ne sont pas un frein à l'accès à la structure, les tarifs sont adaptés et cohérents au regard des prestations offertes.		
	Équilibre financier	La structure a un budget équilibré.		
	Financement	La structure bénéficie de plusieurs sources de financement.		

Mouvement du personnel

Conseils, comités, commissions

Résultats de l'élection des représentants des lycéens au Conseil supérieur de l'éducation

NOR : MENJ2115186S

décision du 28-4-2021

MENJS - DAJ

Vu Code de l'éducation, notamment articles L. 231-2, L. 231-3 et R. 231-2 ; arrêté du 13-10-2020 modifié ; procès-verbal établi à l'issue du dépouillement du scrutin le 21-4-2021

Article unique - Sont proclamés élus, à compter du 1er mai 2021, en qualité de représentants des lycéens au Conseil supérieur de l'éducation, les candidats dont les noms suivent :

Titulaire	Suppléant 1	Suppléant 2
Tom-Éric Oumier Classe de terminale Lycée Bartholdi 9, rue du Lycée 68000 Colmar (Académie de Strasbourg)	Ruben Carius Classe de première Lycée Rosa Luxemburg 2, rue du Cap Bear 66140 Canet-en-Roussillon (Académie de Montpellier)	Quentin Cluet Classe de seconde Lycée Pierre-Gilles de Gennes 2, route de Champtercier 04000 Digne-les-Bains (Académie d'Aix-Marseille)
Sarah William Classe de première Lycée Montgérald Quartier Montgérald 97290 Le Marin (Académie de Martinique)	Salomé Dillinger Classe de première Lycée Jean-Victor Poncelet 11, rue des Anglais 57500 Saint-Avold (Académie de Nancy-Metz)	Mathilde Ripoll Classe de seconde Lycée Rosa Luxemburg 2, rue du Cap Bear 66140 Canet-en-Roussillon (Académie de Montpellier)
Rayan Bernoussi Classe de première Lycée Georges Pompidou 351, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 34170 Castelnau-le-Lez (Académie de Montpellier)	Monsieur Gaël Rochart Classe de terminale Lycée Victor Anicet Route de Fonds-Saint-Denis 97250 Saint-Pierre (Académie de Martinique)	Tao Champmartin Classe de seconde Lycée Vaugelas 8, rue Jean-Pierre Veyrat 73000 Chambéry (Académie de Grenoble)
Anna Douvrin Classe de terminale Lycée Jeanne Hachette 31, boulevard Amyot d'Inville 60000 Beauvais (Académie d'Amiens)	Maëlys Todibo Classe de première Lycée Olympe de Gouges 3, rue de Montreuil à Claye 93130 Noisy-le-Sec (Académie de Créteil)	Héloïse Nelaton Classe de seconde Lycée Charles Nodier 6, Grande Rue 39100 Dole (Académie de Besançon)

Fait le 28 avril 2021

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
La directrice des affaires juridiques,
Natacha Chicot

Informations générales

Services rendus à la cause de la jeunesse, des sports et de la vie associative

Récipiendaires à qui une lettre de félicitations est décernée - contingent 2021

NOR : SPOB2114208K

liste

MENJS - BDC

Vu instruction n° 88-112JS du 22-4-1988

02 - Département de l'Aisne

Dutocq Alain, 02000 Laon

Madame Leduc Liliane, 02130 Fère-en-Tardenois

Leroy Franck, 02880 Clamecy

Godet Yannick, 02130 Fère-en-Tardenois

23 - Département de la Creuse

Delaleau Cyrille, 23250 Sardent

32 - Département du Gers

Berna Elisa, 32170 Aux-Aussat

Bessagnet Peïo, 32240 Monlezun-d'Armagnac

Duhagon Otsana, 32700 Lectoure

Durand Ugo, 32290 Margouët-Meymes

Ferret Louis, 32330 Gondrin

Groslier Sylvie, 32000 Auch

Gruarin Gabin, 32220 Lombez

Monsieur Hanot-Denjean Alix, 32700 Lectoure

Leplus Louise, 65220 Fréchède

Massenet Clémence, 32170 Aux-Aussat

Mebrouk Dawissa, 32170 Miélan

Navarre Lola, 32300 Saint-Michel

Pereito Nathapong, 32260 Labarthe

Madame Reinaudo Maëlle, 32170 Sainte-Dode

Simoneto Mathias, 32220 Lombez

36 - Département de l'Indre

Aubret Chantal, 36400 Nohant-Vic

Augendre Martine, 36400 Nohant-Vic

Monsieur Chenet Daniel, 36400 Nohant-Vic

Monsieur Dalot Jacky, 36400 Nohant-Vic

Defforge Jean-Claude, 36330 Le Poinçonnet

Desternes Hervé, 36230 Sarzay

Madame Gerbaud Valérie, 36120 Sassièrges-Saint-Germain

Léonard Martine, 36000 Châteauroux

Monsieur Nacu Michel, 36000 Châteauroux

Penneroux Céline, 36400 Lourouer-Saint-Laurent

Porcheron-Pittino Sandrine, 36400 Thevet-Saint-Julien

Madame Potier Michèle, 36100 Saint-Aoustrille

Pournin Jean-Michel, 36130 Déols

Monsieur Selleron Pascal, 36400 Nohant-Vic

39 - Département du Jura

Debot Aymeric, 39570 Geruge

Petot Estevan, 39000 Lons-le-Saunier

Pimentel-Sanchez Lucilla, 39230 Sellières

Pimentel-Sanchez Ophélya, 39230 Sellières

Ravier Myriam, 39240 Chisséria

40 - Département des Landes

El Homsî Nora, 40280 Saint-Pierre-du-Mont
Mahamat Bindi Kaltouma, 40000 Mont-de-Marsan
Megnouche Adem, 40000 Mont-de-Marsan
Melkaniantz Suzanna, 40000 Mont-de-Marsan
Simonins Erickna, 40000 Mont-de-Marsan
Souimdi Sakina, 40000 Mont-de-Marsan

41 - Département de Loir-et-Cher

Beauvais Richard, 41700 Sassay
Berger Sonya, 41170 Mondoubleau
Monsieur Buron Pascal, 41170 Beauchêne
Dinet Bernard, 41140 Noyers-sur-Cher
Montean Séverine, 72310 Bessé-sur-Braye
Pinet Mathieu, 41500 Mer
Pires Mathieu, 41100 Vendôme
Poilong Mathias, 41500 Mer
Poli Nathalie, 41500 Mer

70 - Département de la Haute-Saône

Monsieur Garret Emmanuel, 70170 Port-sur-Saône

73 - Département de la Savoie

Baillet Valentin, 73190 Saint-Baldoph
Picot Zéline, 73190 Saint-Baldoph
Madame Picot Zianne, 73190 Saint-Baldoph

75 - Département de Paris

Madame Denis de Senneville-Grave Carole, 75016 Paris

79 - Département des Deux-Sèvres

Monsieur Arnault Daniel, 79510 Coulon
Monsieur Auguste Jacky, 79200 Parthenay
Blotteau Baptiste, 79600 Airvault
Brottier Alexia, 79600 Borcq-sur-Airvault
Gentilleau Laurent, 79340 Coutières
Gueret Adrien, 79600 Irais
Jouneau Flavie, 79600 Saint-Jouin-de-Marnes
Lamy Patrick, 79260 Sainte-Néomaye
Réau Laurence, 79310 Verruyes
Rigoulay-Goruchon Luca, 79190 Melleran
Thomazeau Alain, 79220 Champdeniers

82 - Département de Tarn-et-Garonne

Carrière Clémence, 82000 Montauban
Dreyer Mathilde, 82000 Montauban
Lafforgue Alban, 82210 Saint-Arroumex
Mota Gauthier, 82390 Durfort-Lacapelette
Porée Emma, 82800 Nègrepelisse
Rodrigues Hugo, 82300 Monteils
Valès Pauline, 82300 Monteils

94 - Département du Val-de-Marne

El Janati Ynès, 94270 Le Kremlin-Bicêtre